

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTICE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Rappel au règlement** (p. 2).  
Mme Muguette Jacquaint.
2. **Programmation militaire 1997-2002.** – Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2).

### DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 2)

MM. Jean-Pierre Philibert,  
Jean Tardito,  
Pierre Garmendia,  
Etienne Garnier,  
Olivier Darrason,  
Didier Boulaud,  
Denis Jacquat,  
Henri d'Attilio,

Mme Christine Boutin,

MM. André Berthol,  
Didier Bariani,  
Bertrand Cousin,  
François Rochebloine,  
Jean Diebold,  
Charles Cova,  
Yves Nicolin,  
Jacques Baumel,  
Yves Bonnet,  
Serge Lepeltier,  
Pierre Favre,  
Jean-Luc Warsmann.

### *Suspension et reprise de la séance* (p. 27)

MM. Yves Rousset-Rouard,

Georges Mothron,  
Michel Voisin,  
Mme Thérèse Aillaud,  
MM. Franck Thomas-Richard,  
Michel Hunault,  
Raoul Béteille,  
Thierry Mariani,  
Jean Geney,  
Georges Durand.

Clôture de la discussion générale.

### MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 38)

Motion de renvoi en commission de M. Bocquet :  
MM. Jean-Claude Lefort, Jacques Boyon, président de la commission de la défense, rapporteur ; Pierre Lellouche, Olivier Darrason, Jean-Michel Boucheron, Charles Millon, ministre de la défense. – Rejet.

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Dépôt de propositions de loi** (p. 51).
4. **Dépôt d'un rapport** (p. 53).
5. **Ordre du jour** (p. 53).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

### RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint, pour un rappel au règlement.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le président, je viens d'apprendre qu'en Corse, alors que la situation de violence et de non-droit connaît les aggravations que l'on sait, les locaux de l'union départementale CGT de Corse-du-Sud viennent d'être la cible d'un mitraillage par balles.

Les auteurs de l'attentat ont indiqué qu'il s'agissait là d'un premier avertissement pour que la CGT se retire de la manifestation organisée samedi 8 juin par les femmes pour dénoncer la violence en Corse. Cet acte d'intimidation vise, et ce n'est pas un hasard, une action originale, pacifique et pluraliste, décidée à l'initiative des associations de femmes pour faire respecter l'Etat de droit.

Dans l'Etat de droit, il y a les libertés publiques et le droit de manifestation. Le Gouvernement se doit de dire publiquement les mesures qu'il entend prendre pour en faire assurer le libre exercice et permettre que la manifestation du 8 juin pour la justice et la démocratie puisse se dérouler dans des conditions normales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement de la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

2

### PROGRAMMATION MILITAIRE 1997 - 2002

#### Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 (n<sup>os</sup> 2766, 2827, 2826).

#### Discussion générale (suite)

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

**M. Jean-Pierre Philibert.** Monsieur le ministre de la défense, vous comprendrez qu'à l'occasion de ce débat sur la loi de programmation militaire, dont j'approuve totalement les dispositions sur le reformatage de notre armée et le nouveau dispositif de défense nationale notamment, je ne puisse pas ne pas évoquer le plan social de GIAT-Industries qui a été dévoilé il y a quelques jours pour les années 1996-1998.

Même si la responsabilité en incombe au président Loppion, votre engagement à ses côtés, votre souci de bien marquer et même de revendiquer l'engagement de l'Etat actionnaire dans le plan de restructuration, ce dont je vous rends bien volontiers hommage, m'autorise à vous interroger sur ce plan auquel je limiterai mon intervention à ce seul domaine.

Monsieur le ministre, vous le savez, il est essentiel pour la survie de GIAT que l'Etat ne remette pas brutalement en cause certaines commandes, celles du char Leclerc, bien évidemment, celle des munitions et des armes. Il est essentiel aussi que l'Etat apporte plus encore qu'il ne le fait son soutien à la diversification interne, qu'il incite l'entreprise à traiter le problème du plan social dans la durée et non sur trois ans, et à ouvrir la négociation sur la réduction du temps de travail. Il est essentiel enfin qu'il demande au GIAT que soit présentée la stratégie de l'entreprise qui n'a pas été révélée à ce jour – sauf l'évocation du recentrage sur l'armement et l'abandon des activités civiles.

Monsieur le ministre, je connais votre engagement personnel pour cette entreprise, dont les difficultés ne datent pas d'aujourd'hui. Si je me livrais à quelque politique politicienne, je n'hésiterais pas à souligner la part extraordinairement et malheureusement active que certains de vos prédécesseurs ont pu avoir. Je pense notamment au scandaleux accord signé entre un ancien ministre de la défense socialiste et les syndicats belges qui sous-entendait l'abandon définitif de la fabrication de l'armement de petit calibre dans notre pays. J'ai donc quelques scrupules à vous mettre en cause, si j'ose dire, dans un ensemble de mesures qui ne sont pas de votre fait mais sur lesquelles, puisque vous revendiquez votre responsabilité d'actionnaire principal, je me dois de vous interroger.

Hier, vous avez orienté une partie de votre propos vers la nécessité de maintenir des structures viables et de préserver l'équilibre économique des bassins d'emploi. Aussi, c'est la règle du jeu, et je suis le député d'une circonscription particulièrement touchée, je voudrais plus spécifiquement attirer votre attention sur la site de Saint-Etienne, en particulier sur le devenir de l'activité « petit calibre », au moment où des échos insistants font allusion à une cession partielle ou totale de Herstal par GIAT.

Vous le savez, la deuxième tranche des 10 000 FAMAS G2 pour la Marine, confirmée à plusieurs reprises, n'est toujours pas passée. Est-elle toujours d'actualité ou non ?

La commande de 15 000 PAMAS pour les CRS, confirmée à plusieurs reprises, industriellement en partie anticipée, n'est toujours pas notifiée officiellement. Est-elle toujours d'actualité ou non ?

La remise à hauteur des fusils FAMAS exécutée actuellement à Poitiers, et nécessaire pour la pérennité du site de Saint-Etienne, est-elle envisageable ou non ?

De vos réponses à ces trois questions dépend, vous le savez, l'existence même de notre site, mais surtout la capacité de notre pays à fabriquer, de façon indépendante, son armement de petit calibre.

Ma dernière question concerne les hommes, les travailleurs de GIAT. Comme vous, monsieur le ministre, je les ai reçus et rencontrés à de nombreuses reprises. Ce qui les meurtrit le plus, c'est moins leur situation individuelle que le devenir de ce qui fût et reste un remarquable outil de travail, aux compétences multiples, au savoir-faire irremplaçable, surtout si on n'embauche plus de jeunes.

Tous soulignent que ce plan social, aussi estimable soit-il puisqu'il n'y aura pas de licenciements secs, ne comporte pas de perspectives d'avenir, par notamment à l'embauche de jeunes. Comment pourrais-je ne pas vous répercuter leur angoisse ? Comment voulez-vous parler de pérennisation d'un outil de travail et être crédible s'il n'y a pas renouvellement des générations ?

Encore une fois je n'ignore rien de votre attachement personnel à trouver une solution aux difficultés que connaissent nos entreprises d'armement et, plus particulièrement, notre établissement de Saint-Etienne dans un département que je n'aurai pas le front de vous présenter, mais s'il n'était pas apporté de réponses à ces interrogations, et aux angoisses qui s'expriment, celles des travailleurs et de leur famille, je crains qu'il ne soit à court terme tiré un trait sur l'établissement de Saint-Etienne : 12 000 salariés en 1942, combien en l'an 2000 ? Une page d'histoire serait alors tournée. La capitale de l'arme, titre que nous revendiquons les uns et les autres haut et fort, serait purement et simplement rayée de la carte et notre armée, française ou européenne se fournira à l'étranger.

J'espère, monsieur le ministre, que vous recevrez ce message non pas comme un faire-part mais bien comme un cri du cœur. C'est le parlementaire de cette circonscription qui vous parle, se faisant l'écho des travailleurs du GIAT et de leurs familles. La difficulté est réelle et vous la connaissez. Le risque de voir notre indépendance remise en cause, notamment en approvisionnement dans l'arme de petit calibre, est tout aussi réel. Je ne veux pas croire que dans un ensemble de dispositions que je peux comprendre et que je serais prêt à approuver, on ne puisse apporter une réponse positive. Les uns et les autres, et peut-être plus encore dans le département de la Loire que vous savez particulièrement touché, nous attendons une confirmation de votre part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Monsieur le président, monsieur le ministre, le projet soumis à notre discussion organise la défense nationale de notre pays jusqu'au début du siècle prochain. Les conséquences des réformes annoncées seront lourdes et durables tant pour le secteur de l'armement que pour les collectivités territoriales accueillant les entreprises qui y sont liées.

Hier, 5 juin, des milliers de salariés de ce secteur ont montré leur inquiétude à travers toute la France au sujet de la perspective de 50 000 à 76 000 suppressions d'emplois. Rappelons que plus de 300 000 personnes travaillent pour cette industrie. Des dizaines de villes sont menacées dans leur fragile équilibre économique et social. Derrière les restructurations, se profile pour elles le spectre des friches industrielles qui ont trop souvent suivi les plans d'illusoire reconversions des sites.

L'intégration accélérée de la France dans un contexte européen de défense, comme vous l'avez annoncé hier soir, en deux occasions, ici même et à la télévision, monsieur le ministre, et son retour au sein de l'OTAN vont entraîner également des bouleversements dans la structure même de notre industrie d'armement. C'est notre potentiel technologique et notre indépendance nationale qui sont en jeu. A terme, un élément de notre souveraineté est sacrifié sur l'autel de la compétitivité et du libéralisme économique.

S'agissant des crédits, le niveau de 86 milliards maintenu pour l'équipement de la défense ne peut, seul, justifier l'hécatombe prévisible en matière d'emplois. Il faut en rechercher les causes dans la poursuite effrénée d'une compétitivité accrue qui a déjà fait tant de victimes sur le champ de bataille de la guerre économique.

Ainsi, par une nouvelle série de mesures, vous voulez adapter notre économie au marché en lui livrant notre industrie d'armement. Après tant de services publics dont vous sacrifiez l'efficacité et l'excellence, c'est à un nouveau pan de l'activité que vous vous attaquez. Vous raisonnez une nouvelle fois en termes de rentabilité alors que, en la matière, c'est en termes de potentiel que se définissent les enjeux.

Or, qu'en sera-il du potentiel du GIAT-Industries quand les réformes envisagées auront été appliquées ? qu'en sera-t-il aussi du savoir-faire des personnels de la Direction des constructions navales quand ils auront été reclassés, reconvertis, dispersés ou mis à la retraite anticipée ? Notre pays ne pourra retrouver les emplois hautement qualifiés et spécialisés que vous voulez supprimer dans ces secteurs. Au-delà des emplois, c'est d'atouts économiques que l'on se prive c'est notre potentiel technologique que l'on obère.

Ce qui est vrai pour le GIAT-Industries ou pour la DCN l'est également pour nos industries liées à l'aéronautique, à l'électronique et à l'espace. Alors que d'importantes économies pourraient être réalisées sur les équipements nucléaires, l'abandon ou la diminution des commandes d'armes conventionnelles prévues par la défunte loi de programmation précédente va avoir des conséquences quasi immédiates pour nombre de sociétés. Dans un premier temps, c'est prétexte à des fusions et à des privatisations avec, pour première conséquence, la réduction des effectifs par les économies d'échelle. La logique, poussée à son terme, entraînera des concentrations au niveau européen. Le redéploiement de l'activité ne se fera pas au bénéfice de la France, mais en faveur des consortiums financiers et, en particulier, allemands.

Ces perspectives ne laissent rien augurer de bon sur le terrain de l'emploi, et des villes entières sont menacées par un cataclysme certain. Pour Tarbes, avec les perspectives que l'on connaît en ce qui concerne GIAT-Industries – auxquelles s'ajoutent des menaces pour le maintien des régiments sur son territoire. Pour Marignane ou La Courneuve, avec les dangers qui pèsent sur Eurocopter. De trop nombreuses villes, des dizaines sans

doute, voient leur situation hypothéquée par la perspective de fermeture de sites industriels ou la disparition de régiments.

Les exemples que je viens de citer ne sont pas pris au hasard. Ils concernent des entreprises qui sont parmi les principaux employeurs dans leurs départements respectifs et, en tout cas, ce sont celles qui fournissent les emplois les plus qualifiés. C'est donc aussi l'aménagement du territoire qui est en cause à travers les restructurations prévues car derrière la carte des implantations industrielles existe une carte d'aménagement de la vie.

Or votre politique condamne des milliers d'emplois dans les services induits et dans la sous-traitance. Les collectivités sont menacées. Combien de commerces vont tirer leurs rideaux ? Combien d'écoles verront des classes supprimées ? Combien de bureaux de poste disparaîtront encore ? C'est un assèchement drastique du tissu économique de nos régions que vous préparez. Vous déchirez la carte de vie !

Au fond, au plan national, le véritable enjeu de la réforme, c'est la satisfaction d'intérêts économiques étrangers aux intérêts de la nation.

Livrer ainsi le domaine de l'armement au marché relève plus d'une recherche de nouvelles poches de croissance financière que de préoccupations de défense nationale.

A ce propos, monsieur le ministre, je souhaite une réponse nette et franche aux deux questions suivantes : est-il vrai que le char de dépannage du Leclerc serait commandé en Allemagne ? Est-il vrai que notre marine est sur le point d'acheter trois bâtiments en Belgique pour remplacer ses chasseurs de mines ? Je vous remercie par avance de bien vouloir y répondre.

Fragiliser nos industries, c'est à hypothéquer l'avenir de la France, ses emplois et son rang dans les domaines de la technologie où se feront les métiers de demain.

Chers collègues, permettez-moi de vous alerter sur la façon, pour le moins sélective, dont les amendements ont été retenus. Ainsi, un amendement proposant un porte-avions supplémentaire viendra en séance ; un autre, demandant soixante Rafale-marine viendra aussi en débat. En revanche, nos amendements relatifs à la demande d'un moratoire en vue d'élaborer un plan de transition destiné à préserver les emplois, les savoir-faire et les intérêts locaux se sont vu opposer l'irrecevabilité.

Cette tricherie, « deux poids, deux mesures », prouve bien que notre demande était bien embarrassante pour ceux qui auraient eu à émettre un vote.

Pourtant ce potentiel scientifique bâti grâce à une implication forte de l'Etat sur de longues périodes, vous ne pouvez le diluer dans une concentration européenne des industries d'armement. L'affaiblissement de la France au profit de l'Europe de la finance ne servira qu'à exacerber une concurrence qui ne profitera à terme qu'aux Etats-Unis et confortera ainsi leur prédominance.

C'est d'autant plus dommageable que des avancées dans ces domaines peuvent aussi nous permettre de conserver et d'améliorer notre rang dans les activités civiles qui utilisent les technologies développées dans le cadre de l'industrie d'armement.

Cela impliquerait une politique de recherche et développement sur le long terme, pour laquelle le secteur public est le mieux à même de relever les défis. Le liquider, c'est abandonner ce qui a fait une partie de l'originalité française.

Seuls le maintien et le développement de nos savoir-faire permettront à notre pays de conserver la place qu'il occupe sur l'échiquier mondial.

Seul le maintien d'un service public puissant et efficace permettrait de satisfaire cette ambition.

Nous proposons d'autres choix, tous imposés par un double impératif : le maintien de l'emploi et de l'indépendance nationale.

Les matériels nécessaires à notre défense doivent être étudiés et construits par nos industries. Comment expliquer aux ouvriers de la DCN que l'on licencie, alors que nous n'avons pas été capables d'acheminer par mer nos troupes en ex-Yougoslavie ? Il a fallu pour cela faire appel à des navires étrangers ! Même chose pour l'intervention récente au Rwanda, où il a été nécessaire d'emprunter à un autre pays les gros porteurs qui nous faisaient défaut.

On voit bien que ces décisions auront des conséquences graves pour l'autonomie de notre défense nationale et notre capacité d'intervention, même, et j'en conviens, si l'adaptation à la nouvelle donne internationale a entraîné une baisse de nos besoins en matériels.

Face à la baisse de ces besoins, c'est grâce à une politique sociale hardie de réduction du temps de travail que l'on pourra éviter des licenciements. Ces mesures sont d'autant plus indispensables que les « dégraissages » envisagés dans ce secteur auront un coût social et économique qu'il est difficile de mesurer à l'heure actuelle.

Nous proposons aussi que le formidable potentiel que représentent les salariés de cette industrie soit utilisé pour diversifier l'activité.

Dans l'aéronautique et l'électronique, par exemple, les besoins civils des deux prochaines décennies sont évalués à 15 000 avions et à 30 000 moteurs. Abandonner une partie de notre capacité quand de telles perspectives se présentent accentue encore la contradiction. Une volonté forte serait nécessaire pour maintenir l'emploi dans ces secteurs, tout en réorientant une partie de leurs activités.

En conclusion, monsieur le président, monsieur le ministre, les dispositifs d'accompagnement qui nous ont été présentés ne sont pas à même de rassurer les populations et leurs élus. Et certains, ici même, ont émis des doutes.

Ce que vous proposez n'est pas à la mesure des enjeux. Seule une démarche forte de concertation avec les syndicats et des représentants du peuple pourra permettre d'élaborer un moratoire – que nous demandons avec d'autres – prenant en compte toutes les répercussions de votre réforme à laquelle, comme les salariés et de nombreux élus, nous nous opposons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Garmendia.

**M. Pierre Garmendia.** Monsieur le président, monsieur le ministre, notre pays possède, en terme d'industrie de défense, des outils très performants, d'une technologie avancée. Personne aujourd'hui ne le conteste.

Dans ce cadre, la Gironde dispose d'établissements très importants, piliers directs ou indirects de notre industrie aéronautique.

Qu'il s'agisse de communes comme Pessac, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Cestas ou Bordeaux et Floirac – villes les plus importantes de la communauté urbaine de Bordeaux – les sites représentent un pourcentage très important des emplois industriels de notre

département, phénomène confirmé, s'il le fallait, par les informations que nous possédons et qui émanent de votre ministère.

Est-il nécessaire d'y ajouter l'ensemble de la sous-traitance, qui représente, en nombre d'entreprises et donc d'emplois, un volet essentiel de notre économie ?

Aujourd'hui, je cite le cas que je connais le mieux : celui de l'Atelier industriel de l'aéronautique, situé à Bordeaux-Floirac.

Les restructurations prévues dans le cadre du projet de loi de programmation militaire ne nous incitent pas à être d'un très grand optimiste quant à l'avenir de ces sites.

Le Gouvernement envisage de désétatiser les établissements industriels de la DGA. Sont en effet prévues des réductions très importantes, de l'ordre de 30 p. 100, citées dans le projet comme étant des diminutions de coût ou de délai d'intervention, et ce dans le dessein annoncé de faire face à une concurrence difficile en développant la compétitivité.

Le changement de statut de l'AIA aurait des conséquences graves pour l'avenir de l'établissement, les personnels, leurs emplois, leurs acquis sociaux et leur avenir.

Voici donc la situation posée sur le papier. Cependant, il en est autrement sur le terrain !

Il est à craindre en effet que de telles diminutions n'entraînent des réductions d'effectifs, sachant que, déjà, sur le seul site de l'AIA de Bordeaux-Floirac, 200 emplois ont disparu depuis quatre ans.

Or, et ce n'est pas moi qui le dis, des informations diffusées par la communication interne de l'entreprise sous la signature de certains de ses dirigeants, il ressort que les établissements concernés sont en moyenne 40 p. 100 moins chers que ceux du secteur concurrentiel.

Donc, prétexter d'une nécessaire compétitivité pour procéder de la sorte revient, purement et simplement, à contredire une réalité économique.

En outre, monsieur le ministre, nous savons tous que, dans le cadre de technologies aussi avancées, un établissement tel que l'AIA crée souvent ses propres outils pour améliorer et rendre plus rapides ses interventions de maintenance. Une réduction d'effectifs par le départ de personnels, y compris les départs à la retraite non remplacés, amène inévitablement la disparition et la non-transmission d'un savoir-faire indispensable au maintien du rang actuellement tenu par notre industrie aéronautique.

Tous ces éléments devraient donc pousser le Gouvernement à maintenir cette position, ce qui semble ne pas être le cas dans le cadre du projet de loi de programmation.

Aujourd'hui, ce sont près de 1 250 employés, chacun avec ses compétences propres et indispensables, qui travaillent encore sur le site. Celui-ci est d'ailleurs déjà à la limite du point de rupture si l'on prend en considération le fait qu'un effectif de 1 300 salariés est nécessaire à la bonne marche de l'établissement. C'est donc une obligation de maintenir les embauches. Dans dix ans, si vous persistez, il y aura inévitablement une perte de 50 p. 100 de l'effectif, ce qui serait totalement inadmissible.

Permettez-moi d'ailleurs de profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour rendre hommage à l'ensemble du personnel qui, par son savoir-faire et ses compétences, a permis à cette branche industrielle de notre pays d'être un secteur exemplaire.

Il n'est pas inutile aussi que je vous rappelle, monsieur le ministre, s'agissant de l'AIA de Bordeaux-Floirac, que la majorité des employés habitent des communes girondines qui se nomment Floirac, Cenon ou Lormont et bien d'autres, qui forment ce que l'on appelle les « Hauts de Garonne », site récemment retenu – j'y insiste – avec un quartier de Bordeaux, comme zone franche.

Vous conviendrez que la mise en place d'un processus de développement économique pour des zones géographiques particulièrement touchées par les problèmes de tous ordres, et en particulier le chômage, peut sembler quelque peu contradictoire avec une prévision de réduction d'emplois qui touchera de plein fouet ces mêmes communes.

Il est exact qu'en termes de contradiction, ce ne serait pas la première. Mais il serait regrettable qu'une décision se veuille essentiellement politique, éludant la réalité de l'économique.

Monsieur le ministre, l'inquiétude est grande au sein des personnels et de leur représentation syndicale, que j'ai reçus assez régulièrement, mais aussi chez les élus locaux qui, finalement, se retrouvent souvent trop seuls devant l'ensemble des problèmes touchant aujourd'hui beaucoup de Français.

Je vous demande donc, si vous êtes en mesure de le faire, de me dire comment vous pouvez les rassurer, comment vous allez réellement assurer l'avenir de ces personnels et le devenir de l'industrie aéronautique, tout particulièrement dans ces communes de la Gironde.

Vous le savez, notre argumentaire est solide et nous ne pourrions accepter qu'une décision injuste aggrave les problèmes majeurs que nous combattons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Garnier.

**M. Etienne Garnier.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, comme l'a dit notre collègue Pierre Lellouche en commençant son exposé ce matin, nous sommes à un tournant historique de notre politique de défense – et des moyens qui lui permettront d'être efficace.

Ce tournant, il faut le saluer, puisque jamais un gouvernement n'avait osé s'attaquer...

**M. Michel Meylan.** Il est courageux !

**M. Etienne garnier.** Me laisseriez-vous dire les choses seul ? (*Sourires.*)

Jamais un gouvernement ne s'était attaché à l'ensemble des aspects – extraordinairement complexes, sur les plans humain et industriel – de ce qui constitue la défense de la France. Il faut donc l'en féliciter, mon cher collègue, si vous en êtes d'accord avec moi. (*Sourires.*)

**M. Michel Meylan.** Tout à fait !

**M. Etienne Garnier.** Je voterai donc ce texte. Cependant, j'aimerais que quelques confusions soient levées, et M. le ministre m'aidera sûrement à le faire.

Le débat d'aujourd'hui porte essentiellement sur la traduction budgétaire de la modification du format de nos armées, et sur rien d'autre ! Autrement dit, nous sommes en train de « dimensionner » ce que sera exactement la capacité de l'outil de défense de notre pays.

Mélanger ce grand problème avec un autre grand problème, ce serait introduire une confusion. Quel autre ? Celui-ci : à quoi va servir cet instrument « dimensionné » par nous, ce soir ou demain matin ? Autrement dit, quelle politique de défense ?

Certes, nous n'avons pas vraiment une méconnaissance absolue des orientations choisies par le Président de la République, qu'il s'agisse de son chemin vers l'intégration dans l'OTAN, de l'identité européenne de défense, de l'usage qu'il faut faire de notre force nucléaire. Mais nous n'avons pas dans ce domaine toutes les précisions. Si bien que j'eusse préféré que nous parlions chiffres après avoir parlé du fond...

Les choses ne se trouvent pas ainsi, mais se pose alors la délicate question de savoir ce que feront le Gouvernement et son ministre de la défense, si les chiffres définis aujourd'hui ne correspondent plus demain à ce que sera devenue notre politique étrangère et de défense, à la suite d'événements que, les uns et les autres, nous sommes incapables de prévoir.

J'éprouve donc incontestablement un petit regret quant à la méthode, regret amplifié par le fait que nous assistons à une réduction globale des crédits et à une augmentation de dépenses militaires également très forte, car le ministre doit recapitaliser, restructurer et, si j'ose dire, « déconscripter »...

Mon observation sur la méthode me conduit, monsieur le ministre, à énoncer quelques règles, qui ont été en partie reprises par le comité de défense du patronat français rassemblant civils et militaires. Au niveau politique, et pas seulement au niveau de votre ministère – je vise l'ensemble du Gouvernement – de fixer, à partir des chiffres qui seront définis demain, les lignes des produits de défense qu'il veut conserver en France ou en Europe.

Pour définir de telles lignes de produits, à l'État, le premier, de se discipliner par des programmations moins cahotiques – c'est un euphémisme –, par des budgets mieux maîtrisés et par la mise en place de nouvelles relations contractuelles sous des formes à définir entre d'une part programmation et budget, d'autre part industrie. Autre nécessité, la mise à niveau du capital des sociétés dont l'État est actionnaire et la mise en place de conditions favorables à la privatisation complète de l'industrie de défense. C'est ce qui est en train de se produire. Pour chaque marché, des formules contractuelles, un soutien marqué aux recherches et aux technologies de pointe, un soutien total aux exportations, une formation mieux adaptée des personnels.

Tout cela pour que votre effort, monsieur le ministre, fasse de ces industriels restructurés des « champions nationaux » qui puissent s'allier dans le cadre européen de façon convenable, c'est-à-dire à part entière. Dans toute la mesure du possible, ces « champions nationaux », il vous faut considérer qu'ils devront mener des actions « duales », à la fois civiles et militaires, et cela tout de suite. A partir de quoi j'enchaîne sur un de mes exemples favoris, celui de la DCN.

La DCN subit les grandes difficultés des marchés militaires civils dans le domaine de la construction navale. Moins de commandes, moins d'aides ou sinon insuffisantes. Et pas grand-chose à espérer à l'export pour la DCN, alors que les chantiers civils exportent à 94 p. 100. Dans ces conditions, je vous demande de nouveau, très solennellement, en m'excusant d'insister, monsieur Millon, de bien vouloir – en gardant à l'esprit l'aspect dual que j'ai cité, et qui ne vous échappe pas – obtenir de votre administration et de vos états-majors une synergie acceptée, voulue entre le civil et le militaire. D'autant qu'il faut que la DCN soit adossée à deux possibilités de marché : l'un civil, l'autre militaire. Et il faut que le chantier civil s'adosse également à deux marchés : l'un militaire, l'autre civil. Une rupture, un manque de continuité, une

absence de synergie, et c'est conduire les uns et les autres à la mort, qui ne peut être, en la circonstance, ce que vous souhaitez.

Je vous propose – mais pas sans personne derrière moi – de ne toucher à rien : laissons les établissements être ce qu'ils sont socialement et statutairement ; conservons aux civils leurs droits acquis, qu'ils ont d'ailleurs bien gagnés ; organisons une direction commerciale commune – commençons par là – et ne transférons rien. Le carnet de commandes se remplira tant pour Lorient que pour Saint-Nazaire ou Brest, et il y aura un retentissement sur les civils comme sur les militaires. Je ne développe pas davantage cette idée simple et qui est toute, si j'ose dire, d'exécution. En outre, des économies s'ensuivraient, ce qui n'est pas négligeable. Synergie égale économies pour le contribuable.

C'est un sujet très sérieux. Le Premier ministre et le Président de la République, qui ont bien voulu me recevoir, ont bien voulu me confirmer que le Gouvernement tiendrait bien ce cap du rapprochement civil et militaire dans le domaine de la navale. Ce qui vous a été confirmé à vous-même lors du comité interministériel du 13 mai. Je vous demande donc très solennellement de l'organiser petit à petit, progressivement mais sans prendre trop de temps quand même. Car pourquoi produire, dans ce pays, des produits sophistiqués, à la fois craints et enviés, qui pourraient ainsi infiniment mieux se vendre, si nous ne faisons pas –, si le Gouvernement ne fait pas – d'abord, l'effort essentiel qui est, en la circonstance, le vôtre, monsieur le ministre, de mener à bien les restructurations, et de prendre les grandes décisions qui s'imposent, *a fortiori*, si, comme je le pense, c'est aussi le cap que se sont fixé le Président de la République et le Premier ministre.

Il en est de même pour deux autres activités dont je parlerai à peine. Aucun de nous ne peut comprendre l'affaire de la programmation industrielle et économique du Rafale. A moins que vous ne souhaitiez le transformer pour l'éternité en mirage, ce qui n'est pas impossible ! Compte tenu de l'obsolescence, 2012 – 2040, 2,5 milliards de francs – tout cela n'a pas de sens. Il faut que vos grands projets ne soient pas des projets de comptable...

**M. Olivier Darrason.** Très bien !

**M. Etienne Garnier.** ... mais des projets de financier, qui se traduiront dans un nouveau format de nos armées et s'inscriront dans une politique ambitieuse. Vous êtes dans ce cas.

Je vous pose donc solennellement des questions qui me paraissent raisonnables et qui me paraissent d'actualité s'agissant de deux vedettes Floréal. Plus encore s'agissant du Rafale, pour que le président Gallois se résigne un jour à dire clairement ou bien ce qu'il ne dit pas, ou bien ce qu'il ne veut pas faire. Il ne serait pas raisonnable qu'il n'y ait pas de rapprochement dans le naval d'un côté, tandis qu'on obligerait au rapprochement, voire à la fusion d'un autre !

**M. Michel Meylan.** Très bien ! Il fallait le dire !

**M. Etienne Garnier.** Merci, mon cher collègue !

Je vous demande, monsieur le ministre, de me répondre le plus positivement du monde – ce que vous ferez sûrement, et je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Darrason.

**M. Olivier Darrason.** Qu'ils l'approuvent ou la réprouvent, tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont reconnu que cette loi de programmation militaire revêtait un caractère exceptionnel.

Vous-même, monsieur le ministre, peut-être mieux que quiconque, en avez expliqué les raisons.

D'abord, elle succède à une loi non appliquée, votée dans un quasi-consensus...

**M. Jean Tardito et M. Jean-Claude Lefort.** Quasi, en effet !

**M. Olivier Darrason.** ... qui procédait d'une analyse, le Livre blanc, lequel demeure, si j'ai bien compris, le catalogue de référence des menaces qui pèsent sur notre pays et des stratégies militaires et industrielles qui doivent nous conduire à y faire face.

De cette analyse pérenne, vous tirez aujourd'hui des conclusions assez largement différentes de celles que nous avons votées. Voilà qui aurait de quoi nous surprendre et nous conduire tout droit à une sorte de dyslexie politique si vous n'ajoutiez pas immédiatement, et cela est vrai, que le contexte institutionnel et budgétaire a radicalement changé.

Ce n'est en réalité qu'à moitié exact, et là réside ma première divergence avec votre analyse.

Vous avez raison de dire, monsieur le ministre, que la cohérence institutionnelle – Président, Premier ministre, Parlement – est la véritable donnée nouvelle de cette loi de programmation. Non pas que la situation antérieure aurait empêché, comme vous le dites, de tirer toutes les conséquences du changement géostratégique de 1989, notamment pour ce qui est du format de nos armées et des restructurations industrielles ; mais tout simplement parce que le Président de la République a changé et que de sa volonté découle naturellement un grand nombre de conséquences sur l'orientation même de notre défense.

Je ne souhaite pas là m'engager dans le débat institutionnel, voire constitutionnel, qui a été ébauché hier à cette même tribune. J'avoue qu'il me paraît assez vain tant il est vrai que nos institutions, depuis 1958, reconnaissent le rôle tout à fait singulier qu'occupe le Président de la République dans l'organisation même de notre système de défense.

Non pas simplement dans la lettre même de la Constitution, tant il est vrai que le titre de « chef des armées » que lui reconnaît l'article 15 de notre Constitution est en réalité plutôt générique et pourrait se retrouver paradoxalement dans la panoplie des droits théoriques dont disposeront vraisemblablement la Reine d'Angleterre ou le roi d'Espagne, sans que l'on sache très bien s'ils ont la faculté de les exercer.

Mais parce que tout simplement et ce n'est pas méconnaître les droits et les pouvoirs du Parlement, il est de la nature même d'un exécutif, et singulièrement de celui qui émane de la Constitution de la V<sup>e</sup> République, de définir et de conduire la politique de défense de notre nation.

Il y aurait sans doute quelque difficulté sémantique à revendiquer, en période de cohabitation, pour le seul Premier ministre et la majorité qui le soutient, une sorte de pouvoir autonome par rapport au Président de la République et de s'étonner, en cas de crises – nous en avons connues – de ne pouvoir intervenir là et où il aurait été utile à ce même Gouvernement d'intervenir.

En réalité, aux termes de notre Constitution, le Président de la République définit les grandes orientations de notre défense et – cela est fondamental – les propose au

pays, c'est-à-dire le plus souvent au Parlement, qui en décide. Toute l'histoire de la V<sup>e</sup> République est là pour en témoigner et le fait même que nous en discutons aujourd'hui avec tant de passion est bien la preuve qu'en matière de défense, s'établit, ou plutôt doit s'établir ce lien singulier entre le Président de la République et le Parlement.

Ce lien, pour ma part, monsieur le ministre, je ne le conteste pas, tout au contraire. Mais il m'a semblé maltraité dans son organisation même qui relève, elle, du Gouvernement. Je ne reviendrai pas sur les épiphénomènes irritants et peu adroits qui vous conduisent, certes après un bref débat d'orientation, à nous demander de voter en quinze jours plus de 1 100 milliards de francs, à voter les moyens des forces avant de voter leur organisation, et à lire, sous la forme impudique d'une publicité rédactionnelle, le décret d'application d'une loi qui n'est ni votée ni même, je l'espère, préparée.

Pour moi, monsieur le ministre, et pour beaucoup ici, le débat heureusement ouvert par le Président de la République n'est pas clos ! Il ne le sera que lorsque le Parlement aura voté la loi et que lorsque, et cela n'est pas mineur, le Président l'aura promulguée.

Ma seconde divergence avec votre analyse tient au diagnostic financier, certes juste, qui semble justifier l'enveloppe budgétaire que vous nous proposez. La volonté politique en 1993-1994 était précisément de choisir de privilégier les dépenses de la défense alors même que tous les autres postes budgétaires se voyaient soumis à une forte contrainte. Ce choix est différent aujourd'hui, je le regrette pour ma part profondément, mais j'y reviendrai par la suite.

Quelles sont donc les orientations majeures que nous propose le Président de la République à travers cette loi de programmation ?

Elles sont en réalité au nombre de trois : la professionnalisation, la primauté de la projection et la rationalisation de l'outil industriel. Je n'en conteste aucune ; elles sont cohérentes et vont dans le bon sens.

En revanche, et dans la mise en œuvre que vous nous proposez, c'est-à-dire dans les moyens que vous allez mettre en œuvre, y a-t-il bien cohérence avec les orientations fondamentales ? Très franchement, monsieur le ministre, j'éprouve quelques doutes forts, et cela constitue une troisième divergence qui est de loin la plus importante.

**M. Jean Tardito.** C'est beaucoup !

**M. Olivier Darrason.** Qu'il s'agisse du rythme que vous proposez, du réalisme de certaines propositions ou du risque que vous faites peser sur un grand nombre de nos « fondamentaux », j'ai du mal à adhérer à votre projet.

Le président de la commission de la défense en a détaillé la plupart des aspects avec talent et j'avoue que je ne saurais mieux qu'il ne l'a fait exprimer mes inquiétudes. J'en reprendrai cependant quelques éléments.

Question de rythme d'abord : j'approuve les grands axes de la professionnalisation qui conjuguent l'efficacité à la modernité nécessaire de l'organisation des forces armées. Fallait-il aller si vite ? Je me suis longtemps posé la question et je crois que nous ne pourrions pas y répondre avant plusieurs années, tant il est vrai que le sillon profond que laisse le service militaire dans la conscience nationale ne sera pas aisément comblé.

Oui, monsieur le ministre, je me suis posé la question, et vous conviendrez avec moi que la belle et généreuse idée du service civique obligatoire aurait eu plus de

chance s'il n'avait pas fallu, en quelques semaines, décider de son principe, de son financement, de son application et, somme toute, de son sort.

De la même façon, la professionnalisation de l'armée de l'air et de la marine aurait pu conduire à choisir, dans un premier temps, un modèle intermédiaire pour l'armée de terre. Cette transition douce aurait accompagné le nécessaire regroupement de ses forces dans des unités plus denses, et nous aurions eu plus de temps pour atténuer les traumatismes inévitables, que vont connaître celles de nos cités qui vont voir disparaître les régiments et les bases. Cela aurait sans doute aussi coûté moins cher. Comme le dit Jean Giraudoux « souvent la tactique ruine la stratégie... ».

Oui, monsieur le ministre, je me suis posé la question, avec d'autres, et la proposition du « rendez-vous citoyen » n'est qu'un élément de réponse, encore provisoire, au profond sentiment d'attachement au lien magique entre l'armée et la nation, que nous avons essayé d'apporter à ce débat.

Quel en sera le contenu qui seul, avec le coût, en déterminera la durée ? Nous y travaillerons comme l'a souhaité le Président de la République, vous et nous, d'ici à l'automne. Puis le Parlement tranchera.

Quelle sera la transition avec le système actuel et quelles en seront les modalités que connaîtront les générations actuelles de sursitaires ? Là encore, monsieur le ministre, c'est un problème de rythme, lequel risque, pour le coup, de subir une franche accélération devant l'impatience de ceux qui voudront à tout prix bénéficier des dispositions les plus favorables.

Question de rythme encore pour la primauté donnée à la projection. Peut-on, en si peu de temps, transformer une posture de défense, massivement tournée vers nos frontières naturelles, en une nouvelle posture, plus souple, plus rapide, plus « signifiante » ?

Je le voudrais naturellement, mais on peut se poser des questions lorsque l'on voit les difficultés que vous avez à nous présenter un dispositif cohérent et crédible d'équipement des forces de projection. Jacques Boyon, Arthur Paecht et Daniel Colin l'ont dit ici sans détour : quelle est la crédibilité de porte-avions sans avions, d'avions sans porte-avions, de troupes projetables sans hélicoptères d'attaque et de protection, sans hélicoptères et avions de transport, pour ne pas évoquer les chalands de débarquement ?

Encore une fois, monsieur le ministre, les orientations sont bonnes, mais les moyens risquent de ne pas être – sans jeu de mots – au rendez-vous.

Problème de rythme encore, pour la rationalisation de notre outil industriel. Je comprends les précautions que vous prenez vis-à-vis de nos arsenaux nationaux, de leur statut, de leur plan de charge. Je les approuve parce qu'elles reflètent aussi un discours de vérité et de transparence.

Je suis moins convaincu, je dois le dire, par le rythme inverse que vous imposez à nos industries aéronautiques. Elles sont aujourd'hui sacrifiées – je pèse mes mots – à vos impératifs budgétaires et aux choix dont je viens de parler. Je ne reviens pas sur la lenteur mortelle avec laquelle l'armée de l'air sera dotée de ses Rafale. J'ai parlé de « Concorde militaire » : grave sera la responsabilité de ceux qui auront fait d'un succès technologique et opérationnel un échec économique et commercial.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Très bien !

**M. Olivier Darrason.** La responsabilité ne vous incombe pas entièrement, je le reconnais. Depuis 1986, date de son lancement, nous n'avons cessé, quel que soit le gouvernement, de différer ce programme pour gagner du temps en croyant gagner de l'argent. Là est la seule vérité, et je regrette que l'on ait tenté, ces dernières années, de justifier ces retards par des prétextes technologiques ou opérationnels.

Plus personne aujourd'hui ne s'aventure dans des exercices aussi périlleux, mais nous continuons à renchérir le prix en diluant à l'excès les délais. J'ai essayé, sans garantie, de déterminer le coût réel de ces reports successifs. Je les évalue à 15 p. 100, ce qui, par rapport au coût du développement, est considérable et doit s'ajouter aux bénéfices indirects que nous aurions obtenus d'une mise en service plus rapide au sein de l'armée de l'air elle-même, et naturellement, par l'exportation, sur les coûts marginaux de production.

Nous retrouvons la même difficulté et la même impasse pour les hélicoptères. Expliquez-nous pourquoi, monsieur le ministre, vous avez décidé d'immoler l'industrie de l'hélicoptère sur le front des troupes ? Alors que vous imposez 20 p. 100 de restrictions budgétaires à la plupart des grands programmes par rapport au référentiel de 1994, c'est 60 p. 100 que vous demandez, dans cette loi de programmation à l'industrie de l'hélicoptère qui risque ainsi de périr guérie ! Elle est européenne, duale, exportatrice, intégrée mais aucun, je dis bien, aucun hélicoptère ne sera livré au cours de cette loi de programme.

Certes, le NH 90, longtemps menacé, mais dont nous avons obtenu le maintien dans la précédente loi de programmation, est encore maintenu dans celle-ci et son industrialisation envisagée. On dit, et je m'en félicite, qu'il s'agit d'une décision personnelle du Président de la République. Heureusement d'ailleurs, car sionon quel aurait été le sort du premier producteur mondial d'hélicoptères qu'est Eurocopter ? Je vous le demande !

Quant au Tigre, il n'apparaît dans la loi que sous forme de commandes, alors que nous attendons toujours la décision d'industrialisation, qui serait – enfin une bonne nouvelle ! – imminente.

A ces questions de rythme s'ajoute, mes chers collègues, un problème de réalisme.

Au fond, si je comprends bien, et même si cela est quelquefois dit à mots couverts, la précédente loi et le contexte budgétaire dans lequel elle s'inscrivait étaient un peu irréaliste ou, en tout cas, trop ambitieux. Je ne partage pas, je vous l'ai dit, cette analyse. Mais soit, le passé est le passé.

En revanche, le projet que vous nous proposez devrait être marqué, lui, par la rigueur et le réalisme. Là encore, je me pose des questions d'ordre budgétaire et économique.

D'ordre budgétaire d'abord : 185 milliards de francs constants 1996 pendant six ans. Soit ! Mais cela part de trois suppositions qui me paraissent être autant de risques politiques.

D'abord, et à défaut d'un hypothétique mécanisme législatif un moment imaginé et vite repoussé par le ministère des finances, vous indexez en quelque sorte la stricte reconduction de ces crédits sur la volonté présidentielle. Nous en prenons acte tant elle nous semble effectivement la meilleure garantie de stabilité. Mais la question est – et nous la retrouverons dans les amendements – de savoir ce que comprendra le titre V et ce qu'il ne comprendra pas. Le financement des OPEX par exemple, les investissements civils – juridiquement dénommés

« duaux » – dans le domaine spatial, la recapitalisation des entreprises publiques de défense, enfin. Je dis enfin parce que je crois avoir compris que nos crédits s'émanciperont, de fait, et définitivement, des gels et des annulations budgétaires dont nous n'avons cessé de dénoncer la pratique ces dernières années.

Ensuite, l'équilibre entre le titre III et le titre V. Naturellement, je fais partie de ceux qui regrettent le nouvel équilibre qui défavorise le titre V. Mais c'est une conséquence logique, même si elle ne me semble pas, conjoncturellement et économiquement, la plus opportune, de la professionnalisation.

En revanche, monsieur le ministre, pouvez-vous prendre l'engagement de maintenir cette nouvelle répartition et éviter que, comme en Grande-Bretagne par exemple, petit à petit, le fonctionnement n'obère l'investissement. Cela, monsieur le ministre, doit être préservé dans la fonction publique militaire comme dans la fonction publique civile, et ce principe de gouvernement, auquel j'adhère, me paraît universellement applicable.

Enfin, mes chers collègues, c'est le moyen terme qui m'inquiète le plus. Tous les ministres de la défense ont été confrontés à ce véritable « complexe de Sisyphe » qui consiste à faire rouler devant soi une « bosse financière » qui représente en fait ce qu'il faudrait investir en plus de ce qui est programmé pour pouvoir financer tous les programmes lancés.

Votre approche, monsieur le ministre, consistait en une opération vérité. Mais où est la vérité quand vous nous dites que ce n'est qu'au cours de la prochaine loi de programmation militaire que pourraient être financés en même temps, par exemple pour le budget de l'armée de l'air, les fabrications de Rafale, les achats, sur étagère, de l'ATF, alors même qu'il faudrait pour ce faire doubler les dotations prévues dans l'actuelle loi de programmation.

En fait, nous risquons de retrouver ce problème récurrent pour tous les programmes, deuxième porte-avions, programme de missiles et cela pose un grave problème, plus aujourd'hui qu'hier, je vous le concède.

Pourquoi donc ? Parce que nous arrivons aujourd'hui en phase finale, c'est-à-dire en phase de construction d'un grand nombre de programmes. Ceux qui sont différés et dont la livraison est reportée à la prochaine loi de programmation courent en fait tous les dangers, indépendamment des inconvénients majeurs que ces délais font supporter aux armées et que j'ai déjà évoqués.

En second lieu se pose un problème de réalisme économique. A partir d'une configuration budgétaire qui est elle-même motivée par une analyse financière globale, vous prenez le parti de restructurations industrielles que vous accompagnez de mesures sociales. Certaines peuvent se comprendre, d'autres pas. Je pense, au titre de ces dernières, aux matériels qui ont de sérieuses chances à l'exportation.

Reprenons l'exemple du Rafale et du Tigre. Aucun de ces appareils ne sera en service dans les armées françaises de façon significative avant le début de la prochaine loi de programmation militaire en 2002. C'est un handicap majeur pour nos exportations.

Les Etats-Unis ne s'y sont pas trompés puisqu'ils considèrent l'actuel projet de programmation militaire comme la meilleure des analyses concurrentielles qu'on ait pu leur offrir sur un plateau. Vous me répondez, monsieur le ministre, que point n'est besoin d'avoir un matériel en service pour commencer à pouvoir le vendre, et vous citez à l'envi l'exemple du Jast américain, mais, précisément, nous n'avons pas la puissance et la force de conviction de

l'industrie américaine. Notre seule force, c'est l'avance de nos ouvriers et de nos ingénieurs dont le seul témoignage est la capacité de notre défense à se doter des matériels déjà développés.

Vous nous avez promis un grand volet exportation dans votre politique. Nous l'attendons avec impatience, mais, d'ores et déjà, nous vous ferons des propositions concrètes de financement extrabudgétaire originales pour favoriser l'exportation.

Pour cela, deux conditions sont nécessaires. D'abord, au niveau du symbole, il faut que certains matériels dotent l'armée française avant la fin du siècle ; c'est le cas du Tigre, dont j'ai déjà parlé. Permettez-moi ce trait qui se veut d'humour dans un contexte particulièrement dramatique, qui l'est de plus en plus : mettez quelques Tigre dans votre programmation militaire. Ce signe sera encourageant pour ceux dont l'avenir en dépend et surtout pour ceux qui observent nos hésitations et redoutent nos renoncements. C'est également le cas du Rafale pour lequel je souhaite, en tant que rapporteur de l'armée de l'air, une solution comparable consistant à doter cette armée d'un demi-escadron pour en favoriser la démonstration exportatrice.

Cohérence financière encore ou cohérence économique, les fusions que vous préconisez ont le mérite, sur le principe, de résoudre les graves problèmes de fonds propres dont souffrent certaines de nos entreprises publiques. Que ce soit l'Aérospatiale, Thomson ou la Snecma, pour laquelle nous ne connaissons pas encore les intentions de votre ministère, il est à craindre que cette logique ne l'emporte sur la logique économique et industrielle qui, seule, doit nous aider. Le but est-il de privilégier une future industrie de défense à vocation européenne ou de trouver des ressources extrabudgétaires au-delà de toute rationalité des « métiers ». Pour une fois, la stratégie américaine devrait nous tenir lieu d'exemple.

Voilà, rapidement présentée, l'analyse à laquelle je suis parvenu. Franchement, elle n'est pas optimiste, sauf peut-être sur la professionnalisation si vous savez associer étroitement le Parlement à sa concrétisation.

Mes critiques me conduisent donc logiquement, mais sans joie, à m'abstenir de voter votre projet, alors même que je partage les orientations qui l'inspirent.

Cette position, qui m'est personnelle et qui n'engage que moi, n'est pas une attitude négative. Elle s'accompagne d'amendements sur certains points, comme l'exportation, qu'il faut à tout prix sauver, à moins de désespérer de tout. J'espère que, à défaut de nous avoir entendus avant la présentation du projet, vous saurez nous comprendre pendant la discussion.

Faisant ainsi partie d'une majorité responsable mais libre, je souhaite par ce vote, modestement et à mon humble niveau, vous indiquer les graves menaces qui, si nous n'étions pas entendus, risqueraient de peser sur notre appareil de défense. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Didier Boulaud.

**M. Didier Boulaud.** Monsieur le ministre, vous l'avez dit hier au début de votre intervention, ce projet de loi de programmation militaire 1997-2002 est pour vous la pierre angulaire d'une réforme sans précédent. Vous avez ajouté qu'elle avait été préparée après une longue concertation.

Certains commentateurs parlent, eux, de grand chambardement, s'interrogeant au passage sur le coût réel de cette réforme et sur sa cohérence. Ne plaise à quiconque que réforme, chambardement ou cataclysme ne se transforme demain en Bérézina !

Les quelques minutes qui me sont imparties ne me permettent pas d'aller au fond des choses comme l'ont fait certains de mes collègues, et en particulier Jean-Michel Boucheron, et de balayer l'ensemble du dispositif. Aussi, me bornerai-je à reprendre quelques points de vos interventions d'hier et, si vous me le permettez, à vous demander quelques précisions sur les conséquences de votre réforme.

Tout d'abord, je l'ai rappelé, vous avez évoqué la concertation. Elle a été longue sans doute, mais permettez-moi de ne pas partager tout à fait votre avis quant à l'esprit qui y a présidé.

Premièrement, un comité stratégique a été mis en place par vos soins à la demande du Président de la République et a soigneusement écarté le Parlement, en particulier la commission de la défense de cette assemblée, qui a, pendant des mois, grappillé ici ou là quelques informations à la sauvette afin de tenter tant bien que mal de reconstituer le puzzle.

Deuxièmement, le Président de la République, dont je ne conteste nullement le pouvoir en matière de politique étrangère et de défense, a décidé de forcer le pas afin de replacer notre pays dans le cadre de l'OTAN, mais avec quelle désinvolture ! Le Gouvernement lui-même en a-t-il été saisi à part quelques ministres mis dans la confidence ?

Cette façon de faire n'est pas acceptable pour le Parlement, qui, à aucun moment, n'a été informé. Comme le disait un de mes illustres prédécesseurs : « Nous avons des praticiens du pouvoir qui ont leurs qualités, leurs compétences mais qui n'obéissent plus à aucune ligne directrice dans leurs relations avec le Parlement. Ces relations entre les pouvoirs sont abandonnées à la fantaisie des humeurs et aux caprices des tactiques. La loi suprême est atteinte dans son esprit et dans sa réalité. Il est regrettable d'avoir à le constater. »

On peut parfaitement admettre, et le débat reste ouvert, que les alliances militaires fondées il y a vingt ou trente ans, voire davantage, puissent au gré des événements connaître des mutations, mais les conditions dans lesquelles cette décision a été prise montrent une fois de plus la manière dont le pouvoir tient compte de la Constitution et des promesses faites par le candidat devenu Président de redonner au Parlement la place qui devrait être la sienne, promesse dont il semble bien qu'il se détache lui-même de plus en plus.

Il en va de même pour la décision concernant le service national.

Nous savons gré au président de l'Assemblée nationale d'avoir tenté dans cette affaire de préserver le rôle du Parlement. Pour avoir, avec mes collègues socialistes, été assidu aux travaux de la mission, je puis vous dire qu'elle a été particulièrement instructive et, pourquoi ne pas l'avouer, passionnante.

Mais de grâce, ne laissez croire à personne que c'est de cette mission parlementaire qu'est née la proposition qui nous sera soumise, associant, comme vous l'avez dit, le volontariat à ce fameux « rendez-vous » obligatoire que nous avons, pour notre part, qualifié, à juste titre, je le crois, de rendez-vous manqué.

Cette proposition n'est que le fruit de tractations, j'allais dire de marchandages, entre les tenants de la conscription et ceux qui voulaient à tout prix jeter le bébé avec l'eau du bain. Compromis dérisoire dont chacun mesurera bientôt l'espérance de vie. J'ose espérer qu'il n'est pas au fond sous-tendu par la seule volonté du Gouvernement de tenter d'obtenir un compromis avec les maires des villes de garnisons qui seront démantelées, en leur offrant en échange le maintien, pour solde de tout compte, des futurs clubs Trigano de l'esprit de défense, de la conscription et de la vaccination que vous vous apprêtez à disséminer sur l'ensemble du territoire.

Non, monsieur le ministre, cette décision n'est pas bonne pour l'esprit de défense, et nombreux sont ceux d'entre nous et au travers du pays qui, en leur for intérieur, le savent, y compris chez les militaires.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Très bien !

**M. Didier Boulaud.** Le contexte stratégique invoqué est un habillage que même les chefs d'état-major n'ont pu taire devant la mission. Je cite l'un d'entre eux : « En matière de coût budgétaire, le travail a été fait à l'envers. Nous avons, dans le titre III, l'ordre absolu de rester dans l'enveloppe ».

Ce rendez-vous citoyen est une mascarade. Pour ma part, c'est avec intérêt que j'ai écouté, hier, à l'émission *La Marche du siècle*, ce jeune qui avait commencé son service entre deux gendarmes, qui, au bout de dix mois, a décidé d'opter pour un VSL et qui, finalement, a décidé sans doute de s'engager. Pensez-vous sérieusement que quatre jours lui auraient permis de faire ce cheminement intérieur ?

Enfin, comment allez-vous sélectionner volontaires ou engagés ?

Avant de juger de l'espérance de vie de ce rendez-vous citoyen, vous aurez très rapidement à mesurer les conséquences budgétaires de cette décision et du passage à l'armée de métier, car il faut bien appeler un chat un chat, même si vous vous abritez derrière les quelques volontaires qui seront recrutés pour conserver à notre armée le titre de professionnelle.

Vous le savez et nous le savons tous désormais, nos alliés qui ont depuis plusieurs années abandonné la conscription, avec des fortunes diverses d'ailleurs, nous l'ont dit et répété, le nécessaire déséquilibre entre le titre V et le titre III dans cette configuration, n'est pas de 54/46 mais, au minimum de 60/40, voir de 70/30.

Serions-nous une fois encore plus malins que les autres ou cet aspect des choses aurait-il échappé aux esprits les plus sagaces de vos collaborateurs et de vous-même, ce dont je doute ? Nous nous exposons à bref délai, j'en suis certain, à des révisions déchirantes de votre loi de programmation, en tous cas de ses équilibres.

Je voudrais aussi profiter de ce débat pour répondre à l'intervention de M. Lellouche qui, ce matin, nous a fait profiter d'un curieux exposé d'archives.

**M. Pierre Lellouche.** C'est bien, les archives !

**M. Didier Boulaud.** On peut effectivement s'amuser à observer l'exécution des programmations passées, mais tout dépend des sources que l'on utilise. Moi, j'essaie de prendre les meilleures. Celles de M. Paecht, dans son rapport sur la précédente programmation, me semblent fort appropriées.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Absolument !

**M. Didier Boulaud.** Je tiens d'ailleurs le tableau à votre disposition, monsieur Lellouche.

Vous avez donc fait des comparaisons : 1977-1983, loi de programmation Bourges : taux de réalisation en dernière année, en 1981, 85 p. 100 ; 1984-1988, loi de programmation Hernu : taux de réalisation en dernière année, en 1986, 92,9 p. 100 ; loi de programmation Giraud : taux de réalisation en dernière année, 93,3 p. 100 ; loi de programmation Chevènement : taux de réalisation en dernière année, en 1991, 92,9 p. 100.

Vous avez parlé d'un écart de 10 milliards de francs sur cette dernière année 1991. L'écart est, en réalité, selon le rapport Paecht, de 4. On peut parler aussi de cette fameuse loi de programmation que vous moquez tant, parce qu'elle n'a pas été votée : la loi Joxe. Taux de réalisation en dernière année : 94,8 p. 100. Dois-je rappeler la loi de programmation Léotard réalisée à 80 p. 100 ? Je ne le ferai pas, bien évidemment.

Quant à la nouvelle loi qui va être examinée, quel crédit peut-on accorder à ce chiffre de 86 milliards, sachant qu'il faut retrancher du financement des programmes la part affectée au fonds d'industrialisation, le financement des opérations extérieures, les recapitalisations, sans parler du fonctionnement de trésorerie, « avec deux mois de retard », qui fait que, dans un budget, on paie toujours 10 milliards de francs qui auraient dû être payés l'année précédente ?

Pour Bercy, en revanche, 86 milliards, c'est 86 milliards et, comme cette administration fonctionne en budget exécuté, et elle a bien raison, elle va considérer que ce chiffre est déjà supérieur au budget 1996 exécuté, qui, rappelons-le aujourd'hui, est, au mieux, de 85 milliards de francs.

C'est tellement vrai que le niveau de prises de commande durant cette programmation doit au plus correspondre à 65 milliards de francs en titre V. Comme tous les programmes ont été conservés, les armées recevront des matériels au compte-gouttes et, à ce rythme, si on ne change pas de logique, nous aurons une armée totalement furtive en 2015, et c'est beaucoup plus inquiétant que d'être confronté au « voyeurisme » de l'histoire dont vous nous avez parlé, ce qui n'est, somme toute, qu'une formule choc sans support réel.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Très bien !

**M. Didier Boulaud.** Enfin, monsieur le ministre, j'avais eu l'occasion d'appeler votre attention lors du débat d'orientation sur les conséquences au plan local qu'auront les restructurations de garnisons.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres que chacun connaît. Je pense aux manques à gagner au plan fiscal, en termes de retombées économiques pour une ville moyenne, à la diminution sensible de population, aux départs de jeunes, aux conséquences sur les écoles et sur le commerce local.

Vous dites que la reconversion sera gérée au plus près des collectivités locales concernées et prendra la forme contractuelle avec les régions qui le voudront. Vous avez cité des exemples de contrats déjà signés. Dont acte. Je n'en connais pas les contenus. J'aurai à cœur d'en prendre connaissance.

Cependant, ne nous y trompons pas. Un grand nombre de collectivités connaissent aujourd'hui des situations préoccupantes sur les plans budgétaire, financier et fiscal. Vous évoquez le sens de la solidarité de tous les Français concernés. C'est de solidarité nationale qu'il faudrait parler, c'est-à-dire de la solidarité de l'Etat. Alors qu'on parle à longueur de journée de réforme fiscale, de diminution d'impôts, c'est plutôt de transferts de charges qu'il faudrait parler.

Les départements sont noyés sous les dépenses sociales, et les communes aussi, par voie de conséquence. N'ajoutez pas à ces collectivités des charges supplémentaires qu'elles seront contraintes de faire supporter aux contribuables locaux et aux entreprises au moment même où les dotations de l'Etat sont en diminution et où hélas ! il y a fort à parier ou à redouter que le budget 1997 que prépare le Gouvernement ne leur réserve encore de très mauvaises surprises. « Trop d'impôt tue l'impôt ». Ce qui vaut au niveau de l'Etat vaut, n'en doutez pas, au plan local.

En conclusion, il est faux de nous laisser croire que nous examinons une nouvelle loi de programmation pour tirer les conséquences du Livre blanc sur la défense et que s'impulserait un tournant majeur pour des raisons stratégiques. La seule réalité est que cette loi de programmation est destinée à habiller la réduction des dépenses militaires. Nous nous adaptons à nos moyens et nous fixons les concepts stratégiques et industriels en fonction de nos moyens, et rien d'autre.

C'est pour cela que, sans état d'âme, monsieur Lellouche, monsieur le ministre, cette fois-ci, nous ne voterons pas la loi de programmation que nous propose le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Lellouche.** C'est un scoop !

**M. le président.** La parole est à M. Denis Jacquat.

**M. Denis Jacquat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les habitants de Metz et de la Moselle comprennent certainement mieux que quiconque l'importance de l'armée, eux qui ont vécu ou vivent encore avec le souvenir de la guerre et de l'annexion.

Ils savent que l'heure n'est plus au péril qui vient de l'Est et aux plans de bataille sur le théâtre Centre-Europe, mais à une défense de la France adaptée aux nouveaux dangers mondiaux, se traduisant donc par des interventions extérieures dites de projection.

Pour cela, il faut des forces armées resserrées, mobiles, aguerries aux formes modernes de combat et à leurs technologies.

Pour cela, il faut une armée de professionnels.

La conséquence en est, pour notre pays, une diminution très importante du nombre de régiments.

Au moment où Metz et la Moselle se relèvent à peine du plan Armées 2000 et de ses douloureuses retouches, apparaît cette loi de programmation militaire. Elle est indispensable dans le cadre de cette nouvelle donne, mais, il faut le reconnaître très sincèrement, monsieur le ministre, cela laisse perplexes notre population et nos élus car nous attendons encore les projets de reconversion faisant suite au plan Armées 2000.

Aussi notre premier réflexe est-il de vous dire : « on a déjà donné ».

Nous comprenons que nos armées doivent s'adapter en permanence aux situations nouvelles européennes et mondiales. En revanche, nous ne pourrions admettre que cette adaptation puisse consister, dans certains cas, à déplacer des unités d'un site à un autre, à mettre en difficulté une commune au profit d'une autre.

Je pense plus particulièrement à la commune de Montigny-lès-Metz, ville célèbre dans le monde militaire car, comme l'indique la plaque fixée au mur de son domicile de l'époque, c'est de là qu'en 1939 le colonel de Gaulle est parti à la tête de ses chars pour vaincre l'ennemi.

Pour Montigny-lès-Metz trois cas de figure sont le risque envisageable : la dissolution de régiments, la baisse d'effectifs de certains régiments, et surtout le transfert de certains d'entre eux. Il se murmure que le COMLOG irait à Maisons-Laffitte et le RLA, le régiment de livraison pour air, dans la région de Toulouse.

Par ailleurs, les bâtiments et terrains militaires qui vont être abandonnés définitivement devraient être donnés, à titre de dommages et intérêts, aux communes où se situent ces biens.

Député de Metz-Sud, l'une des circonscriptions les plus importantes en effectifs de notre pays – plus de 10 000 militaires –, je tiens à vous redire publiquement que, pour nous, Messins et Mosellans, l'armée est avant tout une force de dissuasion. Le raisonnement doit être un « raisonnement France ». Mais nous savons fort bien que, en période de difficulté, l'armée est aussi un rouage important de notre vie économique. A ce propos, je vous remercie d'être venu récemment à Metz au-devant des personnels militaires, des personnels civils et des élus pour leur expliquer le projet de loi de programmation militaire et, surtout, d'avoir ouvert le dialogue et répondu à toutes les questions.

Tous vos prédécesseurs ont déclaré, en reprenant une célèbre parole de Vauban, que Metz défendait la France. Je serais très heureux, associé aux Messins et aux Mosellans, que, à un moment où notre région est touchée par la crise de l'acier et du charbon, la France défende Metz et la Moselle. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*).

**M. le président.** La parole est à M. Henri d'Attilio.

**M. Henri d'Attilio.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la programmation sur une longue période, notamment en matière militaire, est une excellente opération. En effet, elle permet de définir une politique et une stratégie à long terme pour nos forces armées, mais aussi pour notre industrie militaire. C'est sur ce point que je voudrais particulièrement insister.

Après une étude attentive de ce projet de loi, je suis très inquiet, entre autres, pour l'avenir de l'industrie aéronautique française. Les coupes budgétaires les plus dures sont réservées à ce secteur – on a parlé du Rafale – et touchent tout particulièrement la société Eurocopter, les programmes d'hélicoptères Tigre et NH90 qui doivent permettre d'assurer l'avenir de la société étant gravement mis à mal.

En effet, le texte prévoit une commande en 2002 de vingt-cinq hélicoptères Tigre livrables seulement à partir de 2003, une réduction de 340 à environ 180 du nombre d'hélicoptères pour l'armée de terre, une commande entre 2000 et 2002 de onze hélicoptères NH90 version navalisée, mais il n'apparaît aucun élément chiffré ni aucune date de livraison pour la version armée de terre.

Ces dispositions auront au moins deux conséquences néfastes sur l'activité de la société Eurocopter, implantée à Marignane et à La Courneuve, mais également sur l'ensemble des sous-traitants, au premier rang desquels le motoriste Turboméca, dont les salariés sont, eux aussi, très inquiets.

La première conséquence se traduit, en termes de concurrence avec les Américains, par la perte de plusieurs années d'avance technologique que nous avons acquises face au principal concurrent qu'est l'hélicoptère Comanche, qui arrivera sur le marché entre 2003 et 2005.

En effet, si notre propre armée ne se dote pas très rapidement de l'hélicoptère Tigre, il sera alors impossible de convaincre nos clients à l'exportation.

Même votre majorité au sein de la commission de la défense réclame – je cite – « un réexamen des calendriers, car les petites économies que l'on croit obtenir par des décalages dans le temps ne sont pas d'ordre comparable au manque à gagner qui en résulte à l'exportation ».

La seconde conséquence, en termes d'activité propre de la société, est que la maigre part faite au budget de l'aéronautique par la loi de programmation militaire, a une répercussion immédiate sur le chiffre d'affaires de la société pour la période 1997-2001, ce qui, malheureusement, ne manquera pas de se traduire cette fois par plusieurs milliers de licenciements secs pour la société Eurocopter et pour l'ensemble des sous-traitants.

Les salariés sont très inquiets. Depuis de nombreuses années, ceux-ci font des efforts considérables afin de permettre à leur société de rester concurrentielle à l'export et ont réalisé d'énormes gains de productivité. Je tiens à rendre hommage à ce personnel d'élite, que je connais bien. Depuis 1991, l'effectif est passé de 7 600 personnes à 6 000, soit une diminution de plus de 20 p. 100 en cinq ans. Il est inconcevable de continuer à vouloir le diminuer plus encore afin de réaliser de nouvelles économies.

En accord avec les salariés, la direction vous a proposé un projet qui permettrait de réduire les coûts de 20 p. 100. Vous leur demandez 60 p. 100. C'est, je le dis tout net, inacceptable.

Aussi, je vous demande de ne pas condamner la société Eurocopter, second hélicoptériste mondial, premier hélicoptériste européen, société parfaitement intégrée au niveau européen, qui réalise plus de la moitié de son activité dans le domaine civil – sans parler de toutes les devises qu'ont rapportées ces hélicoptères.

Il est impératif de sauvegarder le secteur industriel aéronautique national en augmentant la part qui lui est consacrée dans le cadre du projet de loi de programmation militaire, mais surtout en inscrivant les premières livraisons de l'hélicoptère Tigre dès 1999.

Je vous confirme, comme lors de notre entretien d'avant-hier soir avec vous-même, monsieur le ministre, et les représentants des salariés de la société Eurocopter, que, si aucun aménagement n'est trouvé, nous continuerons à nous joindre aux salariés qui comptent entreprendre des actions afin de démontrer leur détermination à sauver cette entreprise et aux sous-traitants que vous condamnez en campant sur vos positions.

Bien entendu, monsieur le ministre, nous voterons contre votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à Mme Christine Boutin.

**Mme Christine Boutin.** Monsieur le ministre, vous avez souhaité présenter à la discussion de l'Assemblée nationale un projet de loi de programmation militaire qui doit définir pour cinq ans les grandes orientations de la défense de la France.

Je n'entrerai pas dans la polémique du calendrier que vous avez choisi, même si je partage l'avis de ceux qui jugent un peu curieux d'examiner cette programmation et d'en définir les contours budgétaires avant d'avoir clairement réfléchi sur la loi définissant le service national rénové et nécessaire à notre pays.

Alors que je suis considérée comme spécialiste des problèmes de société touchant plus particulièrement à la famille et à la vie, ...

**M. Olivier Darrason.** Tout à fait !

**Mme Christine Boutin.** ... vous vous étonnerez sans doute, monsieur le ministre, de me voir inscrite dans ce débat.

En vérité, ce que vous nous proposez aujourd'hui, comme ce que vous nous proposerez à l'automne, ce sont de véritables débats de société.

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** En effet !

**Mme Christine Boutin.** Nombreux sont ceux qui, à cette tribune, ont évoqué les principes fondamentaux de notre République. Certains n'ont pas hésité à qualifier d'historique votre réforme. Je ne suis pas loin de partager cet avis.

A propos de la consultation indispensable pour un tel enjeu, nos concitoyens ne vous entendent pas, monsieur le ministre, lorsque vous parlez d'une grande concertation populaire sur ces sujets. Non ! Ils ont plutôt le sentiment d'avoir été placés devant le fait accompli. Et le peu de recours à des réunions locales montre à quel point cette consultation fut réduite. Du reste, le temps imparti ne permettait pas un travail approfondi au plan local. Pourtant, il s'agit bien, je le répète, d'un débat historique et de société. On peut donc comprendre qu'il y ait quelques amertumes.

J'ai été l'un des membres assidus de la mission commune d'information sur le service national présidée par M. Séguin.

**M. Olivier Darrason.** Tout à fait !

**Mme Christine Boutin.** Je tiens à souligner la qualité du travail conduit par la mission, ainsi que celle du rapport de synthèse d'Olivier Darrason.

Mais je regrette aussi que les conditions de la réflexion aient été si strictement encadrées. L'annonce faite par le Chef de l'Etat du choix définitif de professionnaliser notre armée, le respect d'une enveloppe budgétaire de 185 milliards annuels et la durée très courte laissée à la réflexion de la commission n'ont pas permis d'aller autant que nécessaire au fond des questions qui nous ont été soumises.

De plus, le rapport de notre mission n'était pas encore publié que la décision du Président de la République tombait, la veille même. Cela ne va pas dans le sens de la reconnaissance du travail parlementaire bien entendu.

**M. Jean Tardito.** C'est vrai !

**Mme Christine Boutin.** Cependant, puisque la loi de programmation militaire donnera les contours budgétaires du futur service national, il me semblait nécessaire d'en rappeler les enjeux.

Sans parler des problèmes d'intégration, de cohésion sociale, de la période transitoire, que nous aurons l'occasion de revoir à l'automne, je veux insister sur l'état d'esprit dans lequel notre société s'installe depuis un certain nombre d'années.

Beaucoup dénoncent l'« assistanat » et la fracture sociale comme les maux majeurs de notre pays. Ne croyez-vous pas, mes chers collègues, que la décision d'abandonner purement et simplement la conscription risque de créer une fracture citoyenne entre ceux qui auront pour mission, pour profession, d'être militaires et d'avoir seuls comme vocation de donner leur vie pour protéger celle des autres, et ceux qui, précisément, seront exemptés du tribut du sang ?

Ne voyez-vous pas dans le principe de la suppression de la conscription le passage d'une nation en armes pour défendre son territoire en une société protégée dans laquelle certains n'auront jamais à mettre en œuvre le risque de la vie ?

A n'en pas douter, cela accentuera, au niveau de la nation, la notion d'« assistanat » comme principe régulateur de la société et créera un nouveau type de fracture sociale, de fracture citoyenne entre ceux qui auraient pour vocation de se faire tuer et les autres.

On peut penser, dans cet esprit, que le rendez-vous citoyen, qui préserve une période obligatoire, est un moindre mal. Mais comment imaginer qu'une période de cinq jours puisse permettre que les conditions d'accueil, d'encadrement, d'initiation à la défense soient préservées ? Il faut donc prévoir de rallonger fortement cette période obligatoire et d'accroître les crédits correspondants.

Enfin, à propos de la souveraineté nationale, je pense très profondément que les orientations prises nous conduisent à une marche forcée vers l'Europe fédérale. Si la défense nucléaire est une nécessité, elle ne répond pas à tous les impératifs de défense et de surveillance de l'Hexagone. Il est, en effet, à craindre que la réduction des équipements de défense, cumulée avec la diminution des effectifs et la suppression du service militaire obligatoire, ne nous oblige, à terme, à solliciter nos partenaires européens pour assurer la défense de notre territoire. Vous l'avez d'ailleurs esquissé, monsieur le ministre, très clairement, hier.

On a un peu trop rapidement balayé le risque du conflit en s'appuyant sur des observations fragiles de la situation actuelle. La lecture du *Livre blanc* ne m'a pas apporté d'assurances à ce sujet et le « risque zéro » n'existe pas plus ici, dans le domaine de défense, que dans tous les autres actes de la vie.

**M. Olivier Darrason.** C'est vrai !

**Mme Christine Boutin.** Si nous abandonnons à la défense européenne notre propre défense, nous devenons dépendants. C'est là une évidence !

Le fonctionnement actuel de l'Eurocorps en est un exemple. Il montre qu'une décision d'intervention ne peut se réaliser que dans le cadre de décisions unanimes de la part de tous les Etats partenaires, marquant ainsi l'état de dépendance de chacun, et donc de la France, à l'égard des autres pays européens.

Cette réalité, conjuguée à la disparition du lien armée-nation, fait que, petit à petit, s'installe à tous niveaux – économique, financier et maintenant défense – l'effacement du concept patriotique et de nation, indispensable à la mobilisation des volontaires, comme nous l'a si fortement indiqué le secrétaire américain à la défense.

Il n'est pas possible d'envisager aussi rapidement d'abandonner encore une fois une nouvelle parcelle de notre souveraineté.

Certains ont fait allusion au général de Gaulle pour expliquer les orientations prises. Mais il me semble que le Général n'a été suivi que sur une partie de sa pensée. Je suis absolument certaine que le Général ne souhaitait pas l'abandon de la souveraineté française.

**M. Olivier Darrason.** Sûrement pas !

**Mme Christine Boutin.** Aussi, mes chers collègues, j'insiste pour que ces risques de fracture citoyenne et d'abandon de souveraineté soient pris en compte lors du vote de cette loi, afin que, à l'automne, le Parlement ait le minimum de liberté nécessaire à la définition du nouveau service national.

Attachée au lien armée-nation, à la réduction de la fracture sociale, au caractère égalitaire, à la pérennité de l'esprit de défense, à la souveraineté de la France, je souhaite que la conscription soit réaffirmée et que les moyens budgétaires soient votés en conséquence.

Un dernier mot, mes chers collègues : en tant que femme, j'apprécie que les filles n'aient pas été oubliées de cette réforme présidentielle, ce qui consacre la plénitude de leur citoyenneté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Olivier Darrason.** Tout à fait !

**M. le président.** Je vous remercie, madame Boutin. La parole est à M. André Berthol.

**M. André Berthol.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos sera bref et ciblé. Il concerne l'équipement de notre marine en systèmes d'armes majeurs.

Dans son allocution du 22 février 1996, le chef de l'Etat soulignait que la projection de puissance devenait l'une des missions principales de nos forces, sans doute même la mission principale.

Dans cette perspective, il est vraisemblable que le rôle de la marine ira en s'accroissant.

Cette orientation est d'ailleurs marquée dans le projet de loi par l'inscription des frégates La Fayette, de l'hélicoptère NH 90 et des sous-marins d'attaque.

Cependant, rien n'apparaît concernant les systèmes d'armes majeurs qui devraient les équiper.

C'est une interrogation qu'il faudrait lever. Tel est l'objet de ma question.

En effet, il est nécessaire d'aller jusqu'au bout de la logique liée à la notion de projection de puissance, qui a pour corollaire la mise en place de matériel nouveau fondé sur la supériorité technologique et d'inscrire dans la loi des crédits nécessaires au lancement de l'arme anti-navires future, l'ANF,...

**M. Olivier Darrason.** C'est vrai !

**M. André Berthol.** ... quitte à réexaminer d'autres postes si besoin est.

Le lancement dès maintenant de l'ANF, qui équiperait notre marine vers 2005, serait d'une importance fondamentale sur un triple plan : politique, économique et militaire.

Il marquerait de façon indiscutable la volonté de la France d'assumer son rôle de puissance mondiale sur des théâtres éloignés de la métropole, et ce dans le cadre d'interventions multinationales.

Il favoriserait l'alliance Aérospatiale Missiles avec l'allemand LFK-DASA, en créant autour d'un projet commun la synergie indispensable à la fusion de deux fortes cultures industrielles.

Il permettrait aussi d'amplifier et d'accélérer le processus d'alliance européenne autour du noyau franco-allemand.

Il confirmerait la supériorité technologique de l'Europe dans un domaine où elle subit une forte pression, due à la politique commerciale agressive des Etats-Unis.

Enfin, ce programme porterait à son terme la supériorité opérationnelle indispensable à la marine française, voire européenne, dans les missions de projection de puissance.

Le Président Jacques Chirac a lancé une réforme de notre outil militaire sans précédent, courageuse et d'un réalisme certain. Il est de notre devoir d'en tirer toutes les conséquences, de donner à cette réforme toute sa portée et d'en assurer la réussite par la recherche de la meilleure cohérence entre les missions et les moyens.

C'est ce souci d'aider à sa meilleure réussite qui m'a, monsieur le ministre, inspiré cette intervention. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Je vous remercie. La parole est à M. Didier Bariani.

**M. Didier Bariani.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai entendu depuis ce matin des choses fort intéressantes et très documentées. Chacun exprime son sentiment personnel. Pour ma part, je me bornerai à évoquer deux ou trois points.

C'est sans réserve que le parti radical, auquel j'appartiens, avait approuvé, à l'automne dernier, la très courageuse décision du Chef de l'Etat de reprendre les essais nucléaires.

Le Chef de l'Etat a eu raison de faire preuve de fermeté et de détermination face au concert de protestations qui a accompagné les tirs nucléaires français. Il a agi en véritable homme d'Etat, plus soucieux de l'intérêt de son pays et de la protection des générations futures que de sa propre popularité.

Bravant, à juste titre, la controverse que cette décision avait suscitée, il a estimé en son âme et conscience qu'il était vital pour la France et ses voisins européens de disposer d'une dissuasion sûre face à la prolifération nucléaire dans nombre de pays incertains, non seulement pour le présent, mais aussi pour les décennies à venir.

C'est pour nous prémunir contre ce type de menace bien réelle que notre dissuasion doit rester l'un des piliers de notre défense. Et cette ultime campagne d'essais était indispensable pour assurer la fiabilité de nos armements à long terme.

Je rappelle cela, monsieur le ministre, car je ne retrouve pas exactement dans ce projet de loi de programmation militaire la même volonté politique. Je ressens votre projet comme en décalage avec la détermination qui avait été affichée en octobre dans le domaine de la dissuasion nucléaire.

Certes – et le Chef de l'Etat s'y est solennellement engagé – la loi de programmation ne subira pas les aléas budgétaires à venir. C'est un point important. Dont acte !

La défense est ainsi assurée – on peut l'espérer – de la pérennité de ses ressources et de ses moyens pour les six ans à venir, ce qui devrait rassurer notre assemblée, car, trop souvent, le vote du Parlement se trouve un peu désavoué par des arbitrages ultérieurs.

Sur le plan purement statistique, je rappelle que les dépenses d'équipement diminuent de 18 p. 100 par rapport à la précédente loi de programmation. Des programmes sont annulés, d'autres révisés, voire reportés. Dans un budget en baisse, qui a déjà reculé de plus de 20 p. 100 depuis 1991, les équipements sont les plus touchés.

A la fin de la période couverte par la loi de programmation, les possibilités d'action de nos armées seront, comme l'a souligné ce matin M. Colin, réduites du fait de la diminution des matériels. Cette perte de puissance ne sera pas compensée, en tout cas pas en

nombre suffisant, par la nouvelle génération d'armements. N'y aura-t-il pas alors un « moment de fragilité » pour notre système de défense ?

Le lancement du deuxième porte-avions ne figure pas dans le projet de loi. Le programme du Rafale Air a pris beaucoup de retard, ce qui compromet sérieusement les cadences de livraison. Et l'achat du successeur du Transall pèsera lourdement sur la constitution d'une industrie aéronautique européenne. Tout cela, on le sait.

Il est vrai que ce n'est pas pour autant que nous repousserons votre projet de loi de programmation militaire, mais nous sommes inquiets.

Notre défense reposera demain sur deux piliers : l'arme nucléaire – forcément ultime recours – et un corps expéditionnaire de professionnels, projetable hors des frontières nationales, armé et équipé pour répondre à des missions mieux que par le passé.

L'armement nucléaire, lui, est plus fiable que par le passé, parce qu'on a procédé à la récente campagne de tirs nucléaires.

Mais que restera-t-il entre nos forces projetables à l'extérieur, équipées et opérationnelles, et les forces de sécurité – police et gendarmerie – ayant vocation à intervenir en cas de menace terroriste pour assurer la protection de nos frontières ?

Peut-on aujourd'hui affirmer que toute attaque frontale de notre pays est à jamais exclue ? Est-ce une certitude ou un pari ? Qui peut le garantir aux générations futures ?

Sauf à ne plus croire aux risques conventionnels – et Dieu sait s'il y a des foyers d'incertitude, même en Europe, et même non loin de nos frontières –, il me paraît dangereux de faire l'impasse sur ce cas de figure du seul fait qu'il paraît aujourd'hui improbable ?

Dans des pays à risques, et pas très éloignés du nôtre, la prolifération et la dissémination d'armements de haute technologie existent. J'ai du mal à imaginer une défense qui ne tiendrait pas compte de certains de ces risques du seul fait qu'ils semblent aujourd'hui improbables, voire dépassés.

Je voudrais, monsieur le ministre, que vous répondiez à ces inquiétudes. Je n'imagine pas que vous et vos collaborateurs n'ayez pas réfléchi à ces problèmes, et je suis convaincu que vous saurez nous rassurer, en nous prouvant que nous disposerons bien des moyens militaires nécessaires, notamment pour conjurer un risque conventionnel classique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Bertrand Cousin.

**M. Bertrand Cousin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, nous devons débattre aujourd'hui du second volet de la réforme engagée le 22 février dernier par le Président de la République. Après l'annonce de la professionnalisation de nos armées, il appartient à présent au Parlement de traduire en termes budgétaires les orientations présidentielles en votant une loi de programmation militaire.

En réalité, compte tenu de l'article 40 de la Constitution, il est quasiment impossible à un député, sauf à imaginer des gages artificiels, ...

**M. Olivier Darrason.** Même pas !

**M. Bertrand Cousin.** ... d'amender les masses globales ou la répartition des crédits entre les programmes.

**M. Olivier Darrason.** Hélas !

**M. Bertrand Cousin.** Or j'ai la conviction, monsieur le ministre, que le ministère des finances vous a imposé une réduction excessivement traumatique des dépenses d'équipement du titre V.

**M. Olivier Darrason.** Hélas !

**M. Bertrand Cousin.** Il est vrai que la recapitalisation des entreprises publiques mises en faillite par la gestion des gouvernements socialistes a largement obéré les finances publiques, n'en déplaise à certains de nos collègues systématiquement amnésiques. La liste de ces entreprises est longue : Crédit lyonnais, Crédit foncier de France, Air France, GIAT, entre autres.

Il eût été préférable de lisser cette inévitable dégrèvement des dépenses militaires à un moment où tous les nouveaux programmes d'armement arrivent à maturité. Les coûts sociaux et économiques, directs ou indirects, des retards ou des annulations prévus dans ce texte vont d'ailleurs alourdir les dépenses qui, au-delà de votre propre budget, monsieur le ministre, seront inévitablement engagées par l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités territoriales, pour remédier aux effets parfois dramatiques de cette réduction.

C'est le cas pour l'activité des arsenaux de la DCN, notamment ceux de Brest, de Cherbourg et de Lorient. Pour celui de Brest, aucune construction neuve n'est prévue durant les années 1998, 1999 et 2000, ce qui va mettre au chômage technique 2000 personnels de la DCN et provoquer le licenciement d'environ 1 500 personnes dans les entreprises de la sous-traitance.

C'est pourquoi je vous demande instamment, monsieur le ministre, d'avancer, dans toute la mesure du possible, la mise en chantier du TCD n° 3 – transporteur de chalands de débarquement –, dès lors surtout que le budget d'équipement de la marine supporte les coûts salariaux du service des constructions neuves même lorsque ce service ne travaille pas.

J'évoquerai maintenant le maintien des capacités opérationnelles de notre groupe aéronaval à moyen et à long termes.

Sur le moyen terme, c'est-à-dire pendant la programmation, le groupe aéronaval va connaître une période de très fortes turbulences. Le *Clemenceau* sera désarmé dès l'an prochain et le *Foch* mis en sommeil en 1999 lorsque le *Charles-de-Gaulle* entrera en service actif. A cette échéance, le groupe aéronaval sera donc réduit à un seul porte-avions nucléaire, qui disposera de capacités insuffisantes, surtout en matière de lutte anti-aérienne. J'en veux pour preuve l'absence d'avions de défense aérienne entre le désarmement des vieux *Crusader*, en 1999, et l'arrivée de la première flottille de Rafale intercepteurs en 2002. J'en veux également pour preuve les retards de livraison du système antiaérien du *Charles-de-Gaulle* – le SAAM – dont les munitions arriveront avec trop de parcimonie.

Le décalage de ces rendez-vous industriels crée une inquiétante vulnérabilité opérationnelle qui réduit d'une manière significative le rayon d'action du porte-avions et lui interdit d'intervenir sur les théâtres sensibles jusqu'en 2002.

**M. Olivier Darrason.** Hélas !

**M. Bertrand Cousin.** Se posera alors, sur le long terme, le problème capital de la disponibilité permanente du groupe aéronaval, et donc de la commande du second porte-avions, qu'il soit nucléaire ou à propulsion classique.

Comme je l'ai souligné le 20 mars dernier, à l'occasion du débat sur la politique de défense de la France, l'absence de construction d'un second porte-avions entraînerait une rupture historique de la permanence du groupe aéronaval à partir de 2005-2006, alors que le chef de l'État a fait de la projection de puissance l'un des axes forts de la nouvelle stratégie de défense.

Jusqu'à cette date, la possible réactivation du *Foch* lors des entretiens – programmés ou non – du *Charles-de-Gaulle* garantit en effet une relative disponibilité. Mais il ne serait pas économiquement raisonnable ni militairement souhaitable de maintenir le *Foch* en sommeil jusqu'en 2011-2012, date du second entretien programmé du porte-avions *Charles-de-Gaulle*.

Par conséquent, dès 2006, nous aurons à gérer la disponibilité réduite du groupe aéronaval. La seule solution, vous la connaissez, monsieur le ministre : ce serait une commande de porte-avions, qui interviendrait au début de la prochaine loi de programmation, dès 2003, afin que ce bâtiment puisse prendre la relève du *Charles-de-Gaulle* en 2011. Mais il faudrait commencer par inscrire ce projet dès aujourd'hui dans la planification.

Je m'étonne, monsieur le ministre – et je ne suis pas le seul – que la présence d'un second porte-avions dans le modèle d'armée de 2015 soit encore incertaine. Pourtant, après l'engagement le plus formel du Président de la République lors de ses interventions des 22 et 23 février, le chef d'état-major de la marine a réaffirmé à son tour devant notre commission de la défense, le 23 mai dernier, que le second porte-avions figurait bien dans la planification. Dans ces conditions, je ne comprends pas pourquoi le doute plane encore dans le rapport annexé au projet de loi de programmation.

Avec l'aval de la commission de la défense, j'ai donc déposé un amendement pour inciter le Gouvernement à enregistrer les engagements du chef des armées, en prévoyant la présence de deux porte-avions à l'horizon 2015. Comme nombre de mes collègues, je serai très attentif au sort qui sera réservé à cet amendement, car son adoption conditionne – et je mesure mes mots – la cohésion interne de la marine nationale au terme de cette difficile période de transition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. François Rochebloine.

**M. François Rochebloine.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, deux ans se sont écoulés depuis la publication du Livre blanc sur la défense et le vote de la dernière loi de programmation militaire. Et nous débattons à nouveau de la transformation et de l'adaptation de notre politique de défense. Certes, nombre d'arguments plaident en faveur de l'adoption d'une nouvelle loi pour la période de 1997 à 2002, et ce projet constitue l'une des étapes décisives de la réforme qui doit nous conduire à changer le format de nos armées, au prix d'une diminution significative des crédits militaires.

Cette loi de programmation marque une volonté de rupture. Rupture avec la logique de la précédente loi votée en 1994 pour la période 1995 à l'an 2000. Rupture aussi avec les engagements antérieurs, qu'ils soient budgétaires, militaires ou industriels.

Certes, nous devons tenir compte des changements géostratégiques considérables intervenus en une décennie. Ils nous dictent, en partie, notre politique de défense,

laquelle doit également tenir compte des contraintes budgétaires actuelles. Mais, face à des bouleversements aussi nombreux, on peut s'interroger sur les perspectives de l'esquisse budgétaire qui nous est présentée. Les conséquences de cette réforme sur la défense, l'emploi, le développement économique et l'aménagement du territoire ont-elles été bien prises en compte ?

Permettez-moi de centrer mon intervention sur la restructuration de notre industrie de défense.

Elu d'une circonscription particulièrement concernée par ce problème, je mesure pleinement l'impact de certaines décisions, et en particulier celles contenues dans le projet confidentiel de retour à l'équilibre de GIAT-Industries. Je dois vous avouer, monsieur le ministre, que tout n'est pas clair dans ce rapport de 200 pages, qui ne laisse pas d'inquiéter.

En effet, si les mesures de réduction d'effectifs et d'affectation des sites sont clairement énoncées, que dire par contre de celles devant conduire au retour à l'équilibre de GIAT-Industries ? Ne s'apparentent-elles pas à de simples déclarations d'intention, comme certains passages pourraient le laisser supposer ?

Et pourquoi avoir fixé à ce plan de restructuration une durée de trois ans seulement, alors que la loi de programmation va s'appliquer sur cinq ans ?

A cet égard, l'annonce d'une diminution brutale et programmée des commandes de chars Leclerc ne peut qu'alimenter l'inquiétude des personnels. Initialement, la commande à l'horizon 2000 était au moins quatre à cinq fois supérieure à celle retenue aujourd'hui. Fallait-il vraiment procéder à une coupe aussi importante ?

Que penser également des mesures préconisées pour conforter les différents sites ?

Autant de questions qui restent sans réponse et qui rendent difficilement perceptible la stratégie industrielle de l'entreprise.

Certes, monsieur le ministre, la situation de GIAT-Industries est telle aujourd'hui qu'elle vous conduit à prendre des mesures qui auraient été sans doute mieux acceptées si les difficultés avaient été traitées dès le début, avec calme et lucidité, car l'urgence n'est jamais bonne conseillère.

Député de la Loire et premier adjoint au maire de la ville de Saint-Chamond, je ne peux manquer d'intervenir à un moment où la restructuration annoncée va frapper de plein fouet la Loire en général et Saint-Chamond en particulier.

En quinze ans, la ville de Saint-Chamond a déjà perdu près de 2 400 emplois, soit plus de 30 p. 100 de ses emplois industriels, dont la moitié sont fournis par Creusot-Loire et CLESID.

Alors que des effectifs ont été transférés à grands frais de Saint-Étienne à Saint-Chamond voilà moins de deux ans, il est proposé aujourd'hui de supprimer sur ce site 299 emplois sur 878, soit une réduction des effectifs de 34 p. 100. L'avenir, fondé sur l'évolution de la conjoncture, est des plus incertains.

Afin de conforter l'avenir de ce site et des autres, et dans un souci d'efficacité et de rentabilité, il importe d'utiliser au mieux les compétences acquises par des personnels, qui ne demandent qu'à s'investir. La logique industrielle et économique voudrait que la reconstruction des matériels réalisés à l'origine par GIAT-Industries lui soit confiée. Faire assurer ces opérations par la Direction centrale des matériels, qui n'a qu'une expérience limitée en la matière, ne conduira qu'à des surcoûts et à des défauts. L'expérience actuelle confirme mes propos !

Monsieur le ministre, je vous demande de tout mettre en œuvre pour assurer la survie de GIAT-Industries en rapatriant les charges qui lui reviennent logiquement et en favorisant l'affectation de nouvelles activités compatibles avec son savoir-faire.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Très bien !

**M. François Rochebloine.** Ce plan de restructuration aura également des conséquences importantes sur la sous-traitance, notamment dans le secteur très développé de la mécanique générale sur le bassin d'emploi Loire-Sud.

A tout cela s'ajoutent les difficultés auxquels sont confrontés certains fournisseurs à cause du non-respect par l'Etat de ses engagements. Le cas de l'entreprise Pinguely-Haulotte, implantée dans ma circonscription et spécialisée dans la production d'engins lourds de dépannage et de levage, est à cet égard très significatif. En l'absence des notifications nécessaires de la Délégation générale pour l'armement, cette entreprise ne peut toujours pas percevoir les 17 millions de francs qui lui sont dus – une des factures remonte à novembre 1994.

Enfin, avec la nouvelle programmation du marché, cette entreprise, qui vit déjà dans l'incertitude, se trouvera directement menacée en cas d'arrêt total des commandes notifiées et de celles en cours de fabrication, ce qui risque d'entraîner encore un cortège de licenciements.

Un tel exemple met en évidence la nécessité de promouvoir une nouvelle conception des relations client-fournisseur et à moderniser les méthodes de travail.

Vous nous annoncez, monsieur le ministre, dans le cadre d'un plan spécifique, quelques délocalisations pour le département de la Loire. Mais on s'aperçoit très vite que la compensation n'est pas à la hauteur du préjudice subi – le compte n'y est pas. Saint-Chamond, en particulier, ne bénéficiera d'aucune implantation nouvelle susceptible de compenser les pertes d'emplois et la baisse d'activité industrielle.

Il serait pourtant logique, équitable et conforme aux équilibres souhaités pour l'aménagement du territoire, que les nouvelles données prennent en compte des critères objectifs, tels que les bases de taxe professionnelle par habitant, lesquelles reflètent la richesse ou la pauvreté économique des villes.

Face à ces préoccupations qui, vous en conviendrez, sont fort légitimes, quelles réponses pouvons-nous apporter, quelles perspectives pouvons-nous offrir aux personnels concernés, aux populations des régions touchées, aux élus des collectivités pénalisées ?

Faute de réponses précises et encourageantes, vous comprendrez, monsieur le ministre, que l'élu d'une région déjà gravement sinistrée ne peut approuver le plan de restructuration qui lui est proposée. Pour qu'il le fasse, il faudrait que ce plan soit accompagné de mesures de compensation suffisantes et de mesures exceptionnelles d'accompagnement social.

Sans méconnaître l'importance des enjeux de la loi de programmation militaire, et compte tenu de ce que je viens de dire, je m'abstiendrai lors du vote sur ce texte. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Diebold.

**M. Jean Diebold.** Monsieur le ministre, je vais une fois encore – une fois de plus ! – évoquer le programme de l'avion de transport militaire.

Vous n'avez pas manqué d'entendre le concert des protestations qu'ont suscitées vos déclarations d'il y a trois mois, tant chez les industriels – ce qui est somme toute

logique – que parmi nos partenaires européens. Des appréciations négatives et des mises en cause particulièrement dures à l'égard de la France ont été portées à cette occasion.

Cette large unanimité témoigne en fait de l'intérêt de tous pour ce programme qui regroupe huit pays et huit industriels européens. Répondant à un besoin incontournable pour les différentes armées européennes – un marché de l'ordre de 300 avions, soit 150 milliards de francs ; il fournirait du travail à 35 000 salariés pendant plus de vingt ans. Ce programme offre surtout au consortium européen Airbus l'occasion d'être présent sur le terrain du transport militaire, confortant ainsi sa position dans l'impitoyable concurrence avec les Américains dans le domaine civil.

Heureusement, monsieur le ministre, vous avez affiché une position politique forte en affirmant « la volonté de la France de ne pas renoncer à la construction d'un avion de transport militaire européen ». Ce signal politique important doit être apprécié comme tel. Il a permis de remettre des choses en mouvement.

Vous avez également émis des vœux, que vous avez rappelés hier et qui ne peuvent être contestés. Ils visent à resserrer les spécifications, à abaisser les coûts et à adopter en ce domaine à une démarche similaire à celle qui prévaut pour les marchés civils.

Où en est-on aujourd'hui ? Les spécifications ont été réduites au strict nécessaire. Les acquis civils ont été utilisés au maximum, permettant un lancement du programme dans des conditions analogues à celles d'un programme d'avions civils. Les coûts ont été réduits de façon significative. Des propositions inédites en matière de financement d'un projet militaire ont été avancées.

Ainsi, le coût d'acquisition des 52 avions prévus pour l'équipement de nos armées sera, de façon ferme, de 28 milliards de francs, soit un coût inférieur à celui qui résulterait de l'achat sur étagère de C 130J, lequel est estimé aujourd'hui à 31 milliards de francs.

De plus, les économies d'exploitation entre un avion moderne et un avion ancien sont évaluées à 800 millions de francs par an, ce qui représente une somme énorme sur la durée de vie d'un tel appareil, laquelle est au moins de vingt-cinq à trente ans.

Vous le constatez, monsieur le ministre, tous vos vœux ont été satisfaits.

Certes, il reste encore à faire signer les spécifications par les états-majors. Il reste également à consolider ce programme avec nos partenaires européens. Mais j'ai noté que ce problème avait déjà été réglé en partie avec les Allemands, hier à Dijon.

Il reste sans doute aussi à trouver les montages financiers pour que nos industriels puissent mener à bien l'opération. Mais, aujourd'hui l'essentiel est fait, et d'importants efforts ont été accomplis, en particulier par les industriels.

Ceux-ci doivent maintenant voir concrètement confirmée votre déclaration d'intention. Ils doivent, à leur niveau, trouver la confirmation pratique de votre volonté politique. Sans doute, et le président de la commission de la défense l'a souligné fort judicieusement hier dans son intervention, une inscription plus importante, à hauteur de 2,7 milliards, aurait été souhaitable dans la loi de programmation que nous discutons, mais il apparaît que cela ne pourra se faire.

Il me semble, toutefois, que vous ne pouvez pas laisser passer cette discussion sans apporter un élément positif nouveau.

Vous sentez bien que ce programme s'intègre parfaitement à la dimension européenne que vous souhaitez donner à notre nouvelle défense.

Vous sentez bien que, maintenant que les coûts sont réduits et que l'appareil est moins cher que son concurrent américain, vous ne pouvez pas offrir ce cadeau inespéré à l'industrie américaine, au détriment de l'industrie européenne et française. Une telle démarche créerait d'ailleurs un très dangereux précédent et représenterait une atteinte forte à notre souveraineté.

**M. Jacques Boyon**, président de la commission de la défense nationale et des forces armées, rapporteur. Très bien !

**M. Jean Diebold**. C'est pourquoi je souhaite, monsieur le ministre, que vous mettiez tout en œuvre pour que ce programme se concrétise et que votre volonté politique se manifeste rapidement, et dans les formes appropriées, auprès de nos industriels, qui ont besoin de certitudes.

Faites un geste que beaucoup attendent en Europe et en France. Cela permettra à plusieurs d'entre nous, à tous ceux – nombreux – qui sont intéressés par ce programme, de voter avec davantage d'enthousiasme la loi de programmation que vous nous proposez, et dont nous approuvons l'ensemble des orientations. Je vous en remercie par avance. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Michel Meylan**. Chantage ! Où est la France dans tout ça ?

**M. le président**. La parole est à M. Charles Cova.

**M. Charles Cova**. Monsieur le ministre, mes chers collègues, en préambule, permettez-moi de protester vivement contre les propos qui ont été tenus ce matin à cette tribune, permettez à un ancien officier de carrière, qui a servi la France durant vingt-six années, de s'élever contre le terme de « mercenaires » utilisé dans cette enceinte par notre collègue Pierre Bernard pour qualifier les personnes militaires de l'armée de demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Michel Meylan**. Vive la marine française !

**M. Charles Cova**. Monsieur le ministre, nous connaissons le contexte budgétaire dans lequel s'inscrit votre projet. Nous savons que le ministère de la défense doit contribuer à l'effort national de réduction des déficits. Dans ce domaine, le Premier ministre et vous-même pouvez compter sur le soutien de la majorité parlementaire.

Permettez-moi toutefois d'attirer votre attention sur deux points qui sont essentiels, et malheureusement occultés en partie par votre texte.

Il s'agit du deuxième porte-avions et de la reconversion du personnel des armées.

Pour ce qui est du porte-avions susceptible de succéder au *Foch*, votre projet de loi révèle sinon une contradiction, du moins une singularité.

Dans un premier temps, vous indiquez que, lorsque le *Charles de Gaulle* sera en activité, le *Foch*, lui, sera en sommeil. Dans un second temps vous prévoyez que le *Foch* sera mis en veille.

Il convient d'être précis, car un porte-avions, comme un homme, est soit en sommeil soit en veille, et il me paraît difficile de veiller en dormant. (*Sourires.*)

**M. Olivier Darrason**. Très bien !

**M. Charles Cova**. Ces termes, d'ailleurs impropres pour la marine, laissent entendre qu'il y aurait deux positions opposées quant aux délais de réaction, du point de vue des hommes comme du point de vue du matériel.

Aussi, je regrette que le texte du Gouvernement ne prévoie pas expressément la programmation dès 1997 des études concernant la construction du deuxième porte-avions, *a fortiori* si celui-ci doit disposer d'une propulsion classique.

De mon point de vue, les études devraient être entamées et prévues non pas dans une planification qui reste floue, mais bien dans la loi de programmation dont nous discutons aujourd'hui.

En effet, j'appelle votre attention sur le fait que, si le modèle d'un second porte-avions, à propulsion classique celui-là, doit être retenu, il est urgent de programmer au moins son étude.

L'élaboration d'un deuxième bâtiment de ce type s'étale sur au moins dix ans. Vous comprendrez donc à quel point il convient de ne pas attendre pour prendre une décision de programmation.

Je sais que la mesure est d'importance. Elle l'est d'autant plus que ce second porte-avions nécessitera un effort financier supplémentaire par rapport aux ressources actuellement envisagées pour la marine.

Il n'est en effet pas question de porter atteinte à d'autres programmes tout aussi indispensables, qu'il s'agisse des frégates *Horizon*, des sous-marins d'attaque, des deux bâtiments amphibie de type TCD, du NH 90 ou du Rafale.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'un enjeu national majeur si l'on veut disposer d'un groupe aéronaval opérationnel en permanence, et notre collègue Bertrand Coussin a insisté sur ce point.

En outre, permettez-moi d'exprimer ma surprise à la lecture de vos tableaux sur les modèles d'armées.

A la ligne « marine », dans la colonne « *Horizon 2015* », il est inscrit 1 ou 2 porte-avions et groupe aérien. Un peu comme au restaurant où, si nous avions opté pour le menu, il nous faudrait choisir entre le fromage et le dessert !

La loi de programmation soumet notre appareil de défense à une mutation historique. Il s'agit d'engager celle-ci, et pas seulement de l'envisager, à partir de 2002.

Ma seconde observation concerne le personnel des armées. Vous précisez à juste titre que le projet de loi s'inscrit dans le cadre des réformes engagées pour un nouveau modèle d'armées.

La nouvelle armée française passe par une importante réduction des effectifs, sans qu'il soit pour autant besoin de recourir à une loi de dégageant des cadres. Tant mieux !

Mais il faut plus que jamais inciter officiers et sous-officiers à se reconvertir dans le civil. Dans cette perspective, le texte prévoit un certain nombre de mesures et un dispositif d'incitation au départ.

Cependant, vous ne rappelez à aucun moment dans ce projet un principe essentiel et souvent bafoué : celui du droit pour les militaires à une deuxième carrière professionnelle accomplie dans la vie civile.

Vous ne rappelez pas davantage la nature particulière qui doit être reconnue aux pensions des militaires retraités.

Permettez-moi de vous dire que vous aurez les plus grandes difficultés à inciter les militaires à quitter le service actif si vous ne garanzissez pas, dans votre texte, ces principes énoncés et reconnus en 1994.

Aujourd'hui encore, trop de conventions collectives interdisent à un ancien militaire de cumuler sa pension, souvent maigre, il faut bien le dire, avec un emploi dans le civil.

En outre, les règles qui limitent le cumul d'un pension de retraite militaire et d'une allocation d'assurance chômage sont encore trop strictes. Je vous ai d'ailleurs déjà fait part de cette anomalie, ainsi qu'à votre collègue M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Si ces points fondamentaux pour les militaires et les anciens militaires ne sont pas pris en compte par le Gouvernement, s'ils ne sont pas à nouveau reconnus ou s'ils ne connaissent pas une issue satisfaisante, soyez certain qu'ils représenteront un frein considérable pour le départ des militaires, surtout des sous-officiers et des officiers mariniers. Ils constitueront donc un obstacle à l'aménagement des ressources humaines dans nos armées.

Il convient d'être cohérent en ce domaine. Cohérent avec vos intentions et avec l'esprit même du projet de loi. Cohérent avec les principes énoncés à ce sujet par le Livre blanc. C'est cette cohérence que je demande de respecter au cours de la discussion de ce texte.

Trop souvent, par le passé, les militaires ont été muets et laissés pour compte. Les cadres de l'armée française accompliront leur devoir, mais ils attendent de nous, ils attendent de vous, le courage politique et la détermination à défendre leurs droits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Nicolin.

**M. Yves Nicolin.** Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner et voter la loi de programmation militaire qui doit fixer pour cinq ans les orientations de nos armées, mais aussi celles de notre industrie d'armement.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que Pascal Clément et moi-même, en tant qu'élus du département de la Loire, et en particulier du Roannais, vous faisons part de la grande inquiétude, voire de l'angoisse, que ressentent aujourd'hui les Roannais à propos d'une entreprise qui fait vivre notre région depuis des dizaines d'années, je veux parler de GIAT-Industries.

La majorité des Français s'accorde à reconnaître qu'une réforme de nos armées était devenue indispensable et que nous n'avions que trop tardé à la mettre en pratique.

N'est-ce pas le candidat François Mitterrand lui-même qui, avant son élection de 1981, avait promis de réduire la durée du service national à six mois ?

**M. Patrice Martin-Lalande.** Celle du mandat présidentiel également !

**M. Yves Nicolin.** La réforme de nos armées, programmée aujourd'hui grâce à ce projet de loi, est une bonne chose. Ce texte, il faut le reconnaître, comporte d'excellentes dispositions pour la protection de notre territoire.

Le Président de la République a également souhaité qu'une réforme de nos industries de défense soit mise en place, et bon nombre d'observateurs avertis considèrent que, là encore, les pouvoirs publics n'avaient que trop tardé à réformer, à redresser notre industrie de défense.

En effet, malgré 1989 et la chute du mur de Berlin, les gouvernements socialistes n'ont pas su faire les choix qui s'imposaient face à la nouvelle donne géostratégique internationale.

Aujourd'hui, une fois de plus, le Gouvernement est obligé de jouer les ambulances, comme il l'a fait pour le Crédit lyonnais, pour Air France et pour la SNCF, parce que des élus qui aujourd'hui donnent des leçons n'ont pas voulu prendre les décisions qui s'imposaient alors.

Aujourd'hui, GIAT-Industries paye les conséquences de ces erreurs de jugement et de ces non-décisions. Tout le monde comprend la nécessité de restructurer cette entreprise, dont, je le rappelle, le déficit cumulé s'élève à près de 12 milliards de francs.

**M. Patrice Martin-Lalande.** C'est l'héritage !

**M. Yves Nicolin.** Cela étant, vous nous avez toujours dit que la restructuration des industries de l'armement ne devait pas se faire brutalement. Nous devons donc prendre le temps de permettre à cette entreprise de se redresser.

Le plan social prévoit notamment que, pendant une durée de trois ans, des départs en retraite à l'âge de cinquante-cinq ans seront annoncés. Mais vous n'ignorez pas l'impérieuse nécessité de rajeunir parallèlement la moyenne d'âge des travailleurs de l'entreprise.

La loi de programmation militaire s'étale sur cinq ans. Aussi les mesures d'âge prévues jusqu'en 1998 doivent-elles se prolonger pendant deux années supplémentaires, ce qui serait réellement cohérent avec la loi de programmation militaire.

**M. François Rochebloine et M. Patrice Martin-Lalande.** Très bien !

**M. Yves Nicolin.** Lorsqu'on sait que, pour 1999 et l'an 2000, 700 personnes sont concernées par une extension de cette mesure, on comprend qu'il est indispensable de prolonger les mesures d'âge de deux années.

Je m'inquiète également de la baisse brutale des commandes de chars Leclerc dans cette loi de programmation militaire.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Exact !

**M. Yves Nicolin.** Que penser du fait que les Emirats Arabes Unis auront plus de chars Leclerc que notre propre armée ?

**M. Pascal Clément.** Tout à fait !

**M. Yves Nicolin.** De quarante-quatre chars Leclerc commandés par an, nous allons passer, dès 1997, à trente-trois chars. Même si ce rythme annuel correspond aux réels besoins de nos forces, nous aurions, là encore, souhaité donner du temps au temps. N'aurait-il pas été plus judicieux de ne diminuer la quantité de chars commandés que progressivement, sur plusieurs années, voire sur cinq ans ?

Monsieur le ministre, vous le savez, je suis aussi le rapporteur de la proposition de loi sur la réduction du temps de travail, qui concerne directement les industries de défense, et notamment GIAT-Industries.

Cette réduction est l'un des outils qui doit permettre de ne pas trop pénaliser le personnel de l'entreprise lors de la restructuration.

Pouvez-vous vous engager à faire en sorte que la direction de GIAT-Industries applique pleinement la première loi sur la réduction du temps de travail ? Pouvez-vous vous engager aussi à ce que le site de Roanne soit un site pilote en ce domaine ?

Autre sujet d'inquiétude : les dépanneurs V8 X, encore appelés dépanneurs de chars Leclerc.

Certaines informations circulent, nous laissant craindre une commande de dépanneurs en Allemagne, alors que GIAT-Industries a développé un dépanneur du char Leclerc et que la logique veut que ces derniers soient commandés à l'entreprise GIAT.

Comment, avec une telle décision, crédibiliser la famille des véhicules dérivés du Leclerc : dépanneurs, mais aussi poseurs de ponts et véhicules du génie ?

Pour le dépanneur du GIAT, les composantes de dépannage sont fournies par une entreprise allemande. Une des variantes comporte un moteur allemand. N'est-ce pas déjà une répartition équitable entre les deux pays ?

Ne pas passer commande à GIAT pour les dépanneurs de chars Leclerc dont l'armée française a besoin serait lourd de conséquences pour le char Leclerc lui-même.

Par ailleurs, l'Allemagne et la Grande-Bretagne confient les prestations de maintenance de leurs équipements militaires aux industriels constructeurs.

La logique veut que GIAT-Industries, constructeur du char Leclerc, s'occupe également des réparations lourdes de ce char.

Depuis 1990, le chiffre d'affaires réalisé par cette entreprise pour le compte de la DCMAT est passé de 160 à 40 millions de francs.

Va-t-on, une fois de plus, la déposséder de ces réparations importantes en termes d'emplois au profit de la DCMAT ?

Enfin, votre projet de loi aborde l'après-Leclerc, avec le programme VBCI.

Il est capital – et nous attendons de vous un signe fort – que les études de ce programme commencent dès maintenant.

Il s'agit de l'avenir de GIAT-Industries, et les clients potentiels comme les personnels doivent pouvoir être rassurés quant à la pérennité de l'entreprise.

En tant que dernier intervenant d'un département durement touché par ces restructurations, j'ajouterai que tous les élus, nationaux, régionaux, départementaux et communaux de la Loire se sont réunis il y a quelques jours au conseil général. Nous avons voté à une très large majorité un plan pour la Loire que nous présenterons prochainement au Premier ministre. J'ai voulu rappeler le lourd tribut que ce département paie et dire qu'il attend de vous et de l'ensemble du Gouvernement, l'aide la plus vigoureuse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Baumel.

**M. Jacques Baumel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la fin de ce très long débat, après tant d'interventions, je ne prononcerai pas le discours que j'avais préparé pour exposer mes positions en ce qui concerne la réforme de la défense.

Je me bornerai à quelques observations qui découlent tout naturellement des bouleversements stratégiques intervenus depuis quelques années ; ceux-ci nous imposent de réfléchir aux nouvelles missions de nos forces et à la nouvelle stratégie que nous devons mettre au point.

Encore faut-il ne pas perdre de vue que le devoir essentiel de toute défense est d'abord de protéger le territoire national, avant même d'envisager des expéditions

lointaines au nom d'une projection dont les moyens sont d'ailleurs chichement mesurés. Je n'aurai pas la cruauté de parler des modifications et des diminutions graves envisagées à cet égard ; il faut absolument éviter d'aller trop loin en ce domaine.

La priorité absolue que tous les Français défendent, c'est l'intérêt national, la sécurité de notre territoire et des départements et territoires d'outre-mer.

L'évolution de notre stratégie nous conduit naturellement à une armée professionnelle. J'approuve ce choix parce qu'il correspond aux nécessités de demain et que c'est une vieille idée du général de Gaulle, encore que celui-ci n'ait jamais demandé, outre la professionnalisation, la suppression de l'armée territoriale. Il faut se garder de tout jugement trop péremptoire. La professionnalisation dans laquelle nous nous engageons postule la suppression du service militaire obligatoire national. Mais, il ne faut pas s'y tromper, son application sera plus difficile et plus coûteuse qu'on ne l'imagine. Nous avons auditionné les représentants de pays qui, comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, appliquent depuis des années le système de la professionnalisation. Tous nous ont mis en garde contre certaines illusions et contre les difficultés de gestion.

La période de transition, d'abord, sera douloureuse et il faudra l'accepter comme telle. En effet, elle va entraîner la suppression brutale d'une quarantaine de régiments, la fermeture de nombreuses bases et établissements, avec toutes les conséquences qui en résultent et que certains de mes collègues, porte-parole de villes ou de départements, ont d'ailleurs exprimées mieux que je ne pourrais le faire. Vous avez décidé, à juste titre, d'accélérer la procédure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1997, mais je me permets de vous mettre en garde. Penser que vous pourrez utiliser sans problème environ un million de sursitaires pour en faire les derniers soldats d'une armée qui disparaît est une terrible imprudence. Ces sursitaires que vous obligerez à faire leur service ne manqueront pas de réagir, d'autant qu'ils font partie de la partie la plus remuante et de la plus bruyante des classes d'âge. Il faudra donc agir avec beaucoup de prudence et de diplomatie.

J'ajoute que la professionnalisation, telle que nous la concevons, ne doit pas nous priver de certains réservoirs de forces. Il est évident que les 136 000 soldats professionnels de l'armée de terre ne peuvent suffire à assurer la défense du pays en toutes circonstances. Et, là encore, je me permets de vous mettre en garde contre le pari audacieux qui consiste à croire que nous disposons d'un créneau de sécurité pour les vingt prochaines années. L'exemple est cruel, monsieur le ministre, mais, entre 1918 et 1940, de la victoire à Sedan, vingt-deux ans se sont écoulés. L'histoire ne pardonne pas à ceux qui ne tiennent pas compte de ses leçons et qui ne prennent pas toutes les dispositions pour en tirer les conséquences. Il faut donc faire très attention.

La professionnalisation est certainement souhaitable, mais il faut prévoir des éléments de renfort éventuels, non seulement pour rendre possible une remontée en puissance, mais aussi pour que les tâches d'intérêt national puissent être assurées en toutes circonstances. Il n'y a pas si longtemps, le plan Vigipirate a mobilisé 40 000 soldats, appelés ou engagés. Dans la mesure où l'on envisage d'utiliser les 136 000 professionnels dans des forces de projection qui pourraient aller dans les gorges du Caucase ou dans les montagnes de telle ou telle région d'Europe, je ne crois pas qu'il soit sage de s'en tenir à 92 000 gendarmes pour assurer la sécurité du territoire face à des agressions extérieures ou à des éléments d'insécurité inté-

rieurs. Il faut envisager une formule qui serait, dans une moindre mesure, l'équivalent de la garde nationale aux Etats-Unis ou de la *territorial army* en Grande-Bretagne.

**M. Yves Bonnet.** Tout à fait !

**M. Jacques Baumel.** Vous y avez d'ailleurs pensé et, après avoir abandonné l'idée d'un service civil obligatoire, rejeté par tous, vous vous êtes tourné vers le service civil volontaire. Et vous avez eu raison. En effet, ce sera la deuxième réponse à la situation de demain, mais ce service devra être organisé dans des conditions un peu différentes de celles que vous prévoyez. En effet, parmi les trois volets envisagés, la part faite à la solidarité et à la coopération internationale est telle que celle de la défense et de la sécurité sera réduite à la portion congrue : 27 000 hommes, ce n'est pas suffisant, surtout quand on sait qu'il y aura, parmi eux, 13 000 à 14 000 gendarmes auxiliaires et 5 000 ou 6 000 policiers auxiliaires. Vous me direz que ceux-ci dépendent plus ou moins des armées, mais ils ne contribuent pas à un effort de défense réel. Il restera donc *grosso modo* 5 000 hommes pour assurer la défense et la sécurité alors que, en raison du déficit d'appelés, les armées vont faire appel à 80 000 civils hautement payés. Avec un service volontaire un peu plus élargi, vous disposeriez de ressources humaines plus importantes.

Mais ce qui a particulièrement étonné un grand nombre d'experts civils et militaires, c'est cette cerise que vous avez placée sur le gâteau, ce « rendez-vous citoyen » d'inspiration un peu rousseauiste, écolo-sympathique (*Rires sur plusieurs bancs*), dont l'intérêt sera de permettre de recenser les jeunes classes, mais qui, à mon avis, n'apportera pas grand chose à la défense nationale. Pourquoi cinq ou six jours ? Pour finalement prendre la tension artérielle et analyser les urines de quelques jeunes Français, leur demander s'ils connaissent l'alphabet, s'ils savent compter et leur dispenser quelques cours très simples de civisme et de formation politique ? Il faut réviser cela. Je crois d'ailleurs que, lors de l'application de la loi, vous ou vos successeurs serez obligés de revoir ce principe du rendez-vous citoyen. Non que je conteste l'intérêt de recenser les jeunes, encore que l'INSEE le fasse très bien sans passer par les armées, ou celui de connaître leur état de santé, mais je pense que ce n'est pas une réponse suffisante.

J'en viens à mon second volet : la loi de programmation. Celle-ci, tout le monde le sent bien, même ceux qui la voteront, sera douloureuse, coûteuse et elle risque d'être dangereuse. Elle sera douloureuse. Tout le monde le sent.

Elle sera aussi coûteuse, beaucoup plus qu'on le croit, car chaque milliard de restructuration, vous le savez mieux que moi, entraîne deux à trois milliards de compensation les années suivantes. Cela dit, dans ce domaine, il ne faut pas s'en tenir aux seules questions financières. L'un d'entre nous a dit que la loi de programmation ne pouvait pas être différente en l'état actuel de nos finances publiques et que l'on ne pouvait continuer à rêver. Mais, monsieur le ministre, l'état actuel de nos finances publiques, qui vous interdit de disposer de cinq à six milliards supplémentaires qui seraient pourtant bien utiles à notre défense, n'empêche pas le Gouvernement de déverser 70 milliards dans les déficits abyssaux de certaines sociétés nationales mal gérées, dont les responsables échappent au châtement que subirait n'importe quel commerçant à leur place.

**M. Pascal Clément.** Tout à fait !

**M. Jacques Baumel.** Trouvez-vous normal que l'on dépense tant d'argent ainsi alors que l'on mesure chichement les moyens permettant de maintenir tant bien que mal nos efforts de défense ?

La loi de programmation va affaiblir sérieusement notre effort au moment même où nous devons maintenir notre place dans les coalitions et les alliances – le sommet de Dijon l'a bien montré hier –, et ne pas nous laisser distancer, notamment en ce qui concerne les problèmes de stabilité en Europe. Il faudra poursuivre cette réforme nécessaire de nos armées mais, comme l'a dit l'un des meilleurs conseillers de nos princes, Machiavel : « Quand on décide d'une réforme, il convient de la mener jusqu'à son terme et il serait dangereux de ne pas l'améliorer dans son exécution. » C'est le conseil que je vous donne, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Bonnet.

**M. Yves Bonnet.** Monsieur le ministre, je pourrais reprendre les termes de mon intervention dans le débat d'orientation des 20 et 21 mars derniers dans la mesure où je reste sur ma faim quant aux questions que je vous avais alors posées et où le discours du Président de la République du 22 février avait déjà fixé les limites de l'exercice et déterminé non seulement les orientations mais aussi la configuration précise de notre appareil de défense.

Mais ce débat s'inscrit dans le cadre de l'exercice de nos attributions parlementaires et nous n'avons pas le droit de le refuser, comme nous y a invité hier l'opposition. Cela n'interdit cependant pas de reconnaître la pertinence de certaines observations formulées à gauche de notre assemblée,...

**M. Jean Tardito.** Merci !

**M. Yves Bonnet.** ... notamment quant à la procédure. Je le fais d'autant plus et aisément que j'ai livré ma propre réflexion dans mes deux contributions écrites à ce débat engagé depuis la mise en forme de la précédente loi de programmation. Je prends le risque de les réitérer en m'abstenant de les développer, compte tenu du temps qui m'est imparti, pour me consacrer plus complètement au fond du débat.

Je crois utile de rappeler d'abord – j'y tiens – la nécessité du consensus politique. Vous nous inscrivez, monsieur le ministre, dans une perspective à vingt ans – je ne vous le reproche pas, je vous en félicite même – mais nous qui représentons la majorité parlementaire ne pouvons prétendre représenter la majorité politique de la France pendant vingt ans. Ce serait présomptueux.

**M. Jean-Claude Lefort.** Certes !

**M. Yves Bonnet.** Il est nécessaire de préserver ce consensus politique grâce auquel, pendant les deux précédents septennats, la politique de défense de la France n'a pas été fondamentalement remise en cause et a été assumée. La responsabilité des hommes politiques aujourd'hui, c'est d'essayer de l'assumer tous ensemble.

S'agissant des prérogatives respectives du Président de la République et de l'Assemblée nationale, vous me permettrez de comparer, sous forme de boutade, la situation de la France à celle de l'Algérie. Le Président de l'Algérie, le général Zeroual, est aussi ministre de la défense. Or, je me demande parfois si nous ne sommes pas dans une situation un peu similaire et s'il ne serait pas plus simple de transférer le portefeuille de la défense au Président de la République.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est l'inverse qu'il faudrait faire ! (*Sourires.*)

**M. Yves Bonnet.** M. le ministre appréciera !

S'agissant de la concertation avec le Parlement, je vous donne bien volontiers acte, monsieur le ministre, des efforts que vous avez déployés. Je pense à la réunion des rapporteurs qui s'est tenue le 27 février dernier et à la qualité des documents délivrés. Je fais là clairement allusion à l'excellent dossier de presse que vous nous avez soumis et qui reste un document de référence extrêmement intelligent et bien fait. Est-ce pour autant suffisant ? Rien n'est moins sûr, mais il est clair, car nous devons tous assumer nos responsabilités, que l'organisation parlementaire elle-même partage la responsabilité des insuffisances, pour ne pas dire de l'indigence, de ce dialogue. Il nous était loisible d'organiser, par exemple, un « remue-méninges » – je n'ose pas utiliser le terme de *brain storming* puisqu'il doit être interdit dans une enceinte comme la nôtre – au lieu de nous contenter de ces colloques coûteux et stéréotypés que prolonge d'ailleurs, en plein débat parlementaire, *La marche du siècle*. Voir une émission de télévision grand public prendre ainsi place au milieu d'un débat parlementaire est d'ailleurs une innovation assez intéressante. Je rends hommage à la qualité et à la persuasion de M. Cavada, mais nous eussions préféré que la totalité du débat se déroulât devant le Parlement.

Cela dit, j'ai cru devoir apporter ma contribution au débat sous la forme de deux mémorandums, en souhaitant qu'ils suscitent des réactions. Ils n'en ont suscité que deux, ce qui me paraît bien peu : la constitution d'un comité de défense de l'ATF et un communiqué à l'AFP de M. Diebold, ancien salarié d'Aérospatiale, mais c'est très probablement un hasard !

Venons-en au fond, qui est beaucoup plus intéressant. La France, nous dit-on, est confrontée à la double nécessité de réduire ses dépenses militaires – c'est clair – et de constituer le pilier européen de l'OTAN – hypothèse minimale – ou une entité européenne de défense – hypothèse maximale –, ce qui me plairait davantage. En réalité, la France est d'abord confrontée à une double obligation : assurer sa défense *erga omnes*, c'est-à-dire à l'égard de tous, et maintenir ou se donner la capacité technologique et industrielle adéquate.

Je n'oppose pas le nécessaire à l'obligatoire, je le lui subordonne, comme l'utile doit l'être au nécessaire. Cela me conduit, monsieur le ministre, à vous poser une nouvelle fois la question suivante : comment hiérarchisez-vous les impératifs de notre défense et quels sont ceux que vous considérez comme majeurs ? Pour ma part, et si je me réfère à toutes les déclarations qui ont été faites ici ou dans les médias, j'affirme que l'obligatoire c'est la dissuasion qui, seule, assure la sauvegarde de la France, je n'insiste pas. Je dois, en revanche, souligner que la dissuasion représente moins de 20 p. 100 du coût total de notre défense et qu'il lui est appliqué un coefficient de réduction de 12,8 p. 100 en l'an 2000, selon vos propres chiffres.

C'est l'application d'une justice distributive dont je conçois très bien qu'il soit difficile de se départir au niveau ministériel mais qui est tout le contraire de l'efficacité, surtout si l'on veut bien considérer quelques faits très simples. D'abord, le programme des SNLE de nouvelle génération représente le tiers de celui de l'avion Rafale. Ensuite, les opérations extérieures ont représenté un coût supérieur à celui, prévisible, du quatrième SNLE de nouvelle génération. Enfin, la FOST offre la meilleure rentabilité financière, même si la diminution des cibles

renchérit plus rapidement les coûts que si elle s'appliquait à des programmes délivrés à plusieurs centaines ou milliers d'exemplaires.

J'en arrive à ma seconde question – c'est un peu comme le *Questionnaire* de von Salomon – : considérez-vous comme moi, monsieur le ministre, que la FOST est la dissuasion ou, si vous adoptez une doctrine à l'opposé de celle de votre prédécesseur, qu'elle en est du moins l'élément majeur ? En fait, chacun sait que la composante pilotée participe beaucoup plus d'une doctrine d'emploi, à l'opposé de celle du non-emploi qui constitue à ce jour notre dogme. Je ne dis pas, monsieur le ministre, que la doctrine de l'emploi n'est pas bonne, qu'elle est pernicieuse en soi, que l'utilisation de l'arme nucléaire sous des formes « chirurgicales » – c'est le terme consacré, même s'il est un peu curieux – doit être réprouvée, mais c'est la doctrine officielle qui nous a été délivrée. Encore faut-il que nous sachions clairement si la doctrine du Gouvernement est la même ou si elle a changé. Cela me paraît important.

En serait-il autrement, en viendrions-nous à l'hypothèse de la doctrine de l'emploi, c'est-à-dire de la capacité pour la France de délivrer des frappes nucléaires de faible importance, à grande distance et précises, qu'il faudrait repenser le rôle des sous-marins nucléaires d'attaque qui offrent l'avantage de la discrétion, de l'invulnérabilité et de la précision.

**M. Alain Cousin.** Très bien !

**M. Yves Bonnet.** Mais je souhaite en rester à la FOST pour tenter de mieux cerner l'enjeu du choix fait par le Président de la République et que vous nous demandez de ratifier. Ce choix a le mérite de la clarté : quatre sous-marins nucléaires de nouvelle génération seront construits afin d'assurer la présence à la mer de deux sous-marins. Cet objectif, vous l'inscrivez à l'horizon 2015. Cela pourrait signifier – mais peut-être ne sais-je pas très bien lire ? – que, à partir de 2005, aucune commande de SNLE ne serait passée. J'ose à peine formuler une telle incongruité qui témoignerait de l'ignorance de deux considérations incontournables.

La première, c'est que la France produit le meilleur SNLE de sa génération – vous viendrez voir à Cherbourg *le Téméraire*, qui est en construction. La seconde, c'est que de l'interruption du processus de fabrication industrielle résulterait une perte irréversible de compétences. Et qui prendra le risque de porter la responsabilité d'une telle démission, lourde de conséquences ?

**M. Bertrand Cousin.** Très bien !

**M. Yves Bonnet.** Enfin, je ne peux en terminer avec la FOST sans évoquer la commande du quatrième SNLE – ce sera ma seule digression locale, mon seul « propos de canton », comme on dit dans les travées de l'hémicycle –, commande que le Président de la République place en fin de programmation et que vous, monsieur le ministre, vous placez en l'an 2000. L'enjeu n'est pas directement stratégique, c'est vrai, mais technologique et industriel. Votre proposition conduit à une baisse du plan de charge de l'arsenal de Cherbourg qui ne pénalisera, en fait, que le maintien des compétences – cloisons épaisses, tronçons de coque épaisse. Or, le manque à gagner, chiffrable en milliards de francs – je ne suis pas en mesure de vous en donner l'estimation exacte mais vos collaborateurs sauront le faire –, serait effacé par la commande, à hauteur de 200 à 300 millions de francs, des matières nécessaires à l'emploi d'une main-d'œuvre qui serait ainsi maintenue !...

D'où ma quatrième question : estimez-vous, comme vous l'avez clairement dit le 27 février devant les commissions de la défense du Sénat et de l'Assemblée nationale, qu'une continuité industrielle intelligente pourra être assurée à partir de l'approvisionnement du chantier ? Je crois, monsieur le ministre, que là c'est tout simplement le bon sens qui s'impose.

Voilà pour l'obligatoire. Venons-en au nécessaire.

Le Gouvernement place la projection de forces au premier rang de ses priorités non essentielles. Je prends acte de ce choix, que je ne partage pas sans réserve, vous le savez. J'y ai consacré une étude particulière en en faisant l'enjeu de la capacité politique de l'Europe.

Je m'attacherai, en revanche, à souligner, comme notre rapporteur l'a fait hier en termes très éloquents, la nécessité d'une meilleure adéquation de la marine à ses missions. Et je rejoins entièrement sur ce point les propos de mon collègue et ami Bertrand Cousin, non seulement parce que le territoire national se défend désormais à partir de l'extérieur, c'est-à-dire de l'espace naval, mais également, et chacun le comprendra, parce que les intérêts que j'ai évoqués plus haut – qu'ils soient énergétiques, alimentaires, ou qu'ils portent sur les matières premières – sont commandés par nos relations avec le reste du monde.

Or, sans que notre espace maritime se soit réduit, et alors que les interventions extérieures sollicitent la marine et sa vocation à la frappe au plus près – nous l'avons vu lors de nos interventions en ex-Yougoslavie –, alors que la constitution du groupe aéronaval mobilise l'essentiel de nos moyens de surface et sous-marins, le format de l'arme est ramené à 81 navires, soit une réduction de 20 p. 100. Pourtant la marine constitue à elle seule un élément complet de la projection de forces et elle a vocation à intervenir dans notre espace le plus grand, celui des dix millions de kilomètres carrés d'eaux territoriales qui nous sont internationalement reconnues. Je sais que chacun, dans un débat de cette nature, cherche à tirer quelque profit qui pour sa circonscription, qui pour son centre d'intérêt.

**M. Michel Meylan.** Oh !

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous croyez ?

**M. Yves Bonnet.** Mais, monsieur Meylan, cela peut arriver, c'est humain !

J'admets tout à fait la nécessité de l'arbitrage, je la souhaite, monsieur le ministre, et même la soutiens. Mais je dois encore vous poser une ultime question : considérez-vous que le format de la marine répond à l'éventail de ses missions ? Assignez-vous au groupe aéronaval le rôle majeur dans l'exercice effectif de la projection de forces ? Vous imposez-vous, dans ce cadre, la cohérence de la mise en œuvre des moyens aériens ?

A la vérité, la France a besoin d'une défense forte, autonome, opérationnelle, *erga omnes*, y compris à l'égard des Etats-Unis d'Amérique. Elle veut s'engager sur la voie d'une entité européenne de défense, ce que j'approuve. Encore doit-elle dire pourquoi et comment elle entend s'y appliquer.

Pourquoi ? Pour conforter cette indépendance à laquelle et les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République et le général de Gaulle se sont attachés. Pour conforter l'Europe qui n'existera pas sans politique, sans les moyens de cette politique, et d'abord les moyens militaires : la suprématie américaine n'est plus économique, mais essentiellement militaire. Quant au centre des compétitions mondiales, il n'est plus dans l'Atlantique, mais dans le

Pacifique. On parle encore de l'Extrême-Orient. Dans bien peu d'années, on parlera de l'Extrême-Occident. Et l'Extrême-Occident, c'est nous !

Comment s'engager sur la voie d'une entité européenne de défense ? En acceptant les choix européens, s'ils sont faits clairement, s'ils ménagent nos intérêts et s'inscrivent dans la logique de nos pôles d'excellence.

Le Président Jacques Chirac et le chancelier Helmut Kohl l'ont, semble-t-il, compris. Nous en avons aujourd'hui la traduction, et je m'en réjouis. Mais il nous faut tirer les leçons de choix qui ne pourront être faits sans une concertation d'autant plus difficile qu'elle sera multinationale : plus nombreuses seront les nations concernées par ce choix, plus le choix sera difficile pour vous.

Alors, dans cet exercice national, je vous le demande, hiérarchisez vos choix, monsieur le ministre. Assurez d'abord l'obligatoire, affirmez notre présence à l'égard de tous, et notamment à l'égard des Etats-Unis d'Amérique.

L'Assemblée nationale décidera, nous avez-vous dit hier. Je veux croire qu'elle le fera, en fonction des positions que vous avez arrêtées et d'autres précisions que vous ne manquerez sans doute pas d'apporter. Vous nous demandez du courage. Il nous en faudra. Nous vous demandons en retour de la clarté et du bon sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Bertrand Cousin.** Excellent discours.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Oui !

**M. le président.** La parole est à M. Serge Lepeltier.

**M. Serge Lepeltier.** Dans ce débat sur le projet de loi relatif à la programmation militaire, je souhaite insister sur les conséquences de cette programmation sur la restructuration des industries d'armement et proposer un palliatif.

C'est la première fois que nous autres parlementaires ou élus locaux avons été tenus informés de l'évolution de la réflexion que vous menez. Nous y avons été sensibles.

Une véritable concertation a eu lieu à la fois avec vos services et avec les directions des entreprises concernées. Ainsi ont pu être analysées site par site les conséquences des décisions envisagées et engagées des discussions fructueuses avec les organisations syndicales. C'est un bon point ; l'on ne peut qu'espérer que cela continue pour l'application de la réforme plus générale des armées.

Ces restructurations, même si elles entraînent des difficultés pour nous autres élus locaux, nous projettent dans l'avenir. Elles permettent aux entreprises d'anticiper plutôt que de se retrouver le dos au mur, comme cela a été souvent le cas dans le passé. C'est ainsi que, au milieu et plus encore à la fin des années 80 ou au début des années 90, a été menée une véritable politique de l'autruche qui a conduit à différer les vraies décisions.

Vous, pour la restructuration de GIAT-Industries, vous décidez à trois niveaux. Au niveau des délais, d'abord. Vous fixez un terme de trois ans. On aurait pu souhaiter cinq, mais, après tout, pour ramener l'entreprise à l'équilibre, mieux vaut un temps plus court et une perspective plus claire, susceptibles d'entraîner une plus grande mobilisation, ce qui n'empêche pas d'envisager, au-delà de ces trois ans, des mesures d'ordre social telles que les mesures d'âge.

Vous décidez ensuite de définir une vraie politique industrielle. J'en veux pour preuve le partage de l'entreprise en trois divisions, développement, blindés, armes et munitions. Il y a là, une véritable cohérence industrielle qu'il conviendra de respecter.

Enfin, vous faites en sorte que l'entreprise soit prête pour l'application de la loi de programmation militaire, ce qui est indispensable pour son avenir.

Néanmoins, les risques de cassure psychologique, de démobilisation, seront grands chez le personnel. Tout doit donc être mis en œuvre pour limiter les réductions d'emploi entraînées par la restructuration. Dans cet ordre d'idées, ne pourrions-nous être plus imaginatifs et plus volontaires pour favoriser la réduction du temps de travail ? Ce doit être l'objet, je le souhaite vivement, des discussions que les entreprises auront des prochaines semaines dans le cadre des projets des plans sociaux.

La loi quinquennale sur l'emploi pourrait y aider, comme une récente proposition de loi adoptée. Pourquoi ne pas faire des industries d'armement des pionnières dans le domaine de la réduction du temps de travail ? Pourquoi ne pas envisager la semaine de trente-deux heures ou de quatre jours ? Grâce à une réduction du temps de travail de deux heures, le plan social de GIAT-Industries signé au mois de novembre 1993, a abouti à 1 525 suppressions d'emplois au lieu des 2 300 prévues initialement. Ce sont donc 775 emplois qui ont ainsi été préservés.

Au niveau national, les réductions d'emplois sont si importantes qu'une diminution significative de la durée du temps de travail pourrait entraîner un allègement non négligeable. Nous donnerions ainsi un signe mobilisateur indispensable à l'objectif que vous visez avec tenacité, un signe pour la protection de l'industrie française d'armement et, au-delà, pour l'ensemble de l'industrie française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Favre.

**M. Pierre Favre.** Monsieur le ministre, il y a deux ans à cette époque, nous votions la loi de programmation militaire 1995-2000 dans une situation de cohabitation qui ne facilitait pas les choses, et cette loi, hélas ! n'a pas été exécutée.

Aujourd'hui, la situation est claire. Jacques Chirac, Président de la République, chef des armées, après avoir mis en place le comité stratégique et revu ses conclusions, a fait ses propositions, et vous nous présentez la nouvelle loi de programmation militaire 1997-2002.

Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur trois points fondamentaux : la réforme du service national, le nouveau format des armées et les problèmes industriels.

En effet, compte tenu de notre environnement international et de nos obligations, le projet en discussion est la traduction d'une réforme fondamentale, nécessaire, et trop longtemps différée, mais qui, comme toute réforme, suscite des inquiétudes.

Je limiterai mon propos à ses incidences sur notre industrie de défense, particulièrement malmenée et perturbée par la nouvelle donne géostratégique.

A la première lecture, chacun peut être satisfait car l'essentiel est sauvegardé. Le montant annuel de 86 milliards de francs en 1995 pour les dépenses d'investissement ne devrait pas poser de problème particulier, sauf à obliger nos entreprises et les services du ministère à faire

preuve d'imagination pour améliorer les coûts, rechercher de nouveaux marchés, mettre en place des partenariats et procéder à une restructuration à l'échelon européen.

Nous sommes, en effet, entrés dans une nouvelle ère économique, où l'europanisation de nos entreprises devient un condition *sine qua non*, d'une part, de leur survie et de leur croissance, d'autre part, de notre indépendance économique et politique.

Ensuite, si nous comparons le montant proposé avec les dépenses réelles des années 1989 à 1994, qui sont de l'ordre de 90 milliards de francs par an, la baisse n'est que de 5 p. 100, ce qui paraît pouvoir être absorbé par nos entreprises, au savoir-faire d'une très grande qualité.

Enfin, même si des décalages peuvent apparaître pour certains matériels, l'avion Rafale et les hélicoptères en particulier, la loi assurera à terme la modernisation de nos armées.

Mais, en dépit de cette apparence rassurante, on peut se poser des questions. La loi est la loi, certes, mais son application fait appel à un système très complexe, pas toujours sous contrôle, qui lui, pondère mon optimisme, me rend méfiant et renforce ma vigilance.

A l'heure où je vous parle, de nombreuses entreprises ne sont toujours pas payées pour des travaux exécutés, livrés, réceptionnés, et facturés en 1995.

Le 1<sup>er</sup> avril, vous vous en rappelez, les ordres de service sur le M51 étaient bloqués sous des prétextes fallacieux, et j'ai dû intervenir auprès de vous en catastrophe pour les faire débloquent.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, les crédits de 1996 sont, eux aussi, bloqués, les commandes ne sont plus passées et les factures ne sont pas payées. Je vous ai adressé un courrier à cet égard et votre réponse, si elle montre votre détermination à changer de méthode, me conduit à être encore plus vigilant. En effet, dans la situation actuelle, certaines entreprises vont inexorablement vers le dépôt de bilan, le fisc ne faisant pas crédit, et d'autres ont déjà mis leur personnel au chômage technique jusqu'à trois jours par semaine.

Pourtant, le Parlement a voté le budget pour 1996, vos services ont signé les commandes, et parfois celles-ci ont été livrées et réceptionnées.

Alors, à quoi sert-il de voter des crédits s'ils sont laissés au libre arbitre de hauts fonctionnaires camouflés dans l'anonymat de Bercy ? Ceux-ci ne connaissent ni la crainte du lendemain, ni le chômage technique, ni les temps réduits indemnisés de longue durée ou la préretraite à cinquante ans.

**M. Michel Meylan.** Très vrai !

**M. Pierre Favre.** Totalemment extérieurs au monde industriel, ils n'en ont aucune connaissance ni aucune expérience.

Ce n'est pas leur faute, mais ces dysfonctionnements des services de l'Etat ne sont pas admissibles. Il est vrai que, depuis une vingtaine d'années, les politiques ont petit à petit abandonné leurs responsabilités au profit d'une technocratie qui n'a fait que se renforcer, et le mouvement est difficile à inverser en l'absence d'une volonté sans faille et sans une redéfinition claire des responsabilités de chacun. Il serait nécessaire que ces opérations de gel de blocage de crédits soient décidées en réunions interministérielles et non imposées par l'administration.

Comment crédibiliser la loi de programmation militaire, garantie par le Président de la République en crédits budgétaires, et non en crédits disponibles, sans un engagement formel du Gouvernement ? L'engagement du Parlement ne suffit pas en lui-même.

J'ai déjà eu l'occasion à de nombreuses reprises, et notamment lors des débats sur les lois de règlement des budgets des années 1992, 1993 et 1994, de vous alerter sur les insuffisances de nos stratégies financière et industrielle. De même, je vous ai alerté sur le fait que des crédits destinés à des administrations civiles n'avaient pas à être pris sur le budget de la défense, sur le fait que l'ordonnateur se trouvait privé de sa responsabilité, sur le côté pervers des intérêts moratoires. Depuis 1991, nous avons dépensé à cet égard près de 2 milliards de francs, soit l'équivalent de 5 avions Rafale ou de 50 chars Leclerc sans que cela entraîne la création de la moindre heure de travail.

**M. Jacques Boyon**, président de la commission, rapporteur. Très juste !

**M. Pierre Favre**. A un moment où l'Etat recherche des économies, c'est en donnant du travail aux entreprises et non en payant des intérêts moratoires, recyclés dans les circuits financiers, que nous les obtiendront. Des reports de développement d'un milliard de francs aujourd'hui en coûteront plusieurs dans cinq ans alors qu'une dépense d'un milliard de francs aujourd'hui est le garant du développement de nos entreprises et des économies futures.

Il conviendra donc, lors de la présentation du budget pour 1997, d'abonder les crédits budgétaires prévus par la loi du montant des impayés de 1995 et 1996 qui risquent de dépasser 10 milliards de francs, compte tenu des techniques utilisées par les services du ministère du budget. Il conviendra, de plus, de prendre en compte les travaux commandés au titre des années antérieures et non encore facturés. A défaut, la loi de programmation proposée sera caduque dès le premier exercice. Le moins que l'on puisse dire est que ce ne serait guère sérieux ni responsable, et que les conséquences pour les entreprises de défense seraient catastrophiques.

Nous n'avons pas le droit de risquer de perdre les savoir-faire acquis au cours des cinquante dernières années par nos entreprises à un moment où la concurrence internationale est impitoyable, à commencer avec nos alliés américains. Nos entreprises ont besoin de se développer par redéploiement et d'assurer leur vitalité technique par l'embauche de jeunes venant partiellement compenser les départs, et ce afin d'abaisser les pyramides d'âge. C'est ainsi que le transfert des connaissances et la pérennité de l'entreprise seront assurés.

J'ai conscience, monsieur le ministre, que mon intervention n'est pas politiquement correcte et peut paraître excessive. Il se trouve que, par expérience, je connais bien l'entreprise. Si je fais cette intervention, c'est pour dénoncer les effets pervers d'une gestion administrative qui risque de mettre en danger une loi qui, quoi qu'en disent certains, n'est pas si mauvaise. Cependant, elle méritera une attention particulière dans son application.

Je fais confiance au Président de la République pour conserver à notre pays une défense et des entreprises performantes, mais je tiens à attirer votre attention sur la gestion des crédits qui ne correspond plus au monde dans lequel nous vivons. Nous avons largement dépassé le stade de la production d'arbalètes payées par le troc. Nous sommes dans un monde moderne, féroce, et nos méthodes doivent être radicalement changées si nous vou-

lons continuer à exister. Non, la loi de programmation que vous nous proposez ne doit pas être mise en danger avant même son application.

La méthode utilisée pour la présentation est bonne car elle oblige le ministère de la défense, à l'intérieur d'un budget global donné, à proposer ses propres choix au Parlement. Par là même, il devra lui-même mettre en place ses propres réformes de méthodes et de structures, et changer sa façon de faire avec le monde industriel. Il n'est pas anormal que ce soit le client qui fasse état de ses besoins au lieu qu'ils lui soient dictés par l'entreprise. Il n'est pas anormal que le ministre puisse acheter du matériel dont le développement aura été autofinancé par les entreprises. Il n'est pas anormal non plus que les prix soient discutés. C'est un changement de pratique incontournable.

De plus, les relations avec le ministère du budget doivent changer. La responsabilité de choix revient à l'ordonnateur et Bercy doit jouer un rôle de contrôleur de gestion sans s'immiscer dans les choix. Une concertation indispensable doit être mise en place en amont. Pourquoi ne pas mettre en place une cellule stratégique légère, permanente, constituée de quelques personnes, évitant ainsi toutes les dérives que nous connaissons depuis quelques années ? Ces dérives ont coûté cher à notre industrie, et, au moment où celle-ci doit se restructurer, nous devons éviter à tout prix de les perpétuer.

Les alliances, les absorptions, les privatisations et les changements de statut des entreprises d'Etat sont indispensables. D'autres l'ont fait avant nous. L'Etat actionnaire doit devenir le moteur de cette rénovation industrielle, il en a les moyens ; et nos entreprises, si elles le veulent, en ont la possibilité. Mais il faut aller vite, le délai de deux ans me paraît trop long.

Il faut dire oui à la privatisation de Thomson en privilégiant non pas l'aspect financier mais les complémentarités technologiques et industrielles et les partenariats internationaux, oui à l'association Aérospatiale-Dassault dans le secteur aéronautique, oui à la constitution d'un pôle des systèmes spatiaux et balistiques, oui au changement de statut des AIA et de la DCN. Grâce à cela, nos industries seront pérennisées. Ceux qui s'y opposent aujourd'hui auraient un réveil cruel s'ils obtenaient gain de cause.

Nous ne resterons libres que si nous gardons la maîtrise de notre défense et d'une industrie associée performante. L'élaboration du budget pour 1997 nous montrera à la fois la volonté de changement et l'efficacité de l'engagement des uns et des autres. Vous pouvez compter sur le Parlement pour vous y aider mais nous ne saurions trop compter sur votre détermination.

Avec ces réserves qui se veulent constructives, je voterai, monsieur le ministre, la loi de programmation militaire 1997-2002. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président**. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann.

**M. Jean-Luc Warsmann**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes tous conscients qu'en débattant de ce projet de loi de programmation militaire, nous participons à l'une des plus importantes réformes de la défense depuis celle du général de Gaulle.

S'il me fallait résumer en quelques mots ma position, je vous dirais simplement : cette réforme est nécessaire, ce projet est un bon projet, mais il faudra l'appliquer avec justice et efficacité.

Cette réforme est nécessaire, d'abord. Chacun le reconnaît bien volontiers, l'effondrement du mur de Berlin en 1989 a profondément modifié l'environnement stratégique de notre pays. Aujourd'hui, la France ne connaît plus de menace d'invasion directe, à proximité immédiate de ses frontières.

Pendant, les crises, les conflits armés, sont nombreux de par le monde et certains d'entre eux nécessitent une présence militaire de notre pays. Aussi est-il nécessaire d'adapter nos armées aux nouveaux dangers.

Cette urgence de la réforme était déjà apparue en 1990, au moment de l'invasion du Koweït par l'Irak. L'opération Daguet qui a eu lieu de septembre 1990 à juin 1991, a fait apparaître les difficultés pour la France de projeter dix mille hommes à plusieurs milliers de kilomètres de la métropole.

Notre armée doit s'adapter au nouveau contexte, mais elle doit garder des possibilités d'évolution dans l'avenir.

Aussi, monsieur le ministre, lorsque vous présenterez à l'automne prochain votre projet de réforme du service national, je soutiendrai cette évolution annoncée par le Président de la République, le 28 mai dernier.

Mais je serais heureux, alors que la durée du service national devrait être ramenée à zéro mois dès 1997, que ce projet maintienne la possibilité d'une conscription généralisée et confie au pouvoir exécutif le soin de fixer la durée d'un éventuel service obligatoire. Ainsi, beaucoup de nos concitoyens seraient rassurés. Ils sauraient que si, à l'avenir, le contexte venait à se modifier, la France pourrait à nouveau faire appel aux conscrits par une simple décision de l'exécutif.

Cette réforme de l'armée est aussi nécessaire pour des raisons budgétaires. Il n'y a pas de honte à évoquer cette raison. Le gouvernement d'Alain Juppé n'est pas responsable des 3 500 milliards d'endettement de notre pays. Et il est de son devoir de rendre les budgets des différents services de l'Etat compatibles avec les besoins de la nation et les moyens budgétaires disponibles.

Ce projet de réforme est nécessaire et c'est aussi un bon projet, car dans les circonstances financières et stratégiques de l'heure, il représente un bon compromis.

D'abord parce qu'il manifeste la volonté du Président de la République et du Gouvernement de tourner la page sur les lois de programmation, peut-être bien conçues mais restant théoriques dans leur application. Je citerai un seul exemple : la loi de programmation militaire prévue pour la période 1995-2000 avait réservé 103 milliards de crédit pour les titres V et VI pour l'année 1995, soit 6 milliards de plus que la somme effectivement constatée dans la loi de finances initiale de 1994 et 8 milliards de plus que celle votée dans la loi de finances de 1995.

L'engagement du Gouvernement de s'en tenir à un budget de 185 milliards de francs, dont 86 milliards de crédits d'équipement, est une source certaine d'économie. Nous comptons sur le respect de cet engagement pour éviter le recours systématique à des décalages dans les programmes ou à des réductions imprévues des quantités commandées. Ce type de décisions a toujours un impact négatif pour les finances publiques.

La planification pour 1997-2002 et la volonté du Gouvernement de la respecter doit nous permettre d'utiliser au mieux les crédits disponibles, en un mot de viser le meilleur rapport qualité-prix pour l'équipement de nos armées.

La deuxième grande qualité de ce projet est d'anticiper dans le détail l'évolution des effectifs.

Pour toutes les catégories dont les effectifs vont augmenter, il faudra veiller à la qualité du recrutement.

Deux dispositions de votre réforme me paraissent sur ce point fondamentales : la revalorisation de la rémunération des engagés et l'attention portée à la reconversion avec la mise en place d'un congé de reconversion de six à douze mois.

Il s'agit d'une bonne réforme, mais qui devra être appliquée avec justice et efficacité. Il faudra évidemment répartir harmonieusement les moyens supplémentaires qui seront dégagés. Je pense notamment à la gendarmerie. Dans les zones rurales, le maillage effectué par la gendarmerie est extrêmement apprécié des populations. Il est d'autant plus indispensable dans les départements où la proximité des frontières favorise le trafic de drogue. Ce réseau constitué par les brigades territoriales de gendarmerie devra être conservé et conforté.

Les unités militaires, par contre, où des réductions d'effectifs ou de moyens seront nécessaires, devront naturellement être choisies avec justice. Des moyens sont dégagés pour accompagner les nécessaires restructurations. La ligne budgétaire devra être utilisée avec efficacité et, si besoin, exceptionnellement abondée. L'action du Gouvernement en la matière sera difficile, mais devra être exemplaire.

Pour conclure, monsieur le ministre, je citerai deux exemples pris dans mon département.

Le premier illustre ce qu'il ne faut pas faire. En 1984, le gouvernement de l'époque a dissous le 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs basé à Sedan. Le 22 juin 1984, la population de la ville, qui compte environ 25 000 habitants, diminuait de plus de 1 500 personnes. Aucune compensation n'a été accordée à la ville de Sedan. Aussi, ce départ a-t-il porté un coût terrible à l'économie d'un arrondissement déjà durement éprouvé.

Le deuxième exemple, monsieur le ministre, montre la voie qu'il faudrait prendre. Il faut utiliser toutes les opportunités pour garder une présence de l'armée dans les villes moyennes. La ville de Sedan, par exemple, ne compte plus aujourd'hui qu'une centaine d'hommes servant dans un centre mobilisateur. Mais cette présence de l'armée dans une ville frontalière marquée par l'Histoire est indispensable. Je souhaite donc que l'on continue à l'utiliser les infrastructures actuelles de l'armée et que l'on installe dans des villes moyennes comme Sedan un centre d'accueil des jeunes pour le rendez-vous citoyen.

J'aurais voulu aborder de nombreux autres thèmes, parmi lesquels le renforcement de la coopération entre les armées de l'Union européenne ou l'indispensable réaffirmation du rôle des réserves. Faute de temps, je ne le ferai pas.

En tout état de cause, les évoquer ne me conduirait pas à revenir sur mon soutien à votre loi de programmation militaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, comme nous avons commencé nos travaux à quinze heures et que nous devons les poursuivre jusqu'à vingt et une heures trente, je vous propose de suspendre la séance pour un quart d'heure environ.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-huit heures dix, est reprise à dix-huit heures quarante.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Yves Rousset-Rouard.

**M. Yves Rousset-Rouard.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans les années les plus noires du pacte de Varsovie, où la liberté de conscience religieuse n'était qu'un vague souvenir, on prête à Staline, prince des soviets, petit père des peuples, une phrase qui a fait le tour du monde : « Le Vatican, combien de divisions ? »

A cette époque, la guerre froide s'est installée en Europe et le monde s'est figé de chaque côté du mur de Berlin, en consacrant des sommes considérables à la recherche d'armements de plus en plus sophistiqués.

La crainte naturelle d'une extension de *l'Archipel du Goulag*, qui venait de prendre le relais du nazisme, était crédible. Il suffisait d'entendre la voix du parti communiste français et de constater son influence pour craindre le pire. Heureusement, c'est le contraire qui s'est passé.

Ce sont les Russes eux-mêmes et les peuples satellites asservis qui ont mis fin au joug communiste qui pesait sur eux depuis soixante-dix ans. L'espoir a changé de camp. Cela s'est fait sans nous, sans le formidable arsenal des Américains, sans intervention militaire, simplement parce que le système avait atteint ses limites et que l'homme, où qu'il soit, ne s'épanouit que si sa capacité d'initiative et de responsabilité peut s'exprimer librement.

Demain, d'où viendront les risques ? La France, combien de divisions ? La décision du Président Jacques Chirac s'impose en raison de la nature des dangers, qui a changé, en raison de nos alliances, en raison de la perspective de la construction européenne et, bien sûr, en raison du coût économique d'un dispositif dont l'efficacité ne correspond plus aux urgences et aux interventions auxquelles la France peut être confrontée.

Il est dans son rôle de présenter sa vision de l'avenir, il est dans son rôle de provoquer le débat. A nous d'approuver ou non le projet et le budget de cette programmation dont les spécialistes militaires ont étudié toutes les hypothèses en fonction des contraintes financières et des formats résultant notamment de la suppression du service militaire obligatoire.

A cet égard, j'approuve la professionnalisation de l'armée, plus resserrée, plus spécialisée, mais je regrette l'absence d'un grand corps de la paix, service civil par excellence, orienté vers des actions humanitaires d'urgence ou des situations structurelles déficitaires. Ce temps donné par chaque Français, par chaque Française, à la collectivité pourrait représenter une solution intelligente pour préparer les citoyens à la vie active. Je crains que le « rendez-vous citoyen », dans la forme qui nous est proposée soit insuffisant dans son concept et dans sa portée. Sauf si ce rendez-vous sert à orienter les jeunes, pour un temps limité, vers les ministères de l'environnement, de l'éducation nationale, de la ville et des banlieues, de

l'action humanitaire, qui tous ont besoin d'une armée de bras, de cerveaux et de cœurs pour faire face aux problèmes de notre époque.

La participation active aux services de ces ministères aurait l'avantage de donner l'espoir d'être utile à chaque individu, à défaut d'une formation militaire. Ce qui manque le plus à la majorité des jeunes, c'est un revenu minimum certes, mais c'est surtout le sentiment d'être indispensable. L'insertion deviendrait peut-être une réalité.

Mon autre réserve sur ce projet de loi est d'une autre nature, parce que cela touche ma circonscription de plein fouet. La fermeture du groupe de missiles stratégiques du plateau d'Albion était dans l'air depuis plusieurs années. Aussi sa confirmation par le Président de la République a-t-elle clarifié la situation. En revanche, personne n'imaginait dans la région que le démantèlement serait si rapide et qu'il ne serait pas accompagné de mesures de compensation. Aussi ne soyez pas étonné, monsieur le ministre, si le doute et l'inquiétude se répandent dans les communes qui vivent directement ou indirectement de la base d'Albion.

Le pays d'Apt est particulièrement touché et je veux vous transmettre l'angoisse des élus et des populations. Je sais que votre ministère a pris des dispositions pour accompagner la reconversion des sites concernés, mais ce projet de loi est assez discret sur les moyens financiers qui y seront consacrés. Viendront-ils du budget de la défense, ou d'autres ministères ?

La semaine prochaine, le Vaucluse recevra la visite de M. Thierry Klinger, délégué interministériel pour la reconversion du plateau d'Albion et des autres sites. Son expérience et sa réputation d'efficacité laissent penser qu'il pourra éclairer les élus sur les intentions du Gouvernement et sur les procédures. Mais ce sera, j'en suis sûr, pour lui, l'occasion de découvrir les atouts de cette base remarquablement équipée, dont le réemploi s'impose par sa situation, le secret qu'elle garantit et ses protections antinucléaires.

La suppression des missiles ne signifie pas que les installations d'Albion ne puissent pas jouer un rôle indispensable dans le dispositif de commandement interarmes. Et comme l'a suggéré Jacques Boyon, président et rapporteur de la commission de la défense, on pourrait également installer un centre d'écoutes et de renseignements incomparable.

Chacun de nous admet que les impératifs militaires ne peuvent être conditionnés ou dictés par des considérations extérieures aux objectifs de défense fixés par la nation. Une installation comme celle d'Albion, non souhaitée il y a trente ans, a contribué à modifier l'environnement social ou économique de la région. Le jour où son existence est en cause, les populations qui en dépendent ont besoin de concertation et de considération.

Permettez-moi de réaffirmer que la reconversion militaire s'impose en raison de la qualité du site, de sa position géostratégique sur la façade méditerranéenne et, naturellement, de l'urgence. Les élus, les associations, et la population, qui se sont mobilisés, souhaitent être rassurés et sont prêts à une réflexion commune pour accompagner la reconversion militaire par un développement civil qui est indispensable pour aménager la vie de tous en harmonie avec les spécificités locales.

N'oublions pas que nous sommes dans le parc naturel régional du Lubéron. Le rôle du ministre de l'aménagement du territoire ne sera pas moins important que le

vôtre pour répondre, avec vous, à l'intérêt des habitants de cette région, à la logique de notre défense et surtout à l'engagement du Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Mothron.

**M. Georges Mothron.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'élection de Jacques Chirac, différentes réformes se sont mises en route. Il était grand temps que la France qui avait piétiné, voire reculé, dans trop de domaines ces dernières quinze années puisse repartir de l'avant.

La réforme que vous menez, monsieur le ministre, est une réforme courageuse car elle va à l'encontre de nombreux conservatismes n'émanant pas uniquement de nos adversaires habituels. C'est donc avec soulagement que la grande majorité de mes collègues et moi-même, nous avons pris acte des différentes mesures qui sont, ou seront prises pour accompagner des restructurations souvent difficiles sur les plans humain, social et économique.

Ce n'est pas le député issu de l'entreprise que je suis qui vous fera des reproches ; je sais trop ce qu'est un compte d'exploitation et à quel point il est important de maintenir positive sa dernière ligne. Cela dit, ma circonscription, la plus industrielle du Val-d'Oise, est très dépendante, depuis la fin du siècle dernier, de la métallurgie et de la mécanique. En dehors des applications dans l'automobile, l'armement et l'aviation sont les principales activités du bassin d'emploi d'Argenteuil.

La loi de programmation militaire dont nous discutons aujourd'hui me concerne donc puisque Dassault-Aviation est de longue date le plus gros employeur de ma circonscription, avec ses 1 400 ouvriers et ingénieurs, sans oublier les 300 postes pleins occupés dans la sous-traitance Val-d'Oisienne.

Monsieur le ministre, je ne reviendrai pas sur ce qu'ont pu vous dire le président de la commission de la défense nationale, Jacques Boyon, ou l'orateur de mon groupe, Pierre Lellouche. Il est vrai, en effet, que l'on doit privilégier dans cette loi de programmation tous les programmes exportateurs ; le Rafale en est un. Il est vrai aussi que ce programme présente une avance technologique sur nos concurrents américains, avance que nous n'avons pas le droit de gâcher. Or, en repoussant – à moins que vous ne l'infirmiez, monsieur le ministre –, la constitution de la première escadrille de l'armée de l'air de 2002 à 2005, on risque d'annuler cette avance technologique et, par là même, d'amenuiser les possibilités d'exportation. D'autres que moi l'on déjà dit ici.

En revanche, j'aimerais revenir sur les mesures d'accompagnement de votre réforme. Nous avons vu, dans bien des domaines, depuis plusieurs mois, que l'arrivée à la présidence de M. Jacques Chirac et le dynamisme qu'il a inculqué au Gouvernement avaient aidé à conclure des marchés à l'exportation. C'est, à l'évidence, la principale voie du redressement de notre économie. L'exportation d'armement passe presque toujours par le « coup de pouce » des politiques que nous sommes et surtout des ministres dont vous êtes. Aussi, comme je vous l'ai écrit, je vous demande de nous aider à obtenir de tels marchés, qui compenseront le retard de commandes nationales. Je veux parler des offres – qui sont en bonne voie – faites au Pakistan et à Abou-Dhabi pour plusieurs dizaines de Mirage 2000 D.

Ces deux pays sont solvables et nous comptons tous sur vous pour que Bercy lève toute hypothèque, à l'avenir.

Si j'insiste c'est parce que je sais que ces deux marchés seraient plus facilement suivis de la vente de fuselages de Mirage, armés par le Pakistan lui-même, et du réarmement d'anciens avions à Abou-Dhabi. Ainsi, monsieur le ministre, vous accompagneriez des mesures d'économies par des charges supplémentaires de travail pour l'exportation. Je tiens d'ailleurs à votre disposition un document établi par le directeur de l'établissement d'Argenteuil, qui prouve que l'ensemble des commandes de l'Etat français à Dassault-Aviation est largement compensé par les taxes qu'il perçoit sur les exportations de l'entreprise.

Je profite de ce débat pour dire que cette loi de programmation qui était tant attendue, et sur le budget de laquelle le Président de la République s'est lui-même engagé, permettra à l'Etat de redorer son blason vis-à-vis de ses fournisseurs. Le flou qui existe depuis trop longtemps sera enfin dissipé pour laisser place à des engagements fermes, et donc des budgets abondés. J'ai vu, et je vois encore trop de cas dans ma circonscription, de PME-PMI étranglées, voire mourante, parce que l'Etat n'honore pas des factures pourtant justifiées !

Qu'allez-vous faire, monsieur le ministre, pour éponger ces dettes avant de repartir sur les bases plus saines que pose la loi de programmation ? Il en va, là aussi, de la pérennité de nombre d'entreprises.

Voilà, monsieur le ministre, ce qu'au nom de notre bassin d'emploi, si dépendant du budget de nos armées, je tenais à souligner vivement. J'ai confiance en notre Président. J'ai confiance en notre gouvernement. Faites en sorte, monsieur le ministre, en répondant à mes deux plus fortes préoccupations, sur l'aide à l'exportation et sur le respect des contrats entre l'Etat et les PME-PMI, que je puisse faire partager cette confiance à un nombre accru d'Argenteuillais et de Bezonnais. Je vous en remercie d'avance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Voisin.

**M. Michel Voisin.** L'objectif majeur de l'exercice auquel le Gouvernement s'est attelé avec courage, détermination et pugnacité, se résume en une phrase souvent citée, attribuée à Paul Reynaud, et peut-être soufflée par le colonel de Gaulle : « Construire l'armée de nos besoins et non celle de nos habitudes ». Que l'on me permette de la compléter : il s'agit aussi de construire l'armée de nos ambitions.

La révolution stratégique majeure que le monde vit depuis 1989 doit amener, en effet, notre système de défense à relever le défi de la modernité. La France se doit d'y répondre, faute de quoi sa diplomatie, son armée et la nation elle-même perdront en crédibilité, en force et en cohésion.

Trop centré sur la « chose militaire elle-même », les idées véhiculées par le débat actuel – comme d'ailleurs par l'opposition parlementaire – oublient que notre défense est globale aux termes mêmes de l'ordonnance de 1959. Cette globalité impose que l'armée de 2015 réponde à deux besoins majeurs : un besoin diplomatique et un besoin militaire, qui sont évidemment liés. Mais elle doit, dès à présent, faire un pas dans cette direction. C'est ce que vous nous proposez, monsieur le ministre, en soumettant à notre examen le projet de loi de programmation.

Premier besoin, premier chantier : rendre nos options diplomatiques crédibles. Frédéric II le Grand disait que « la diplomatie sans armes est comme de la musique sans instruments ». L'enjeu est clair : ou la France souhaite maintenir sa souveraineté sur son domaine maritime – le troisième du monde depuis l'entrée en vigueur de la convention de Montego Bay –, conserver son statut, menacé, de membre permanent du Conseil de sécurité, continuer à être le moteur de l'Europe de la défense et du pilier européen de l'Alliance atlantique désormais consacré depuis le sommet de Berlin ; ou bien elle s'abandonne aux « caresses infamantes de la décadence », comme le disait le fondateur de la V<sup>e</sup> République.

Tel est bien l'un des enjeux, peu souvent exposé et mal compris de votre réforme. Si l'enjeu est clair, le choix pour un pays comme la France, cap atlantique d'un continent, et ouvert à toutes les influences du monde, est évident, presque forcé : il doit se doter d'instruments militaires crédibles.

Second besoin, second chantier : former une armée moderne. Dans les *Mémoires de guerre* du général de Gaulle, une phrase constitue la justification même de votre politique : « Pour que l'armée de choc fût à même de tirer le meilleur rendement possible du matériel complexe et coûteux dont elle serait équipée, pour qu'elle puisse agir soudain sur n'importe quel théâtre, sans attendre des compléments ni procéder à des apprentissages, il faudrait la composer d'un personnel professionnel. » Pensée prémonitoire qu'il vous revient, plus d'un demi-siècle plus tard, de mettre en application. Pour faire suite aux décisions du Président de la République, celles que nous prendrons seront responsables.

La réforme envisagée donne la priorité aux besoins des armées. L'objectif de la réforme, c'est bien la défense du pays, au-dedans comme au-dehors et celle-ci passe, non plus par une armée pléthorique et statique mais, au contraire, par une armée de professionnels, disponibles et entraînés, prêts à défendre, quand il le faut et sur des critères politiques précis, qui excluent toute forme de corps expéditionnaire à la remorque des Etats-Unis, les intérêts diplomatiques et de sécurité de notre pays, tout en constituant l'une des bases d'une défense européenne encore à construire.

On ne peut jouer un rôle significatif sur l'échiquier mondial sans les attributs de la puissance. Et les moyens de la projection en font intégralement partie.

La projection, au cœur de notre dispositif de défense, « champ prioritaire des forces classiques », ne peut se concevoir, se comprendre et s'accepter que si l'on garde en mémoire ces deux exigences : diplomatique et militaire. Cet impératif de la projection est cohérent avec la situation géopolitique, avec nos besoins militaires et avec nos ambitions diplomatiques. Le Royaume-Uni en a tiré la conséquence depuis longtemps et l'Allemagne, dont on a beaucoup parlé au cours de ce débat, également. Fait souvent occulté, la Bundeswehr a mis sur pied des forces de réaction aux crises, professionnalisées à plus de 90 p. 100.

Il n'y aura donc que les myopes et les réducteurs d'idées et d'ambitions pour s'indigner d'une telle doctrine. Or, la myopie s'accommode mal avec les qualités nécessaires pour diriger un vieux pays comme la France.

**M. Jean Tardito.** On peut la corriger avec les moyens adéquats ! (*Sourires.*)

**M. Michel Voisin.** Vous l'avez mis en application, monsieur Tardito !

**M. Jean Tardito.** Vous aussi, cher collègue !

**M. Michel Voisin.** Le Président de la République, s'appuyant sur les travaux du comité stratégique, a fixé l'objectif : être capable d'intervenir dans des délais très courts, de déployer partout où la situation l'exigerait une force significative, en rapport avec nos responsabilités et nos intérêts.

Le volume a été fixé pour les forces terrestres, soit plus de 50 000 hommes pour prendre part à un engagement majeur dans le cadre de l'alliance, soit une division de type OTAN, appuis et soutiens compris, c'est-à-dire jusqu'à 30 000 hommes sur un théâtre principal et jusqu'à 5 000 hommes sur un autre théâtre secondaire ; pour la marine, un groupe aéronaval et son accompagnement, ainsi que des sous-marins nucléaires d'attaque ; pour l'armée de l'air, une centaine d'avions de combat avec leur environnement, ainsi que le maintien de capacités de transport à leur niveau actuel ; pour la gendarmerie, des éléments spécialisés et d'accompagnement des forces.

C'est à mes yeux le mérite essentiel du Gouvernement que d'avoir eu le courage de pousser à son terme une logique commencée avec la rédaction du Livre blanc sur la défense en 1994. La cohérence de votre démarche est globale : la doctrine d'emploi de nos forces prend en compte le rang de la France dans le monde et en Europe ; le cadre de nos alliances se redéfinit dans une perspective plus conforme à nos intérêts.

Mais il y a la stratégie des fins et la stratégie des moyens. C'est sur un éventuel divorce entre ces deux stratégies que j'appelle votre attention, monsieur le ministre.

Je concentrerai mes remarques sur trois types de moyens qui permettent, appuient et crédibilisent la projection de puissance et de force : d'abord, l'indispensable prépositionnement de nos troupes outre-mer et le financement des opérations extérieures ; ensuite, les moyens navals ; enfin, les moyens aériens et logistiques.

S'agissant du prépositionnement, il m'apparaît important de conserver une présence militaire importante outre-mer. Il y a à cela cinq raisons, que les derniers événements centrafricains confirment amplement.

D'abord, une raison diplomatique : notre présence en Afrique constitue un gage de stabilité globale du continent ; elle concrétise le respect des accords bilatéraux que la France a conclu avec ses partenaires, notamment africains.

Deuxièmement, une raison nationale : la sécurité de nos ressortissants, de ceux de l'Union européenne et d'autres pays, d'une part, et l'affirmation de notre souveraineté sur certaines terres contestées, d'autre part. La marine nationale et l'armée de terre, à cet égard, sont souvent le seul bouclier de nos intérêts nationaux dans certaines régions du monde.

Troisièmement, une raison politique : notre départ de certains pays serait interprété comme un désengagement, qui profiterait à des pays concurrents : Etats-Unis, Israël, Afrique du Sud, et d'autres encore.

Quatrièmement, une raison économique : envoyer des soldats de la métropole coûterait plus cher. Certaines interventions militaires peuvent nécessiter des moyens importants.

Une raison psychologique, enfin : si l'armée de terre veut recruter 35 000 engagés volontaires comme prévu, il m'apparaît absolument nécessaire de conserver l'attractivité des séjours outre-mer.

Il est aussi évident qu'une rationalisation des bases s'impose. Dans ce cadre, trois axes de réforme me paraissent pertinents.

Premier axe, amorcer une européanisation de notre dispositif, compte tenu de l'intérêt général – exigences humanitaires, liberté des mers, accès aux matières premières. Cela suppose qu'une réflexion approfondie dans le cadre de la refonte de la politique extérieure et de sécurité commune soit conduite avec nos partenaires européens.

Deuxième axe, alléger certaines implantations, grâce au principe classique, mais pouvant être renforcé, des unités tournantes de métropole, ce qui permettrait une forte déflation des effectifs permanents sur place.

Troisième axe, aménager des bases aériennes et permanentes sans qu'il y ait forcément une présence permanente française. Les bases de Bouaké en Côte-d'Ivoire et d'Abéché au Tchad constituent, à mes yeux, des exemples remarquables d'un accroissement rationnel de notre capacité réelle de projection de forces.

Le déploiement de nos forces peut aussi suivre des voies moyennes : concentration de nos unités en trois pôles – ouest, centre et est du continent africain – et présence semi-permanente ailleurs grâce aux compagnies tournantes outre-mer.

S'agissant des opérations extérieures, il serait bon, monsieur le ministre, que vous nous précisiez ce qui est prévu pour le financement. Que l'armée française intervienne dans le cadre de l'OTAN, de l'UEO et de l'ONU est une chose normale dès lors que des critères stricts d'intervention sont établis, mais il me paraît dangereux et déraisonnable, pour le budget très contraint de la défense, que ces interventions nous coûtent l'équivalent de plusieurs Rafale ou d'un sous-marin nucléaire d'attaque par an.

Deuxièmement, les moyens navals de la projection. Trois raisons conduisent logiquement à réserver à la marine nationale une place dans le cadre de la nouvelle doctrine de projection.

**M. Charles Cova.** Très bien !

**M. Michel Voisin.** La mer est toujours d'importance : la notion de bataille navale au sens classique du terme s'est estompée pour faire place aux capacités d'action contre la terre en situation de crise. Les opérations des Malouines, celles des Américains en Somalie et, tout récemment encore, la mise à terre, pour tenir le Mont Igman, d'un élément de la légion étrangère par le transport de chalands de débarquement *La Foudre*, sont des exemples classiques de l'actualité des actions de projection des forces.

Un des avantages de la marine est de permettre l'emploi de systèmes d'action purement nationaux, d'où le rôle du porte-avions, base aérienne mobile.

Enfin, la capacité à projeter puissance et forces est, et restera longtemps encore, l'apanage d'un petit nombre de marines dans le monde.

Ces motifs impérieux m'amènent à formuler quelques inquiétudes sur l'échéancier que vous nous proposez.

Inquiétudes, en premier lieu, sur le groupe aéronaval, qui souffrira d'une double hypothèque.

D'une part, compte tenu du retrait à la fin de 1999 des Crusader – je rappelle au passage que les Philippines ont retirés les leurs du service actif en 1986 –, le porte-avions *Charles-de-Gaulle* serait dépourvu d'intercepteurs entre 1999 et 2002, date de l'entrée en service, espère-

t-on, de la première flottille de Rafale marine. Certes, un groupe aéronaval peut être utilisé sans couverture de chasse aérienne, et ce d'autant plus que le groupe aérien bénéficiera des deux Hawkeye, mais sa vulnérabilité pourrait limiter son rayon d'action, son emploi, bref ses capacités opérationnelles, et réduire les marges de manœuvre du pouvoir politique durant ce laps de temps.

D'autre part, en l'absence de construction d'un second porte-avions, la France ne disposera que d'un seul porte-avions, après l'arrêt du *Foch*, entre 2006 et 2012, quand bien même la construction d'une seconde plate-forme serait décidée. La durée de construction du porte-avion nucléaire s'est déroulée pour diverses raisons sur environ dix ans. Existe-t-il un outil de projection de forces et de puissance plus puissant et mieux adapté qu'un groupe aéronaval ?

Je sais que la seconde plate-forme est inscrite dans la planification, comme j'ai pris bonne note de vos propos à ce sujet, mais il me semble qu'il y a urgence à prendre une décision. Faute de quoi, les lacunes dans notre groupe aéronaval, de potentielles, deviendront bien réelles, avec tout le risque diplomatique qu'il est possible d'envisager.

Inquiétudes également, que je partage avec mes collègues Yves Bonnet et Bertrand Cousin, sur le groupe aérien et le groupe amphibie qui, tous deux, sont absolument indispensables à la projection.

Le remplacement des avions de reconnaissance Alizé par les avions de guet Hawkeye ne pourra pas intervenir en temps utile si le *Foch* est maintenu au-delà de 2004, étant donné que ces avions sont trop lourds pour se poser sur les deux porte-avions actuels.

Le déclassage des troisième et quatrième transports de chalands de débarquement, dont l'entrée en service est prévue respectivement en 2004 et 2006, est préoccupante, quand on sait que les TCD comme *La Foudre*, parmi les plus ingénieux bâtiments interarmées des flottes mondiales, donnent à notre pays une puissante capacité d'intervention militaire et humanitaire sur tous les points du globe.

Troisièmement, les moyens aériens. La projection des forces donne un rôle particulier à l'armée de l'air. Elle est obligatoirement articulée autour d'une capacité de transport tactique et logistique, qui devra être maintenue au niveau actuel. Si le modèle d'armée 2015 est cohérent dans ce domaine, je m'inquiète néanmoins des chiffres donnés dans le projet de la loi de programmation militaire pour les avions de transport tactique : 80 avions d'ancienne génération.

Après 2002, la capacité de transport à longue distance de l'armée de l'air diminuera de façon importante : il est impérieux – vous nous en avez parlé hier mais j'aimerais un peu plus de précisions – que le programme de l'avion de transport futur soit relancé, car c'est un programme de cohérence, qui répond par ses spécifications aux besoins de nos militaires. Vous avez souhaité responsabiliser les industriels et militaires, je vous en félicite. Aujourd'hui, ce programme indispensable à notre capacité de projection et à celle de nos partenaires allemands doit enregistrer un signe positif de votre part.

Enfin, abordant rapidement l'armée de terre, je regrette que, tout en affirmant la priorité de la projection de forces et de puissance, l'aéromobilité soit sensiblement affectée par une réduction importante des crédits. Avec une diminution de plus de 50 p. 100 de ses moyens, ...

**M. Olivier Darrason.** 60 p. 100.

**M. Michel Voisin.** ... certes compensés partiellement par la diminution des effectifs, alors que les réductions touchant une autre force sont plutôt de l'ordre de 20 p. 100 en moyenne, le doute subsiste : l'aviation légère de l'armée de terre aura-t-elle les moyens de ses missions, alors même que l'hélicoptère s'impose comme l'un des instruments privilégiés des crises ?

En dépit de toutes mes interrogations, vous l'aurez compris, je soutiens sans réserve...

**M. Jean-Claude Lefort.** Non !

**M. Jean-Michel Boucheron.** C'est vraiment par amitié !

**M. Jean Tardito.** Vous avez fait de nombreuses réserves, monsieur Voisin !

**M. Michel Voisin.** ... votre réforme et en particulier son volet projection, car il me paraît adapté à la situation géopolitique, à nos besoins militaires et à nos ambitions diplomatiques. Toutefois, je suis inquiet du décalage qui s'institue entre rendez-vous industriels et rendez-vous opérationnels.

Le souci de cohérence qui vous anime doit mieux transparaître dans les moyens accordés à cette nouvelle doctrine.

Cette dynamique de la projection s'inscrit certes dans des horizons d'alliances atlantique et européenne en pleine évolution...

**M. Jean-Claude Lefort.** Certes !

**M. Michel Voisin.** ... ce qui suppose évidemment un partage des moyens mis en œuvre. Certaines impasses ne seraient-elles pas à redouter ?

Je ne doute pas que votre volonté, les assurances données par le Président de la République et les efforts de votre ministère en termes de réduction des coûts des programmes sauront venir pragmatiquement à bout de ces difficultés.

Je sais également que vos efforts aboutiront à construire l'armée de nos ambitions et de nos besoins et non pas, comme certains le disent trop facilement, uniquement celle des contraintes financières.

Monsieur le ministre, comme mon collègue Daniel Colin vous l'a dit ce matin, avec le groupe UDF, je voterai la loi de programmation militaire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Boulaud.** Vous avez tort !

**M. Jean-Claude Lefort.** Et Léotard, que fait-il ?

**M. le président.** La parole est à Mme Thérèse Aillaud.

**Mme Thérèse Aillaud.** Vous savez, monsieur le ministre, l'attachement que je porte à l'idée de nation, à l'idée de défense. Vous avez ma reconnaissance pour ne pas avoir rompu ce lien entre l'armée et la nation à travers ce rendez-vous citoyen obligatoire proposé par Philippe Séguin et Olivier Darrason à la suite des conclusions de la mission d'information sur le service national, à laquelle j'ai eu l'honneur et la fierté de participer.

Ce rendez-vous citoyen retenu par le Président de la République devra, me semble-t-il, avoir une durée plus longue que celle initialement envisagée afin de remplir sa mission civique, militaire, éducative, sociale et sanitaire. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'en parler plus longuement lors du débat prévu pour le mois d'octobre.

Jacques Chirac, Président de la République, chef des armées, fidèle à la vision prophétique du général de Gaulle, qui affirmait déjà : « Nous devons non pas conserver l'armée de nos habitudes, mais construire l'armée de nos besoins », a eu le courage d'engager une réforme sans précédent de l'appareil de défense, inspirée par celui qui écrivait il y a un demi-siècle *Vers l'armée de métier*. Ce que nous appellerons désormais « armée professionnelle » ne sera pas une armée de mercenaires, ainsi que vous l'avez excellemment précisé, car ce sont des Français qui iront combattre dans les rangs de l'armée française.

Cette armée professionnelle est, en effet, seule à pouvoir répondre à une nouvelle situation géostratégique. La chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide ont entraîné une modification profonde des industries d'armement français. D'ailleurs, la plupart des puissances occidentales, USA, Grande-Bretagne, Allemagne, ont plus fortement que nous réduit leur budget militaire d'équipement.

La réorganisation de l'ensemble de l'industrie d'armement, certes indispensable, aura un coût financier et humain et affectera toutes les régions, dont la région méditerranéenne.

La Provence, monsieur le ministre, ce n'est pas seulement le soleil et les oliviers, Alphonse Daudet et Van Gogh.

**M. Jean Tardito.** C'est bien vrai !

**Mme Thérèse Aillaud.** C'est une région riche de ses hommes et de ses femmes. La nature méridionale a des vertus, disait Lamartine, saluant ainsi la parution de l'œuvre admirable *Mireille*, due à Frédéric Mistral.

Des ingénieurs aéronautiques de haut niveau et leurs équipes ont permis de créer en quelques décennies une activité industrielle compétitive, tant sur le plan technique que sur le plan commercial, et des produits qui ont hissé la France au premier rang mondial.

**M. Olivier Darrason.** Très bien !

**Mme Thérèse Aillaud.** Exportés à plus de 10 000 exemplaires dans plus de 120 pays, ces produits ont pour nom Alouette, Gazelle, Ecureuil, Dauphin, Puma, Cougar – c'est l'arche de Noé ! –, et demain, parce que le Président de la République et vous-même l'avez décidé, le Tigre et le NH 90.

Je m'interroge cependant, et ce en parfaite communion avec mes collègues RPR des Bouches-du-Rhône et de la Seine-Saint-Denis...

**M. Jean Tardito.** avec tous les députés des Bouches-du-Rhône !

**Mme Thérèse Aillaud.** ... et, je crois pouvoir l'affirmer, avec tous les députés du rivage méditerranéen...

**M. Olivier Darrason.** Tout à fait !

**Mme Thérèse Aillaud.** ... sur l'avenir des hélicoptères, dont les missions accrues, notamment celles au service de l'homme, sont bien connues de tous.

Est-il en effet raisonnable de n'envisager que cinq livraisons d'appareils Cougar à nos armées, dont un seul système Horizon, pour les six ans à venir ? Est-il en effet raisonnable de ne prévoir aucune livraison d'appareil appui-protection Tigre à nos armées avant 2003 ?

Ce décalage dans le temps empêche notre industrie de s'engager avec force dans la compétition internationale face à l'hégémonie américaine. Ne risque-t-il pas de

démobiliser nos chercheurs et d'entraîner la fuite de nos cerveaux vers des pays toujours à la recherche de matière grise ? Mes collègues et moi-même avons déposé, un amendement tendant à exprimer notre souhait de la livraison de deux Tigre en 1999 et de six avant 2002, ce qui aurait pour effet de corriger à l'exportation la baisse du budget de l'industrie d'armement.

**M. Olivier Darrason.** Très bien !

**Mme Thérèse Aillaud.** Ma dernière interrogation porte sur l'avenir de l'aviation légère de l'armée de terre, la nouvelle programmation n'en faisant pas état, me semble-t-il.

Je suis convaincue, monsieur le ministre, que nous saurons, que vous saurez mener à bien cette réforme difficile mais nécessaire, conforme à « une certaine idée de la France ». (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Franck Thomas-Richard.

**M. Franck Thomas-Richard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi de programmation militaire est éminemment importante, car elle est la résultante de la grande réforme du service des armées annoncée par le Président de la République, dont nous discutons depuis quelques mois.

Je me permettrai d'émettre des réserves, monsieur le ministre, et vous m'en excuserez, sur cette programmation pour des raisons à la fois politiques, économiques et sociales.

Raisons politiques car nous avons voté une loi de programmation 1993-1998 qui comporte des crédits d'équipement bien supérieurs à ceux de cette loi.

La fin de la cohabitation, l'héritage de deux septennats socialistes, l'élection d'un nouveau Président de la République, la réforme du service national avec une plus grande professionnalisation de l'armée, souhaitée par tous, imposent à coup sûr une nouvelle réflexion.

Permettez-moi cependant de vous poser la question essentielle. Dans la construction de l'armée future, la notion de force de projection est importante, comme le prouvent les différents conflits récents. Comment donc avoir une force armée de projection opérationnelle avec un titre V en diminution de près de 20 milliards par an ?

Je me limiterai à cette donnée essentielle qui implique pour mon département, très dépendant de l'industrie d'armement, des conséquences économiques et sociales dramatiques.

Force est de constater que, par le passé, aucune solution, aucune vision d'avenir n'avait été envisagée, notamment au niveau des différents sites. Mon devoir de député de la majorité est de vous alerter sur cette situation, et en particulier de vous poser un certain nombre de questions précises.

Comme vous le savez, la ville de Bourges est particulièrement concernée par les restructurations de cette industrie, avec notamment le GIAT et l'Aérospatiale.

En ce qui concerne GIAT-Industries, de nombreuses interrogations restent en suspens dans cette loi de programmation militaire.

Nous avons constaté avec satisfaction la volonté du Gouvernement de soutenir GIAT-Industries en recapitalisant cette société dans un premier temps. Il s'agit maintenant d'ouvrir des perspectives industrielles futures en

accord avec la réforme du service des armées et l'importance du concept de la force de projection. A ce sujet, le plan de retour à l'équilibre est curieusement muet.

En effet, le GIAT, ce n'est pas uniquement le char Leclerc, c'est aussi un certain nombre de programmes périphériques dans le domaine de l'artillerie sur lesquels ce projet de loi reste très discret.

La revalorisation du programme AUF 1 est une nécessité tant pour l'armée française que pour la politique à l'exportation du GIAT. En effet, le parc concerné par ce programme est de 177 canons automoteurs et le but de cette opération est de redonner un potentiel à ces canons pour aller jusqu'en 2010 dans l'attente de l'artillerie future.

Les conflits actuels comme celui de la Bosnie où se trouvent un certain nombre de canons de ce type, ainsi que les futurs conflits, font et feront à coup sûr appel à ce type d'armement, qui pourra équiper les différentes forces européennes, conformément aux notions de projection des forces armées vers l'extérieur.

La réalisation de ce programme permettrait donc de maintenir une activité « étude » importante, notamment sur le site de Bourges, et permettrait ainsi à la société GIAT Industries de se positionner sur le marché de la revalorisation des matériels d'artillerie dans le monde face à une concurrence internationale déjà opérationnelle. Ce programme pourrait ouvrir des perspectives non négligeables pour l'avenir de GIAT Industries, notamment sur des marchés potentiels à l'export, comme l'Inde et l'Arabie Saoudite.

Vous avez constaté comme moi, monsieur le ministre, les qualités d'excellence de notre industrie d'armement – une des meilleures du monde, avez-vous dit.

La remise en cause de ce programme impliquerait non seulement une perte de savoir-faire, mais aussi la disparition du seul bureau d'étude d'artillerie en France.

J'aimerais, monsieur le ministre, être rassuré sur la pérennité et la poursuite de ce programme.

Le développement de l'artillerie CAESAR, à travers un canon de 155 mm monté sur un camion et auto-transportable, devait être financé en interne par le GIAT. Ce projet, destiné à l'export, ne pourra, vous le savez bien, être maintenu que si le financement de la revalorisation de l'AUF 1 est engagé.

Qu'en est-il, par ailleurs, du canon auto-moteur qui serait développé en coopération avec les pays nordiques, mais qui implique d'avoir au préalable développé le programme 155 AUF 2 ?

Toujours dans le domaine de l'artillerie, le développement d'un canon de char de 140 mm permettant la future revalorisation du char Leclerc sera-t-il programmé ?

La loi de programmation prévoit la construction du char Leclerc à trente-trois exemplaires en 1997, au lieu de quarante-quatre prévus. Nous le déplorons.

Nous pouvons donc avoir légitimement une inquiétude en ce qui concerne le plan de charge de cette entreprise.

Concernant le programme du dépanneur Leclerc, j'aimerais que vous puissiez nous rassurer, car il serait question, semble-t-il, d'utiliser des dépanneurs d'origine étrangère, allemande en particulier.

Qu'en est-il, par ailleurs, du financement futur du programme de canon électrique permettant de tirer sans poudre ? Son avenir n'est-il pas menacé ? Le maintien du niveau de compétence et l'effort de recherche ne sont-ils pas par là-même compromis ?

Nous avons accueilli avec satisfaction, lors du plan de retour à l'équilibre, le transfert de la division du système armes et munitions à Bourges. En ce qui concerne la fabrication de munitions, l'Etat assurera-t-il une commande minimale de 750 millions de francs par an, permettant d'assurer le plan de charge des entreprises concernées ?

Qu'en est-il du programme de canons tractés 155 TRF 1, programme stoppé net voici un mois ? A ce titre, n'est-il pas de la responsabilité de l'Etat de soutenir ses sociétés d'armement, non seulement financièrement, mais aussi en respectant les commandes passées ?

La diminution des crédits destinés aux études ne peut qu'aboutir à une perte de crédibilité de nos industries d'armement vis-à-vis de leurs clients à l'export, de leurs partenaires européens et de leurs concurrents internationaux.

A ce titre, la filiale franco-anglaise CTAI, installée à Bourges, qui développe une artillerie de 45 millimètres et des munitions télescopées, voit son avenir menacé par un désengagement de la France.

Dans l'optique de la construction d'une force armée européenne, à laquelle le Gouvernement est très attaché – et je m'en réjouis –, un haut niveau de compétence me paraît nécessaire afin de favoriser les alliances avec nos partenaires européens pour développer les programmes futurs.

Nous avons accueilli avec satisfaction, monsieur le ministre, la création d'un fonds destiné à financer les mesures économiques et sociales liées aux restructurations, doté de 2 milliards de francs. Ce fonds doit consolider le savoir-faire existant ainsi qu'aider et stimuler les différents projets présentés par les cadres et les salariés, qui démontrent par là même, leur souci de maintenir l'emploi, la créativité et le dynamisme économique.

Comment expliquez-vous alors la décision de GIAT Industries de transférer la société GICAR sur le site de Rennes, alors que, à l'origine, cette société se trouvait à Roanne et à Bourges ?

En ce qui concerne l'Aérospatiale, j'éprouve aussi certaines inquiétudes.

Les futurs grands programmes TRIGAT, ASTER, ANNG, ASMP Plus et Apache seront étalés dans le temps, entraînant un ralentissement du plan de charge de l'Aérospatiale. Pouvez-vous, monsieur le ministre, m'apporter des précisions sur ce point ?

L'industrialisation du TRIGAT LP est conditionnée par la version antichar de l'hélicoptère Tigre, dont les dates de livraison à l'armée de terre ne sont pas fixées. On parle de 2010, voire 2011. Cela est important vis-à-vis de notre politique européenne commune de défense, et j'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous donniez une réponse dans cette optique.

La loi de programmation militaire suffira-t-elle à assurer le plan de charge de la division Missiles de l'Aérospatiale après sa restructuration ?

Je ne peux d'ailleurs que me réjouir de la décision de délocaliser le siège de la direction Missiles de l'Aérospatiale de Châtillon vers Bourges, qui permettra, je l'espère, d'assurer la pérennité du site berruyer.

J'aimerais également évoquer le problème du service de santé des armées dans le cadre de la réforme du service national.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me donner des assurances concernant l'hôpital Baudens de Bourges, hôpital militaire qui compte actuellement cent civils et cent militaires, et dont le taux de remplissage est réduit ?

Il le sera encore plus dans le futur avec la réforme du service national. Cela inspire, bien évidemment, une forte inquiétude aux personnels concernés.

Pouvez-vous me garantir que, si une réduction du nombre de lits est envisagée – ce qui est possible –, le reclassement dans le civil sera effectué graduellement et avec toutes les assurances sociales nécessaires ?

Comme vous le voyez, monsieur le ministre, mes craintes sont liées à la situation que la réforme du service des armées et la loi de programmation militaire engendreront dans mon département.

Je suis conscient de la nécessité des réformes et des contraintes budgétaires. Je me dois cependant de me battre pour l'emploi et pour le devenir d'hommes et de femmes, inquiets pour leur avenir, qui ont su démontrer et démontrent au quotidien des qualités professionnelles et morales évidentes.

En conclusion, monsieur le ministre, j'insisterai sur la nécessité d'adapter cette réforme à une véritable politique d'aménagement du territoire en imposant à la DATAR, aux services économiques de l'Etat, aux sociétés de reconversion – et vous m'avez aidé sur un certain nombre de dossiers concernant la SOFRED, ce dont je vous remercie – de faire absolument le nécessaire pour qu'aboutissent enfin des projets concrets.

Ce n'est qu'à ce prix, en espérant des réponses positives de votre part, que nous réussirons à construire une armée performante et une industrie d'armement de qualité.

De votre engagement, monsieur le ministre, et de vos réponses dépendra mon vote. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Hunault.

**M. Michel Hunault.** Monsieur le ministre, le 22 février dernier, le Président de la République exposait les grandes orientations d'une réforme de nos moyens de défense que vous avez vous-même qualifiée de « réforme de grande ampleur ».

En se fixant comme objectifs de réussir la professionnalisation complète de nos forces, la restructuration de notre outil de défense, la modernisation des équipements, le Chef de l'Etat a fait preuve du même courage que lorsque, voici un an, il décida la reprise des essais nucléaires.

Dans le bref délai qui m'est imparti, je voudrais revenir sur l'un des objectifs qui me paraît le plus important de ce projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 : la construction d'une véritable politique de défense européenne.

Notre discussion – est-ce un hasard du calendrier ? – se déroule au même moment que le sommet franco-allemand entre le Président Chirac et le Chancelier Kohl, quelques jours après le sommet du Conseil de l'Atlantique Nord qui s'est tenu à Berlin et simultanément avec la quarante et unième session parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale qui se tient à quelques centaines de mètres d'ici, au Palais d'Iéna.

Il est important que ce projet de loi de programmation s'inscrive dans une perspective européenne.

L'effondrement du mur de Berlin, la dissolution du pacte de Varsovie qui s'en est suivie, la désintégration de l'Union soviétique ont bouleversé le contexte européen de sécurité.

Dans le même temps, nos alliés américains nous ont fait clairement comprendre qu'ils pourraient décider de ne pas intervenir et, par conséquent, laisser aux seuls Européens le soin d'agir dans les crises régionales qui ne sont pas couvertes par le traité de Washington.

Quand bien même existe-t-il un accord entre Européens et Américains sur la mise en œuvre du concept de « groupe de forces interarmées multinationales », une incertitude pèsera sur l'organisation de la sécurité en Europe en l'absence d'obligation ou de garantie dans l'éventualité de situations de crise que ne couvre pas ce traité.

Il est donc urgent que l'Europe acquière des moyens stratégiques propres dans le domaine du transport et de la logistique si elle a véritablement l'intention de se doter d'une identité de sécurité et de défense.

Pourquoi ne pas accroître le nombre de partenaires associés au sein de l'UEO, sachant que l'élargissement progressif de l'OTAN et sa restructuration seront longs et difficiles ? Du moins, pourquoi ne pas créer une « identité européenne de sécurité et de défense » qui permette la création de forces militairement cohérentes sous la direction stratégique de l'UEO ?

Nous avons pu constater, dans un passé récent, la difficulté d'harmoniser avec nos partenaires de l'Union européenne une stratégie commune pour garantir une paix durable dans les Balkans.

Monsieur le ministre, vous avez bien fait – au-delà des problèmes humains et des conséquences pour certaines régions françaises du choix fait par le Chef de l'Etat de restructurer notre outil de défense et de professionnaliser nos forces – de rappeler que la politique de défense de la France est au cœur d'un réseau de « solidarités » et d'« intérêts » qui fait de l'Europe occidentale un espace stratégique commun.

Vous avez même évoqué, dans le projet gouvernemental, la dimension européenne de la dissuasion nucléaire !

Soyez-en remercié ! Il n'est pas loin, en effet, le temps où la Commission européenne exprimait des réserves sur les essais nucléaires français.

Le débat qui a eu lieu en 1995 sur l'arme nucléaire aurait dû être déjà l'occasion de rappeler la nécessité absolue de construire une Europe qui restera incomplète tant qu'elle ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense.

Dès 1986, l'actuel Chef de l'Etat, Jacques Chirac, alors Premier ministre, dans un discours devant l'assemblée de l'UEO, proposa à cette instance européenne d'établir une charte ouest-européenne des principes en matière de sécurité.

Cette plate-forme avait pour finalité de définir les conditions et les critères de la sécurité européenne.

Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, a été le premier à évoquer, voici quelques mois, la dimension européenne de l'arme nucléaire, en précisant que « la détention par une puissance et, à travers celle-ci, par un groupe de puissances associées d'une arme nucléaire performante et crédible demeure l'argument ultime d'une défense globale ».

Et vous-même, monsieur le ministre, avez bien voulu rappeler hier, à cette même tribune, que le Premier ministre avait proposé à nos partenaires européens l'idée de dissuasion concertée.

Dans votre projet, la dimension européenne est omniprésente.

Votre ambition de construire une défense nouvelle, élément essentiel d'une politique de défense commune de l'Union européenne et perçue comme l'affirmation du pilier européen de l'Alliance atlantique, doit être approuvée.

Il faut veiller à conserver et accroître la relation franco-allemande en matière de défense, dont la création, ces dernières années, du corps européen a été une brillante illustration, comme le partenariat privilégié avec le Royaume-Uni dans le domaine nucléaire.

Il nous faut accroître la coopération avec nos partenaires européens en matière de prévention, de renseignement et d'observation spatiale. Et comme certains de mes collègues, je me réjouis des résultats du sommet de Dijon, qui a confirmé le programme européen des satellites Hélios II.

Monsieur le ministre, votre projet est, grâce à sa dimension européenne, l'occasion, pour la France et ses partenaires, de favoriser l'émergence d'une identité européenne de sécurité et de défense, laquelle consoliderait les pays européens de l'Alliance atlantique, à l'heure où chacun sent bien que le partenariat étroit et confiant entre notre pays et ses proches voisins, et d'abord l'Allemagne, sur la question de défense est le cœur de la future capacité d'action stratégique de l'Europe.

La décision prise l'an dernier par le Chef de l'Etat de doter notre pays d'une arme nucléaire crédible permettra à la France d'être « la garante de l'indépendance stratégique de l'Europe ».

Sa décision, annoncée le 22 février, traduite par le projet dont nous discutons actuellement, de construire une politique de défense européenne donne à nos forces une dimension nouvelle, celle, bien sûr, d'être au service de la défense nationale, mais aussi européenne !

A moins de quatre ans du début du XXI<sup>e</sup> siècle, face aux défis auxquels nous sommes confrontés, votre projet de loi est une contribution active pour déterminer le « visage » de l'Europe future, qui ne sera réellement efficace qu'avec des moyens accrus de défense au service d'objectifs qui lui sont communs et qui, depuis cinquante ans, ont permis à ses peuples de vivre dans la paix.

Seulement, la haine entre les peuples et les religions n'ont pas disparu, ni la persécution des minorités.

Pour assurer partout en Europe la paix et la liberté, il nous est plus que jamais nécessaire de nous doter d'une armée de professionnels, restructurée, modernisée, au service de la France bien sûr, mais aussi élément moteur d'une défense européenne.

La volonté de prendre en compte l'identité européenne de défense est, avez-vous dit hier, un élément central de la rénovation des structures de l'OTAN.

L'élan nouveau donné par le Président de la République aux relations bilatérales avec nos voisins allemands a révélé un complet accord sur la stratégie de défense.

La construction d'une industrie européenne de défense est lancée.

Il fallait donner une dimension européenne à notre défense. Le Chef de l'Etat s'y emploie. Monsieur le ministre, votre majorité vous y encourage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Raoul Béteille.

**M. Raoul Béteille.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je suis comme les autres : j'ai mes soucis nationaux, et mes soucis locaux.

Le souci local qui est, en l'occurrence, le mien a été exposé tout à l'heure par Thérèse Aillaud. Il intéresse plusieurs parlementaires des Bouches-du-Rhône et de la Seine-Saint-Denis. Il concerne – permettez-moi d'y revenir très rapidement – les tribulations de notre amendement relatif à l'hélicoptère Tigre.

Notre amendement demandait – vous vous en souvenez – que le projet de loi en cours de discussion soit modifié au sujet du programme hélicoptère Tigre et qu'il envisage non plus seulement vingt-cinq commandes en fin de période, mais deux livraisons en 1999 et six livraisons avant la fin de la présente programmation.

J'ai interrogé des techniciens pour savoir comment je devais soutenir cet amendement et quels éléments je pouvais développer à l'appui de la volonté que nous exprimons. Ils m'ont fourni quatre arguments : il s'agit d'une industrie depuis longtemps restructurée ; il s'agit d'une industrie duale par essence ; il s'agit d'une industrie européenne par vocation ; enfin, il s'agit d'une industrie majoritairement exportatrice par nécessité.

Je comprends tout cela, et je l'approuve. Mais, en ce qui concerne le deuxième élément, je me permettrai un petit sourire, en passant, dans l'étude d'un projet qui est très sérieux dans tous les sens du terme.

Le mot « dual », qui a d'ailleurs été employé tout à l'heure par Etienne Garnier, m'a un peu interloqué. J'ai fini par comprendre – me suis-je trompé ? – que cela voulait dire que l'industrie intéressait aussi bien le civil que le militaire et qu'en quelque sorte son intérêt était double. Alors, entre le mot « dual » et le mot « double », il fallait peut-être choisir le mot « double ».

Je me suis reporté au dictionnaire que j'avais quand j'étais en classe et j'ai appris que « dual », en mathématiques, se dit de l'espace vectoriel constitué par les formes linéaires sur un espace vectoriel et en matière de logique, se dit de deux relations d'ordre telles que, si pour la première  $a$  précède  $b$ , pour la seconde  $b$  précède  $a$ . (*Sourires.*)

**M. Arthur Poncet**, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. J'ai enfin tout compris ! (*Sourires.*)

**M. Jacques Boyon**, président de la commission, rapporteur. La situation est très bien décrite ! (*Sourires.*)

**M. Raoul Béteille.** Alors, entre le mot « dual » et le mot « double », je pense qu'on n'a pas fait le bon choix, le « bon choix » que demandait Valéry – je parle de Paul Valéry, et non pas de Giscard (*Rires*) –, qui disait que « entre deux mots, il faut choisir le moindre ».

Mais, le sourire étant terminé – je vous demande pardon de l'avoir introduit dans cet hémicycle –, j'en reviens à la question : n'y a-t-il pas, monsieur le ministre, dans cette industrie, les caractéristiques essentielles de ce que nous cherchons à obtenir dans l'avenir pour toutes les industries françaises relevant du secteur de la défense ?

Nous sommes évidemment convaincus que vous ne pouvez pas tout faire, que le budget de la défense ne peut pas assurer toutes les charges. Mais nous sommes parfaitement convaincus que l'Etat doit tout de même encourager et accompagner nos entreprises lorsque, comme en l'espèce, celles-ci conçoivent et fabriquent des matériels adaptés aux besoins de nos armées et que ces matériels possèdent en eux-mêmes une très forte possibilité d'exportation.

Alors, sur l'ensemble de votre projet, vous avez mon soutien, monsieur le ministre. J'approuve tous les grands axes que vous avez tracés et tous les grands choix que vous avez faits. Mais, sur ce petit souci local, qui est très important, je vous demande quand même de me répondre et d'étudier le problème avec intérêt, parce que, derrière tout ce que je vous dis, il y a des hommes qui travaillent, des hommes qui ont des emplois, des lieux qui vivent grâce à cela. C'est aussi très important pour la France.

Je vous demande, avec l'ensemble de mes collègues, de permettre à cette industrie, qui contribue tant au rayonnement de la France dans le monde, d'être présente aux grands rendez-vous des renouvellements de flottes militaires étrangères sur un marché mondial où, dans les années qui viennent, quatre hélicoptères sur cinq qui se vendront seront des appareils militaires ! Merci, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean Tardito.** Il y a une dualité dans votre attitude ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur Béteille ! Doublement ! (*Sourires.*)

La parole est à M. Thierry Mariani.

**M. Thierry Mariani.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis hier après-midi, nous débattons d'un sujet important qui concerne chacun de nos compatriotes, puisqu'il s'agit de réorganiser notre outil de défense.

Le Président de la République a très justement tiré les conséquences du bouleversement géostratégique de ces dernières années en engageant la nécessaire professionnalisation de notre armée. Notre défense sera ainsi dans l'avenir plus efficace, plus moderne et peut-être moins coûteuse.

J'aborderai, à l'occasion de cette discussion sur le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002, un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur et sur lequel j'étais déjà intervenu dans cet hémicycle le 20 mars dernier, lors du débat sur la politique de défense. Je veux parler des réserves militaires.

Point n'est besoin de revenir sur le rôle éminent et indispensable que jouent les réservistes sur le plan du maintien de la cohésion sociale en servant de lien privilégié entre l'armée et la nation. Vous en êtes tout autant que moi convaincu, monsieur le ministre, et vous l'avez rappelé à plusieurs reprises devant notre assemblée ainsi que devant les intéressés eux-mêmes, le 3 mai dernier, à l'occasion du 63<sup>e</sup> congrès de l'Union nationale des officiers de réserve.

Une loi spécifique sur les réserves sera déposée au Parlement, ce qui montre bien la considération que vous portez à ces femmes et à ces hommes qui éprouvent le

besoin de servir la patrie un peu plus que les autres. Permettez-moi de vous féliciter par avance de cette démarche.

S'il n'est donc pas nécessaire d'entrer aujourd'hui dans le détail des mesures que vous allez prendre à leur sujet, il n'est pas inutile de tracer dès à présent quelques grandes lignes de réflexion.

Les menaces qui pèsent sur notre pays se sont extrêmement modifiées ces dernières années. Si nous n'avons plus, à court terme, à craindre un conflit frontal majeur contre nos intérêts ou notre territoire, nous ne devons pas baisser notre garde pour autant. D'autres dangers sont apparus, que ce soit à l'extérieur de nos frontières ou à l'intérieur de celles-ci.

À l'extérieur, nous devons redouter, au Sud, le développement des intégrismes de toutes sortes et l'explosion démographique de certaines régions. De même, à l'Est, la situation est tout aussi préoccupante en raison de la conjugaison d'une accumulation fantastique d'armements stratégiques ou conventionnels et d'une stabilité politique plus qu'incertaine.

À l'intérieur, le terrorisme, les trafics de toute nature et, en particulier, le trafic de drogue minent notre société.

Dans tous ces domaines, les réservistes ont un rôle actif à jouer. Pour ce faire, il faut redéfinir leurs missions et leur conférer un véritable statut.

Redéfinir leurs missions tout d'abord.

Comme vous l'avez indiqué à plusieurs reprises, monsieur le ministre, l'éventail des missions qui devront être confiées aux réservistes doit être principalement recentré à l'intérieur de nos frontières. Que ce soit dans des fonctions d'encadrement des jeunes volontaires au service national, que ce soit dans le cadre d'actions civilo-militaires courtes conduites par des détenteurs de qualifications professionnelles rares sans instruction militaire préalable, que ce soit dans des tâches d'encadrement d'unités destinées à lutter contre des menaces nouvelles affectant la sécurité générale du pays, les réservistes sont prêts à tenir leur rang et à servir la nation.

D'autres pistes peuvent être envisagées. Ainsi, les réservistes ont également vocation à apporter leur concours dans la lutte contre les catastrophes naturelles, ces calamités qui nécessitent la mobilisation de chacun. Ils pourront, par leur expérience de la gestion des situations de crise, guider et encadrer les volontaires civils qui offrent spontanément leur aide dans ces circonstances dramatiques.

Sur ce point, monsieur le ministre, je parle d'expérience. Elu du Haut-Vaucluse, département sinistré à maintes reprises, que ce soit à Bollène, à Vaison-la-Romaine ou à Valréas, je suis convaincu que les réservistes, à l'instar des pompiers volontaires, constitueraient à l'occasion de pareilles circonstances un atout majeur dans l'aide apportée aux victimes et dans la logistique des unités de secours.

Ces nouvelles missions, qui feraient du réserviste un acteur permanent de la sécurité et de la défense de notre territoire, exigent qu'on lui attribue enfin un véritable statut. C'est le second point que je souhaiterais aborder.

Il y a quelques temps, monsieur le ministre, vous avez rappelé avec justesse ce mot de Churchill qui avait coutume de dire que « les réservistes sont deux fois citoyen ». Permettez-moi de m'associer pleinement à cette vision des choses. Il faut en tirer les conséquences en conférant aux réservistes un véritable statut protecteur, élaboré en concertation avec les entreprises.

Vous avez commencé à le faire, puisqu'une dizaine de conventions de partenariat armée-entreprises ont été signées sous votre impulsion les 10 avril et 3 mai derniers. Cette initiative va dans la bonne direction.

Les réservistes doivent en effet être protégés contre les risques de licenciement à l'occasion de leurs activités militaires. De plus, ils doivent être assurés du maintien de leur rémunération ainsi que de leur protection sociale.

Toutefois, il faut aller plus loin dans cette démarche et conférer aux réservistes un statut législatif. Il ne faut pas oublier non plus ceux qui exercent une profession libérale, artisanale ou commerciale et qui devront bénéficier d'une indemnisation d'empêchement afin de faciliter leur disponibilité.

Le volet financier de la loi de programmation militaire montre clairement votre volonté d'aller dans ce sens, monsieur le ministre. L'augmentation sensible des crédits destinés aux réserves, lesquels passeront de 230 millions de francs à 584 millions de francs en l'an 2000, constitue un effort notable qu'il faut saluer. Cependant, il conviendra d'aller plus loin.

Nous aurons l'occasion d'entrer dans le détail de toutes ces questions lors de la discussion sur la loi portant organisation générale de la réserve que vous présenterez bientôt au Parlement. Toutefois, je tenais dès à présent à vous assurer de mon soutien et de ma volonté de contribuer à l'élaboration de cette réforme.

En conclusion, permettez-moi d'intervenir sur un autre sujet qui me tient à cœur, même s'il ne concerne pas directement la loi de programmation militaire.

Le Président de la République a réaffirmé sa volonté de maintenir un lien entre les jeunes et la nation en instaurant un « rendez-vous citoyen » appelé à remplacer la forme actuelle du service national. Je ne peux que souscrire avec enthousiasme à cette initiative, qui tire fort justement les conséquences de la nécessaire professionnalisation de l'armée et qui assure la pérennité du lien qui doit exister entre les jeunes et la nation.

Ce rendez-vous citoyen sera d'autant plus efficace qu'il concernera 100 p. 100 d'une classe d'âge, garçons et filles réunis.

Je ne peux cependant pas m'empêcher de m'interroger sur la durée qui semble avoir été retenue : une semaine n'est-ce pas un peu court ?

**M. André Fanton.** Très juste !

**M. Thierry Mariani.** Quand on sait comment se déroulent « les trois jours », la semaine risque finalement de commencer le lundi midi pour se terminer le vendredi soir, c'est-à-dire qu'elle risque très rapidement de se transformer en quatre jours et demi.

**M. André Fanton.** Vous êtes optimiste !

**M. Thierry Mariani.** Si nous voulons dispenser une véritable information sur les diverses formes possibles de services volontaires, ainsi qu'une véritable initiation à la citoyenneté – ce qui me semble constituer les deux objectifs de cette période –, je considère qu'un mois constituerait un minimum.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Thierry Mariani.** Ce rendez-vous citoyen ne doit pas être bâclé ou effectué à la va-vite. Il ne doit pas être perçu par le jeune homme ou par la jeune fille comme une simple formalité à accomplir avec plus ou moins d'enthousiasme. Il doit, au contraire, être l'occasion pour

ces derniers d'effectuer un véritable travail de réflexion sur son rôle présent et futur dans notre société. Il doit lui permettre de comprendre qu'être Français, ce n'est pas seulement avoir des droits, c'est aussi avoir des devoirs.

La réforme entreprise est, monsieur le ministre, mes chers collègues, ambitieuse et primordiale pour notre nation. Nous devons faire en sorte qu'elle se montre à la hauteur de l'attente de nos concitoyens. Ce projet de loi de programmation militaire est équilibré et nous fixe plusieurs rendez-vous pour approfondir certaines questions. C'est donc avec une réelle conviction que je le voterai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Geney.

**M. Jean Geney.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout a été dit ou presque. Quoi qu'il en soit, reprenant le propos de Mme Aillaud, je dirai, moi aussi, que nous devons, aujourd'hui, non plus conserver l'armée de nos habitudes, mais construire l'armée de nos besoins, œuvrer pour garantir l'avenir et la sécurité de la France, ainsi que pour préserver les valeurs humanistes qui sont les siennes.

Prônée depuis des décennies, notre stratégie de protection du territoire national est actuellement dépassée par la profonde mutation de la conjoncture internationale. L'époque de la guerre froide est révolue, et les idéologies qui y étaient attachées également.

Désormais, la sécurité de la France dépasse largement le cadre de ses frontières, et notre première ligne de défense, c'est la dissuasion. Dans ces conditions, nous devons adapter notre comportement à l'évolution des événements internationaux, en tenant compte notamment des disparités Nord-Sud, de l'émergence des pays de l'Est. Nous devons aussi tenir compte de certaines réalités du service national, des injustices de la conscription : privilégiés ; exemptés qui sont souvent ceux qui auraient le plus besoin de faire le service national ; appelés qui font un service civil ; coopérants. Ce sont autant de raisons qui nous invitent à souscrire à la réforme du service national.

Le Président de la République a souhaité redonner au service national des fondements universels et égaux. La loi de programmation militaire qui nous est proposée s'inscrit dans cette perspective et conjugue efficacité et modernité. Elle engage pour six ans notre défense nationale, et doit nous permettre de faire face aux nouvelles donnes de la société française et internationale.

L'enjeu du débat est de parvenir à un nouvel équilibre entre la défense extérieure et la sécurité intérieure. Pour atteindre cet objectif, il nous appartient de procéder à des adaptations.

La professionnalisation de l'armée est ainsi apparue comme une conclusion inéluctable, tant pour notre mission d'information commune sur le service national qu'au vu de la concertation nationale qui a été menée auprès de nos concitoyens.

Si je m'associe pleinement à cette nécessité de changement, je ne vous cache pas, monsieur le ministre, que j'éprouve certaines inquiétudes concernant son application, notamment dans le Nord - Franche-Comté. Je m'attarderai donc un instant sur les restructurations, notamment sur celles concernant le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie cantonné à Montbéliard.

Notre région a construit son histoire à la fois sur la tradition industrielle, avec les automobiles Peugeot, et sur la tradition militaire avec ledit régiment d'artillerie.

Une première révolution est venue bouleverser l'une de ces traditions : la modernisation du secteur automobile, qui a entraîné la perte de 30 000 emplois, fragilisant ainsi le Nord - Franche-Comté dans son caractère mono-industriel.

La suppression du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie porterait le coup de grâce à notre région déjà suffisamment sinistrée. Cette disparition ne ferait qu'aggraver la situation économique locale. Et je ne parle pas des conséquences qui en résulteraient, par exemple, sur le plan des suppressions de classes : 200 enfants seraient concernés. Aussi, je souhaite vous alerter, monsieur le ministre, sur le caractère préjudiciable qu'aurait pour notre région le déplacement des familles de militaires.

Le général de Gaulle disait : « La force reste plus que jamais nécessaire aux nations qui veulent vivre. » J'appelle toute votre attention, monsieur le ministre, sur l'avenir du pays de Montbéliard, qui, plus que jamais, veut continuer à vivre avec la force que lui confère la présence sur son sol du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie.

Cependant, si d'impérieuses nécessités conduisaient à sa suppression, je gage que vous saurez répondre à notre angoisse en apportant des compensations pour atténuer nos difficultés.

Par exemple, je vous propose d'établir à Montbéliard une structure qui ferait à terme de cette ville le Rendez-vous citoyen et l'hébergement des jeunes volontaires au service national.

**M. Charles Cova.** Et voilà !

**M. Jean Geney.** Une telle solution permettrait à notre région de sauvegarder de nombreux emplois civils et nos écoles, et contribuerait à la survie de l'économie locale.

Nos anciens se sont battus pour un idéal. Aujourd'hui, monsieur le ministre, ne nous laissez pas mourir, et surtout pour rien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Durand, dernier orateur inscrit.

**M. Georges Durand.** En effet, monsieur le président, j'ai l'honneur d'être le dernier orateur à intervenir dans la discussion générale.

**M. Yves Bonnet.** *The last but not the least !*

**M. Georges Durand.** Dans une majorité, il peut y avoir des gens qui, tout en restant fidèles à l'action de cette majorité, ont une opinion divergente. C'est mon cas, et j'entends vous exposer, monsieur le ministre, mes chers collègues, les convictions qui m'animent.

A ce projet de loi de programmation militaire, je suis au regret d'apporter trois objections principales.

La première porte sur l'opportunité d'une nouvelle loi de programmation militaire. Cette opportunité existe-t-elle vraiment, alors que la précédente loi de programmation militaire a été votée il y a peu par la même majorité, après deux années d'une intense préparation autour d'un Livre blanc dont chacun reconnaît la pertinence ? J'ajoute qu'aucun fait géopolitique majeur n'est venu modifier les conclusions de ce travail.

La nouvelle contrainte budgétaire relevée par le président Boyon semble être la seule motivation d'importance à l'origine de cette nouvelle programmation. Mais la défense doit-elle faire les frais exclusifs des nouvelles restrictions budgétaires ?

Quoi qu'il en soit, cette énième réforme militaire maintient nos armées dans une instabilité permanente. J'ajoute, comme cela a déjà été dit ici, qu'aucune loi de programmation militaire n'a été intégralement exécutée. J'espère qu'il en ira autrement de celle-ci.

Aussi, eût-il été préférable de procéder de façon plus harmonieuse et moins précipitée pour engager une réforme aussi fondamentale de notre politique de défense.

Ma deuxième objection porte sur le choix d'une armée projetable à la mesure de nos moyens.

La novation de cette dernière réforme consiste à réorganiser le format des armées autour de forces réduites, projetables, immédiatement disponibles, et, par conséquent, nécessairement professionnelles.

Pour mettre en œuvre ce type d'armée, ce type de forces, il nous faudrait disposer de moyens autonomes de projection. Or la plupart des intervenants ont souligné que nous ne disposons pas de moyens suffisants pour projeter un tel type d'armée, forte de 30 000 à 50 000 hommes.

J'ai relevé, par exemple, que le parc des hélicoptères dans l'armée de terre devrait passer de 340 appareils en 1996 à 168 en 2002. Est-ce là le meilleur moyen pour projeter facilement nos forces ?

**M. Jean Tardito.** C'est une chute brutale !

**M. Georges Durand.** Peut-être que les hélicoptères seront un peu plus gros !

Ensuite, pour justifier nos interventions extérieures, il nous faudra nous appuyer sur d'autres fondements juridiques que ceux de la défense de nos intérêts vitaux. Je citerai, par exemple, le droit international, le devoir d'intervention humanitaire et d'autres droits universels. Ces interventions devront recevoir la caution de l'opinion publique, informée par les médias. Cela peut provoquer des dérapages, voire des pièges pour nos forces d'intervention – je pense à l'exemple malheureux de l'intervention en Somalie.

En réalité, celles-ci ne devraient, selon moi, entrer en action que pour la défense prioritaire de nos intérêts nationaux ; d'ailleurs, nous n'avons pas les moyens financiers, d'être les gendarmes du monde, et nous n'avons pas vocation à l'être.

**M. Jean Tardito.** Très bien !

**M. Georges Durand.** A cela s'ajoutent les devoirs souscrits dans le cadre de nos alliances.

Le modèle anglo-saxon, auquel on se réfère un peu trop souvent, procède, lui, d'une autre logique, celle des nations insulaires, que leur espace maritime incite naturellement à organiser une armée professionnelle, tournée vers les interventions extérieures. Et ce n'est que pour faire face à un péril suprême que ce pays ont improvisé, souvent tardivement, une armée nationale, à l'occasion des deux derniers conflits mondiaux.

Or la France est un pays continental, situé au cœur de l'Europe, carrefour des civilisations ; elle est aujourd'hui le pivot de la construction européenne, avec son partenaire privilégié, l'Allemagne.

Le général De Gaulle ne disait-il pas : « Un pays a la politique de sa géographie » ?

La tentation d'un interventionnisme tous azimuts présente le risque de nous éloigner de l'objectif prioritaire de défense, qui est à la fois la garantie de notre indépendance et de la paix en Europe.

D'ailleurs, à l'exemple anglo-saxon, auquel vous semblez attaché, je préfère, je l'avoue, l'exemple allemand d'une armée nationale, qui, avec la nôtre, aurait pu devenir le creuset de la future armée européenne.

Pour ceux qui croient pouvoir se satisfaire de la dissuasion nucléaire comme seul moyen de défense de notre territoire, je rappelle que sa mise en œuvre sae exige une profonde adhésion nationale, appelée « dissuasion populaire ».

Ma troisième objection porte sur le concept de la défense.

Nous ne devons pas ignorer qu'en faisant le choix de forces exclusivement professionnelles, nous passons de l'armée mixte à l'armée de métier, et, plus encore, du concept de la nation en armes à celui de la société protégée.

Notre démocratie républicaine, issue de la Révolution française, exige un mode de participation du peuple à la défense collective de la nation. D'où le refrain révélateur de la Marseillaise : « Aux armes citoyens ! Formez vos bataillons ! »

Ce n'est pas *God save the Queen*, Dieu, sauvez la reine !

**M. Olivier Darrason.** Très bien !

**M. Jean Tardito.** Absolument !

**M. Georges Durand.** Ce refrain a une signification !

D'où la nécessité d'un esprit de défense, mobilisateur de la volonté nationale. D'ailleurs, Clausewitz et pour d'autres raisons, Jaurès ne concevaient pas une défense confiée aux seuls professionnels...

**M. Jean-Claude Lefort.** Voilà !

**M. Jean Tardito.** Très juste !

**M. Georges Durand.** ... comme si la nation pouvait assister passivement aux combats qui peuvent décider de son destin.

En réalité, à travers cette réforme, on risque, sans y prendre garde, de faire un véritable choix de société et de glisser d'une démocratie de moins en moins participative vers une société protégée dans laquelle le citoyen n'aura plus que deux rôles essentiels : voter de temps en temps et payer des impôts toujours.

**M. Jean Tardito.** Toujours sur ordre !

**M. Arthur Paecht,** rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Sur ordre de qui ?

**M. Georges Durand.** On risque d'aboutir à une déresponsabilisation qui peut conduire au « désarmement moral ».

Voilà pourquoi j'émet des réserves sur cette nouvelle loi de programmation militaire, en espérant toutefois que l'on trouvera les moyens efficaces pour rétablir le lien armée-nation, seul garant de l'esprit de défense. (*Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean Tardito.** Intervention intéressante !

**M. le président.** La discussion générale est close.

#### Motion de renvoi en commission

**M. le président.** J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une motion de renvoi en commission déposée en application de l'article 91, ali-

néa 6, du règlement. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Patrice Martin-Lalande.** Manœuvre dilatoire ! c'est pour amuser la galerie !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

**M. Jean-Claude Lefort.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en présentant cette motion de renvoi en commission, mon propos ne sera pas de poursuivre le débat pour ou contre le projet de loi de programmation. Vous connaissez notre opinion : mes amis Paul Mercieca, Michel Grandpierre et Jean Tardito ont déjà développé nos arguments.

Je souhaite plutôt susciter la réflexion sur le fait que ce qui nous est proposé aujourd'hui est non pas une simple modification, une simple transition, mais une véritable rupture par rapport à un concept qui touche aux fondements de la République.

C'est d'ailleurs ce que confirme à sa manière le président des affaires stratégiques,...

**M. Pierre Lellouche.** Qui est-ce ?

**M. Jean-Claude Lefort.** ... qui, à propos de cette loi de programmation et de ce qu'elle sous-tend, a déclaré : « Il s'agit d'une vraie révolution. »

D'abord, le Président Chirac a bel et bien décidé, et je l'ai rappelé hier en faisant état de ses propos. Il a déclaré le 22 février : « Nous n'avons plus besoin d'appelés [...]. Le service national sera aboli. »

Imagine-t-on qu'on puisse toucher dans les mêmes conditions à l'un des trois termes de la devise de la République ? Ce serait impensable !

Or le lien armée-nation est devenu, au fil d'un lent processus, constitutif de la République ; c'est l'un de ses fondements. J'imagine que personne, ici, n'oserait soutenir l'idée que la République est un concept ou une société dépassés ; il devrait en aller de même pour ce qui concerne le lien armée-nation.

Je reviendrai sur ce lien fondamental qui s'est forgé au fil des siècles, jusqu'à constituer un pilier de la République. Ce rappel est nécessaire car « celui qui n'a pas de mémoire n'a pas d'avenir ».

L'histoire de la conscription en France, s'étend sur plus de deux siècles ; ce n'est pas rien, vous en conviendrez.

Le débat autour de cette question commence d'ailleurs avant la Révolution française et la I<sup>re</sup> République. L'idée d'une armée nationale, née de la conscription, est présente dès le Siècle des Lumières.

**M. Michel Voisin.** Oh !

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous ne le saviez pas, monsieur Voisin ?

Elle se développe en même temps que la notion de citoyeneté.

Le service militaire lié au concept de citoyeneté est très clairement défini dans l'article « Armées » de l'Encyclopédie de Diderot : « Il faudrait que, dans chaque condition, le citoyen ait deux habits, l'habit de son état et l'habit militaire ».

Chez Rousseau et Montesquieu, on retrouve ces idées. Les philosophes, mais aussi les militaires, s'interrogent et font des propositions.

**M. Arthur Paecht,** rapporteur pour avis. Mais vous êtes militariste !

**M. Jean-Claude Lefort.** Une brochure au titre significatif, *Le Soldat citoyen*, est publiée en 1780.

Dès décembre 1789, Dubois-Crancé, député de l'Assemblée constituante, explique qu'il est « établi par axiome qu'en France tout citoyen doit être soldat, et tout soldat, citoyen ».

**M. Pierre Lellouche.** Vous oubliez de rappeler que sa proposition de loi a été repoussée !

**M. Jean-Claude Lefort.** La nécessité de défendre la République face aux armées royales d'Europe coalisées aboutira à mêler l'armée de l'Ancien Régime et les bataillons de volontaires.

Valmy sera, en 1792, la première victoire de cette armée nouvelle.

**M. Pierre Lellouche.** A Valmy, il y avait les gardes royaux ! Prenez un meilleur exemple !

**M. Jean-Claude Lefort.** Au cri de « Vive la Nation ! », soldats de ligne et volontaires repousseront l'armée prussienne, alors considérée comme la meilleure.

**M. Pierre Lellouche.** C'est exactement ce que nous proposons : des soldats de ligne et des volontaires ! Nous sommes dans le droit-fil de Valmy !

**M. Bertrand Cousin.** M. Lefort nous inflige une véritable leçon d'agrégation d'histoire !

**M. le président.** Mes chers collègues, laissez s'exprimer M. Lefort, qui a seul la parole.

**M. Jean-Claude Lefort.** Le premier acte législatif relatif à la participation des citoyens à la défense de la nation fut signé le 23 août 1793, par Carnot, qui était poussé par la nécessité de la levée en masse.

Sans se consacrer totalement à la mise en place d'un service militaire universel, la Révolution française mettra néanmoins en œuvre les premières expériences, dans le cadre d'une armée nationale constituée en partie de citoyens.

**M. Pierre Lellouche.** En partie seulement !

**M. Jean-Claude Lefort.** Mais ce sera la loi Jourdan du 5 septembre 1798 qui définira le premier système intégrant l'idée que « tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie ».

Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, malgré les soubresauts de l'histoire de la République, les réformes se sont succédées. Mais la volonté républicaine et démocratique de la conscription, comme lien vivant entre l'armée et la nation, marquera en permanence ces évolutions.

**M. Pierre Lellouche.** Rappelez que la loi Jourdan a été abrogée !

**M. Jean-Claude Lefort.** Elle devait aboutir à la loi Bertheaux de 1905 ; le service militaire devient alors réellement universel et obligatoire.

Dans la foulée, Jaurès déposait à l'Assemblée nationale une proposition de loi comprenant dix-huit articles. Dans un texte intitulé *L'Armée nouvelle*, qu'il publie quelques semaines plus tard, il précise ses idées.

Permettez-moi d'en citer un extrait : « La France a su, en août et septembre 1792, faire preuve de fermeté et de sang-froid quand les progrès de l'invasion prussienne, menaçant Paris, obligèrent Dumouriez à renoncer à la diversion espérée sur la Belgique, quand il se replia pour mieux frapper, quand il ébranla les forêts de l'Argonne de

la sonnerie des clochers pour appeler à lui les paysans et pour associer directement la nation elle-même à l'effort de sa petite armée, et quand, à Valmy, ses soldats soutinrent d'abord, avant de s'ébranler eux-mêmes, pour l'assaut, la furieuse canonnade de l'ennemi ».

Fin de citation de Jean Jaurès, que l'on a assassiné !

**M. Arthur Paecht**, *rapporteur pour avis*. C'est fou ce qu'on le cite en ce moment !

**M. Jean-Claude Lefort**. Ainsi, la mise en place d'un service militaire obligatoire pour tous, dans un système cohérent associant une réserve, s'est réalisée progressivement, lentement, en se heurtant à de nombreuses difficultés et résistances. Mais, et c'est un point essentiel, le système s'est forgé parallèlement au concept de République, et est très étroitement lié à lui.

Il s'est imposé comme s'est imposée la République, avec elle. La volonté d'associer en permanence les citoyens à la défense du pays fut toujours portée par les républicains comme gage d'efficacité et de démocratie. De même que le lien armée-nation s'est fortifié avec la présence de casernes dans toute la France et la création des ateliers d'Etat.

Il est donc assez paradoxal de parler de ce sujet en 1996, alors que, il y a à peine deux ans, en 1994, le Livre blanc réalisé à la demande du Premier ministre Edouard Balladur, et préfacé par François Léotard, alors ministre de la défense, précisait : « La conscription est la solution la mieux adaptée [...]. Le service national demeure le meilleur gage de l'attachement de la nation et des citoyens à leur défense. Il renforce ainsi la crédibilité de la dissuasion exercée par les forces nucléaires, qui dépend, aussi, de la détermination que les Français montrent à préserver leur existence [...].

« La conscription est également un moyen qui permet de fournir des réserves riches, notamment d'un nombre de spécialistes suffisant. »

Le Livre blanc précisait également : « La conscription joue un rôle important pour la défense du territoire, à laquelle l'ensemble de la population est ainsi directement associée. »

Mes chers collègues, c'était le premier élément sur lequel je voulais attirer votre attention. J'en appelle à votre esprit de responsabilité : c'est bien un bouleversement fondamental qui est aujourd'hui décidé, on casse un des fondements de la République.

D'ailleurs lors des travaux de la mission d'information sur le service national, présidée par Philippe Séguin, et qui a réalisé un énorme travail, nous avons constaté que la majorité des personnalités auditionnées étaient opposées à l'abandon du service militaire.

Notre collègue Georges Durand a même indiqué qu'il avait été surpris de l'attachement à la conscription manifesté au cours des auditions et des débats publics.

Le président Séguin a donc indiqué que la mission avait mis en avant la volonté de maintenir la conscription, voire de recréer le concept.

Face à une telle mise en évidence du fait que le lien armée-nation est consubstantiel à la République, comment pouvons-nous délibérer sans nous donner du temps et sans en appeler au peuple ?

Car il s'agit de la souveraineté. Et celle-ci, aux termes, de l'article 3 de la Constitution, « appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ».

Je rappelle que l'initiative du référendum n'appartient pas au seul Président de la République mais que son organisation peut être décidée, aux termes de l'article 11 de la Constitution, sur proposition conjointe des deux assemblées, dès lors que le texte concerné est susceptible d'avoir des incidences sur le fonctionnement des institutions. Or c'est bien le cas aujourd'hui.

**M. Pierre Lellouche**. Vous êtes donc favorable au référendum !

**M. Jean-Claude Lefort**. C'est ce que je viens de laisser entendre !

**M. Pierre Lellouche**. Eh bien, dites-le !

**M. Jean-Claude Lefort**. Vous êtes donc d'accord avec moi !

**M. Pierre Lellouche**. Sur ce point ! Mais pas pour le renvoi du texte en commission !

**M. le président**. Mes chers collègues, je vous en prie ! Veuillez poursuivre, monsieur Lefort.

**M. Jean-Claude Lefort**. D'ailleurs, le président de la commission de la défense lui-même n'a-t-il pas déclaré hier : « Les délais d'examen d'un tel projet n'ont jamais été aussi courts : seize jours seulement ont espacé le dépôt du texte et son adoption en commission » ?

**M. Jacques Boyon**, *président de la commission, rapporteur*. Mais le travail de la commission a été très dense !

**M. Jean-Claude Lefort**. Tout de même, mes chers collègues ! Seize jours seulement de discussion parlementaire sur un sujet constitutif de la République, sur un acquis de deux siècles ! Qui pourrait l'accepter ?

C'est pour cette première raison que nous demandons le renvoi de ce texte en commission. D'autant que, si, selon les autorités, 10 000 réunions ont été tenues en France sur ce sujet, qui, ici, en connaît le résultat ? Personne ! Quel esprit républicain et démocratique pourrait accepter cela ?

Je souhaite maintenant attirer votre attention sur une seconde série de problèmes : avec cette programmation militaire, quelle stratégie militaire adopterait la France ? Là encore, on l'admettra, la question n'est pas mince. Elle est fondamentale pour notre pays. On parle de défense européenne commune mais qu'en sera-t-il exactement ? Qui y participera ? Qui dirigera ? Et sur quel mode ? A quelles fins ?

Le glissement progressif de la France vers l'OTAN est évacué du débat, alors qu'il est essentiel, de même que le concept d'indépendance nationale, inscrit dans la Constitution et dont le Président de la République devrait être le garant. Ces mots essentiels d'indépendance nationale ne figurent même pas dans le projet qui nous est soumis !

**M. Arthur Paecht**, *rapporteur pour avis*. Parce que cela va de soi !

**M. Jean-Claude Lefort**. Vous le confirmez, cher ami !

Autre remarque : on parle du contexte géopolitique nouveau pour justifier cette loi de programmation, mais cette dernière n'est pas nouvelle. Elle ne date même pas de 1995 ! Or, le candidat Chirac a-t-il, durant sa campagne, évoqué un seul instant l'abolition du service national ? Où ? Quand ? Jamais ! Il n'y avait pas pensé ? Je n'ose y croire !

**M. Claude-Gérard Marcus**. Cela a toujours fait partie du programme du RPR en tout cas !

**M. Jean-Claude Lefort.** A ceux qui se réclament du gaullisme, je rappelle ce que disait à ce propos le général, en 1966 – la date n'est pas innocente – : « La volonté qu'a la France de disposer d'elle-même (...) est incompatible avec une organisation de défense où elle se trouve subordonnée. »

**M. Pierre Lellouche.** Cela ne sera pas le cas !

**M. Jean-Claude Lefort.** A cet égard, le dernier conseil atlantique de Berlin ne peut pas laisser indifférent. Le secrétaire d'Etat américain, M. Christopher, s'est dit « pleinement satisfait des résultats ». Les Américains, en effet, ont de quoi être satisfaits puisque, avec cette réunion, la structure de commandement unique américain à l'intérieur de l'Alliance est reconnue et que le retour accentué de la France dans l'OTAN s'est encore précisé. Cela se traduira d'ailleurs par votre présence, monsieur le ministre, à la réunion ministérielle du 13 juin prochain.

Tout cela a permis, au journal allemand *Frankfurter Allgemeine* d'écrire, le 4 juin dernier : « Jacques Chirac a renoncé à sa tentative d'établir une identité européenne de défense en dehors de l'OTAN. »

**M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis.** Il a raison !

**M. Jean-Claude Lefort.** Et il poursuit : « Il a fallu que le Président Chirac rompe avec les vieux dogmes du gaullisme. » « Vieux dogmes », dit le *Frankfurter Allgemeine*, « psychorigides » dit Alain Juppé.

De même, que recouvre le concept de « forces de projection » ? S'il s'agit de parler de notre intervention en ex-Yougoslavie ou de la création de la FAR, nous l'avons fait avant ce projet de loi. S'agit-il, sous l'égide de l'ONU, d'intervenir pour maintenir la paix ou l'imposer ? Mais alors, là encore, pas besoin de changement. Nous l'avons fait avant ! S'agit-il d'opérations d'autre nature ? Alors, qu'on nous le dise clairement !

Autre remarque qui n'est pas mince : dans ce projet de loi, la nécessité d'effectuer des réductions de crédits est omniprésente.

**M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis.** Cela devrait vous plaire ! Vous l'avez toujours demandé !

**M. Jean-Claude Lefort.** Pourtant, que n'avons-nous pas entendu à ce sujet quand, année après année, nous demandions de réduire de 70 milliards de francs les crédits affectés à la programmation militaire ?

**M. Pierre Lellouche.** Vous êtes contents maintenant ! C'est magnifique ! Vive la crise !

**M. Jean-Claude Lefort.** On nous dira qu'avec ce projet nous avons été plus qu'entendus !

**M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis.** Plaignez-vous !

**M. Jean-Claude Lefort.** Cela n'est pas exact...

**M. Pierre Lellouche.** Vous dites ça à cause de la CGT armement !

**M. Jean-Claude Lefort.** ... car les réductions que nous propositions concernaient le nucléaire. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), à l'inverse de ce qui est proposé aujourd'hui, le programme PALEN étant maintenu et un nouveau missile – le M 51 – programmé pour une somme totale minimale de 52 milliards !

**M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis.** C'est cela, l'indépendance nationale !

**M. Jean-Claude Lefort.** A propos du nucléaire, une autre question mérite réflexion. En effet, M. Ramaker, président du comité spécial chargé de négocier le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, vient de présenter le texte qu'il a soumis le 28 mai dernier aux membres de la conférence. Son préambule souligne qu'« il est nécessaire de poursuivre systématiquement et progressivement les efforts afin de réduire les armes nucléaires à l'échelle mondiale, l'objectif ultime étant l'élimination de ces armes et un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ». La France s'appête à signer ce nouveau traité, d'après ce que disent le Gouvernement et le Président de la République.

**M. Pierre Lellouche.** Vous devriez être content !

**M. Jean-Claude Lefort.** Qui ne voit pas la contradiction entre cet objectif de réduire les armes nucléaires jusqu'à les éliminer et ce projet qui programme de nouveaux matériels nucléaires ?

**M. Pierre Lellouche.** Là, c'est moins bien qu'avant !

**M. Jean-Claude Lefort.** J'ajoute que si l'on parle beaucoup de crédits, de budget à propos de ce projet, il n'est que très peu question des menaces extérieures qui pourraient peser sur la France. Je ne dis pas que notre pays est actuellement menacé, mais on ne peut affirmer qu'il est à jamais à l'abri de tout risque...

**M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis.** La remontée des communistes est inquiétante !

**M. Jean-Claude Lefort.** ... de toute agression, un type d'agression contre lequel notre arme nucléaire ne pourrait rien. Qui peut affirmer ici que la France ne court, en tant que telle, aucun risque pour l'avenir ?

**M. Pierre Lellouche.** Certainement pas nous !

**M. Jean-Claude Lefort.** Personne, je le pense. Or l'abandon de la conscription et le format des armées retenu nourrissent mon inquiétude. Où est le sens de l'Etat, le sens de l'avenir ? Je vous le demande.

Mes chers collègues, devant une telle remise en cause d'un fondement essentiel de la République, devant tant d'incertitudes, tant de contradictions, tant de questions, tant de précipitation vers l'inconnu, je vous demande, au nom du groupe communiste, de voter en votre âme et conscience républicaine cette motion de renvoi en commission.

**M. Pierre Favre.** Certainement pas !

**M. Jean-Claude Lefort.** Cela ne pourrait que rehausser notre assemblée. Elle marquerait ainsi nettement son esprit de responsabilité. Je souhaite donc vivement que vous m'ayez compris. En adoptant cette motion, pardessus les oppositions partisans, vous feriez vôtre cette formule du poète résistant : « Quand les blés sont sous la grêle, fou celui qui fait le délicat. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Jean-Michel Boucheron.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur.** La commission de la défense n'a pas approuvé la motion de renvoi en commission. Nous avons écouté M. Lefort avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Il nous a longuement rappelé l'histoire du service militaire et nous avons pu apprécier tout à la fois sa culture et son romantisme auquel nous rendons hommage.

**M. Arthur Paecht**, *rapporteur pour avis*. Son lyrisme, même !

**M. Jacques Boyon**, *président de la commission, rapporteur*. Vous nous avez parlé, monsieur Lefort, de ce que le service militaire a été dans un passé déjà éloigné, de ce qu'il devrait être ou de ce que vous aimeriez qu'il soit, mais malheureusement celui que les jeunes connaissent actuellement n'est pas du tout celui que vous avez décrit.

**M. Jean-Claude Lefort**. C'est clair !

**M. Jacques Boyon**, *président de la commission, rapporteur*. L'objet d'une motion de renvoi en commission est de constater que nous n'avons pas eu le temps de délibérer de manière convenable.

**M. Jean-Claude Lefort et M. Paul Mercieca**. Vous l'avez dit vous-même !

**M. Jacques Boyon**, *président de la commission, rapporteur*. Vous avez tout à fait déformé le sens de mon propos, monsieur Lefort. (*Sourires.*)

**M. Michel Meylan**. Déformateur !

**M. Jacques Boyon**, *président de la commission, rapporteur*. Quand j'ai dit que les délais d'examen n'avaient jamais été aussi courts, je parlais de la programmation militaire et j'ai bien précisé que nous avons laissé de côté les questions relatives à la réforme du service national et que le débat sur ce point viendrait à son heure. Nous aurions effectivement aimé avoir plus de temps pour procéder à davantage d'auditions et faire le tour des problèmes financiers et industriels posés par ce texte compliqué.

**M. Jean-Claude Lefort**. Je n'ai donc pas déformé vos propos !

**M. Jacques Boyon**, *président de la commission, rapporteur*. En revanche, monsieur Lefort, nous avons déjà consacré beaucoup de temps à étudier la réforme du service national dans cette assemblée, au sein de la mission d'information. Nous y avons consacré à peu près deux mois, sans compter les réunions auxquelles les uns et les autres avons participé sur le terrain. Et j'ai le sentiment que nous avons bien fait le tour du problème. Vous aussi d'ailleurs, puisque vous nous avez exposé un point de vue tout à fait clair, réfléchi et qui n'avait rien d'improvisé.

**M. Jean-Claude Lefort**. En effet !

**M. Jacques Boyon**, *président de la commission, rapporteur*. Nous sommes à certaines conclusions.

**M. Jean-Claude Lefort**. Les conclusions inverses !

**M. Jacques Boyon**, *rapporteur*. Si nous avons accepté la proposition du Président de la République, c'est-à-dire l'idée de supprimer le service national, ce n'est ni par principe ni par idéologie. Je dirai même qu'aucun d'entre nous l'a fait de gaieté de cœur.

**M. Jean-Claude Lefort**. Ah !

**M. Jacques Boyon**, *président de la commission, rapporteur*. Nous aurions aimé pouvoir conserver le service national car personne ne nie la valeur de cette institution qui fait partie de notre tradition républicaine. Mais nous qui sommes des pragmatiques et regardons les choses telles qu'elles sont, nous avons constaté qu'il était de moins en moins adapté aux besoins des armées et de la nation. Ce n'est pas pour autant que nous critiquons les appelés, qui sont des jeunes courageux, compétents, généreux, et qui font leur travail.

**M. Jean-Michel Boucheron**. Et qui votent !

**M. Jacques Boyon**, *président de la commission, rapporteur*. Nous constatons que le service national n'est plus une institution adaptée. Ceux qui le gèrent sont aujourd'hui confrontés au problème impossible à résoudre de l'excès de la ressource de chaque classe d'âge par rapport aux besoins des armées, de la nation. Cela, personne ne peut le nier.

Dès lors que nous avons constaté, au fil d'auditions très nombreuses, d'une part, qu'il n'était pas pensable de réduire la durée du service national dans les proportions nécessaires, sauf à lui retirer toute utilité, d'autre part, qu'il n'était pas possible d'augmenter le nombre des emplois civils du service national, nous en avons conclu qu'il fallait supprimer le service national obligatoire.

Vous avez beaucoup insisté sur le lien entre l'armée et la nation. Nous sommes aussi sensibles que vous à la nécessité de le maintenir. En effet, comme tous les citoyens français, nous savons qu'il est important que l'armée professionnelle de demain soit autant l'armée de la nation que l'armée actuelle, mais nous devons trouver d'autres moyens que le service national pour consolider, pour renforcer ce lien entre l'armée et la nation. Comme peut-on considérer en effet que le service militaire, qui concerne un Français sur quatre si l'on considère les garçons et les filles, puisse assurer un tel lien en dix mois ?

**M. Jean-Claude Lefort**. En huit jours ce sera mieux peut-être !

**M. Jacques Boyon**, *président de la commission, rapporteur*. Personne n'a dit que le but du « rendez-vous citoyen » était de créer *ex nihilo* l'esprit civique ou l'esprit de défense chez les citoyens ! En revanche, si l'on veut que tous les Français et toutes les Françaises, et pas seulement ceux qui font leur service militaire aujourd'hui, considèrent que l'armée est l'armée de la nation, sans doute faudra-t-il s'y prendre autrement. Ce serait notamment à l'éducation nationale, qui suit les jeunes pendant dix-huit ou vingt ans, d'introduire les bases de ce lien entre l'armée et la nation.

Tout ce qui a été dit et tout ce que j'ai écrit dans mon rapport montrant qu'il y a précisément urgence à délibérer, à voter, il serait tout à fait maladroit et inopportun de renvoyer ce texte en commission. C'est pourquoi j'invite l'Assemblée à rejeter cette motion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président**. Dans les explications de vote, la parole est à M. Pierre Lellouche.

**M. Pierre Lellouche**. Je serai bref, car l'heure et l'article 91, alinéa 4, du règlement m'y obligent. Je répondrai avec beaucoup d'amitié et de respect à mon estimé collègue Lefort, car nous débattons d'un sujet d'intérêt national – je l'ai dit ce matin dans mon exposé – et les querelles politiciennes n'ont pas leur place ici. Je vais donc lui répondre sur le fond.

D'abord, vous avez évoqué la loi Jourdan, monsieur Lefort, et vous avez affirmé que le service national était consubstantiel à la République et que le Président de la République ne pouvait pas y toucher. Mais la période révolutionnaire que vous citez n'a rien à voir avec l'image d'Epinal – pardonnez-moi cette expression en ces lieux (*Sourires*) – que revêt le service national dans notre imaginaire collectif. Ce ne sont pas des jeunes de la conscription qui ont combattu à Valmy : le projet de loi sur la conscription n'avait pas été adopté. La loi Jourdan n'a eu

qu'une existence très brève au cours de ce siècle révolutionnaire. En fait, la loi de conscription qu'il s'agira d'amender au mois d'octobre est celle de 1905, avec les ordonnances suivantes, pas la loi en question. La République naissante avait été défendue par les gardes royaux et par quelques volontaires.

La vraie question historique que vous posez, et sur laquelle nous reviendrons au mois d'octobre lors de la discussion du projet de loi modifiant le code du service national, est la suivante : est-ce l'armée des citoyens qui a fondé la République ou la citoyenneté qui a fondé une armée républicaine ?

En fonction de l'histoire, y compris d'ailleurs en fonction de ce qui s'est passé en Algérie il n'y a pas si longtemps, je penche en faveur de la seconde interprétation. Mais, monsieur Lefort, nous aurons l'occasion de revenir sur le fond au mois de septembre, puisque le projet que nous présente aujourd'hui M. le ministre de la défense ne supprime pas le service militaire et ne saurait le faire.

**M. Jean-Claude Lefort.** Il entérine cette suppression.

**M. Pierre Lellouche.** Ce texte-ci restructure nos forces vers la professionnalisation. Le problème de la conscription, de savoir si les Français seront ou non obligés de donner un an, neuf mois de leur temps à la nation, sous quelque forme que ce soit, sera tranché par un projet de loi déposé au mois d'octobre, et vous aurez tout loisir de convoquer toutes les commissions que vous souhaitez.

Quant à un renvoi en commission aujourd'hui, il serait d'autant plus curieux que nous avons siégé deux mois durant sous l'autorité du président Séguin dans une mission qui a fait le tour du problème, tous ceux qui y ont participé peuvent en témoigner. L'argument est intéressant, il est même stimulant, intellectuellement, mais franchement il est hors sujet, en tout cas à ce sujet, par rapport au projet de loi de programmation militaire qui inclut, entre autres, la professionnalisation.

Ce projet de loi violerait, dites-vous, l'indépendance nationale. Là, je dois vous dire que vous exagérez un peu ! Comment pouvez-vous avoir mené campagne contre les essais nucléaires, contre la modernisation de nos armes nucléaires, et prétendre que vous êtes pour l'indépendance nationale, étant entendu que les armes nucléaires sont au cœur de notre stratégie d'indépendance nationale dans ce pays ?

**M. Michel Voisin.** Eh oui !

**M. Pierre Lellouche.** Quant à votre lecture des accords de Berlin, elle n'a rigoureusement rien à voir avec la notion de subordination ni avec les raisons de fond qui, en 1966, ont conduit le général de Gaulle non pas à sortir la France de l'OTAN, mais à sortir nos forces du commandement intégré en temps de paix, et vous me permettrez de vous renvoyer sur ce point à nos discussions et à un certain nombre d'écrits que je me ferai le plaisir de vous offrir à la fin de cette discussion parce qu'ils sont tout à fait clairs sur le plan historique !

Enfin, dernier point, sur lequel je veux d'ailleurs me garder de faire une mauvaise polémique : je me suis beaucoup battu au début des années 80, dans la bataille dite des « euromissiles », contre les membres de votre parti qui, à l'époque, préféraient être en même temps rouges et morts et qui se battaient contre le déploiement de ces euromissiles. Je sais que votre parti a une tradition profondément antinucléaire : je pense en particulier à l'appel de Stockholm.

**M. Jean-Claude Lefort.** M. Chirac l'a signé !

**M. Jean Tardito.** C'est une tradition honorable !

**M. Pierre Lellouche.** Certes, mais de grâce, monsieur Lefort, ne donnez pas aux gaullistes des leçons sur l'indépendance nationale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Pour le groupe UDF, la parole est à M. Olivier Darrason.

**M. Olivier Darrason.** Le groupe UDF, au nom duquel je m'exprime – ce qui montre que l'on peut être aussi « dual » quoi qu'en pense notre collègue Bétéille ! – indépendamment de ses positions personnelles ! – n'est pas favorable à cette motion de renvoi en commission.

D'abord, nous ne sommes pas d'accord sur cette façon sempiternelle et, erronée, de dire que « le Président a décidé ». Non, le Président de la République a donné des orientations et c'est à nous qu'il appartient ici de décider sur le projet de loi de programmation militaire, en octobre prochain sur le sort du futur service national. Et rien jusqu'à présent, rien ne peut nous donner le sentiment qu'il en ira différemment.

Le temps que nous avons passé dans le cadre de la mission d'information, le temps que les citoyens ont consacré à débattre dans leur ville et le temps que nous passerons – beaucoup de temps, je l'espère – à travailler sur ce texte pendant l'été, au début de l'automne, puis en commission permettront d'écarter le sentiment qu'il s'agit d'une réforme bâclée.

Le lien entre l'armée et la nation est-il un principe constitutionnel ? Je ne le retrouve pas dans l'énumération de ce qui est substantiel...

**M. Jean-Claude Lefort.** Consubstantiel !

**M. Olivier Darrason.** ... ou consubstantiel, monsieur Lefort.

C'est vrai que ce lien a été quelque peu magique, mais il n'inclut pas nécessairement l'exercice du service militaire ; il est plus profond que cela et la modernité, comme vous le dites souvent, monsieur Lefort, conduit à évoluer. C'est pourquoi le Président de la République a proposé – et nous le suivons – le « rendez-vous citoyen » dont le contenu nous permettra de voir si nous sommes aptes ou non à rétablir, ou à établir, ce lien consubstantiel.

**M. Jean-Claude Lefort.** « Le rendez-vous citoyen » c'est huit jours de rendez-vous médico-social !

**M. Olivier Darrason.** Pour ce qui concerne Valmy, je partage l'analyse de mon collègue Lellouche. Ne commettons pas d'erreur historique ! C'est en 1905 qu'est né le service national. Valmy avait une autre signification, une belle signification, peut-être un peu poétique, comme vos derniers propos !

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est grâce à Valmy qu'on est là ! Et libres !

**M. Olivier Darrason.** Les poètes sont importants et quelquefois, d'ailleurs, ils sont les premiers à offrir leur poitrine au fusil ; mais ce qui est aujourd'hui important, c'est l'indépendance nationale qui, elle, est un principe essentiel de nos institutions et de notre République. Depuis longtemps et pour longtemps encore, elle sera garantie par la force de dissuasion.

J'ai toujours éprouvé quelque difficulté à comprendre ce qui poussait le parti communiste à s'opposer systématiquement à la dissuasion nucléaire.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce n'est pas vrai !

**M. Olivier Darrason.** Transférer quelques milliards de francs supplémentaires des crédits consacrés à la dissuasion nucléaire, et notamment au système PALEN, sur d'autres types d'armements ne me paraît pas primordial si l'objectif est de réaliser des économies. En tout cas, cela ne résoudrait nullement les problèmes d'emploi.

En réalité, il s'agit d'un concept fondamental et vraisemblablement consubstantiel à celui de l'indépendance nationale. Il faut, de ce point de vue, le préserver, et c'est la raison pour laquelle le groupe UDF s'associera au rejet de la demande de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Le groupe socialiste soutiendra cette motion de renvoi en commission car un certain nombre des arguments utilisés par notre collègue Lefort sont justes.

Tout le monde sait que l'armée de métier est contenue dans la loi de programmation militaire, qui va peut-être être votée demain. Cela signifie que, à partir de ce moment-là, les jeux seront faits et que les débats qui auront lieu d'ici à octobre seront de faux débats ! Tout sera réglé, fini ! Le débat sur l'avenir du service national sera clos après l'adoption de ce projet de loi de programmation.

Chacun d'entre vous le sait parfaitement. D'ailleurs, la discussion est close depuis quelques jours déjà, depuis que le Président de la République a dit son choix, avant même que le malheureux président du Conseil économique et social ait eu le temps d'achever l'introduction du rapport qui lui avait été demandé sur le sujet !

J'en profite pour vous dire que vous passez à côté d'une grande occasion, non seulement celle de garder un certain nombre d'appelés dans les unités, bien sûr, mais aussi celle d'élargir les formes civiles du service national. Regardez l'exemple allemand. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il est une dernière raison pour laquelle le renvoi en commission ne serait pas inutile. Cet après-midi, un grand nombre de nos collègues de la majorité sont intervenus à la tribune. L'inquiétude de certains était évidente face à un projet qu'ils se sentent obligés de voter sous la pression de leur appareil politique. Mais il y avait aussi de l'émotion, parce qu'ils savent les dégâts que va entraîner cette loi. (*Mouvements sur les mêmes bancs.*) Mes chers collègues, vous gagneriez à renvoyer en commission le texte, ce qui vous permettrait peut-être d'arracher au ministre de la défense, au Gouvernement, au Président de la République quelques crédits supplémentaires en faveur des établissements qui sont implantés dans vos départements. A cet égard, la discussion mériterait d'être menée plus longtemps.

**M. Pierre Lellouche.** Au moins, il y avait de l'honneur dans ce que disait M. Lefort. Cela n'a pas été votre cas.

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous en prie. La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la défense.** Mesdames, messieurs, avant que vous ne votiez sur la motion de renvoi en commission de M. Lefort, je veux vous faire part de quelques réflexions et d'abord sur le service national.

Si vous avez bien lu le rapport et pris connaissance de tous les documents qui vous ont été soumis, vous avez constaté qu'il n'y avait rien d'irréversible puisque la décision sera prise lors du vote d'un projet de loi sur la réforme du code du service national en octobre ou novembre prochain. Dans un des documents qui vous ont été remis, il est bel et bien fait référence aux « appelés et volontaires ».

Si la loi de programmation opte pour une armée professionnelle – demain, j'aurai sans doute l'occasion d'y revenir –, elle laisse ouvert tout ce qui concerne le service national, question sur laquelle vous aurez à trancher lorsque viendra en discussion le projet de loi réformant le code du service national.

Monsieur Boucheron, vous venez de nous expliquer que vous vouliez vous associer à cette réflexion. Je souhaite, je le répète, que les commissions puissent se pencher sur cette évolution, étant entendu que l'armée professionnelle ne mobilisera pas plus de 10 p. 100 d'une classe d'âge masculine. Il faudra donc, si vous voulez absolument occuper les 90 p. 100 restants dans un service obligatoire, comme cela semble être votre option, faire des propositions.

A cet égard, monsieur Boucheron, vous nous proposez aujourd'hui de nous inspirer du cas allemand. Je vous invite à aller voir comment cela se passe !

**M. Pierre Lellouche.** C'est l'inverse !

**M. le ministre de la défense.** J'aimerais bien connaître le point de vue des syndicalistes français quand ils comprendront demain matin que Jean-Michel Boucheron a proposé de s'inspirer des objecteurs de conscience allemands !

D'autre part, il y a nécessité de délibérer de cette loi de programmation car, comme l'a très bien dit le président de la commission de la défense, rien n'est pire que l'absence de programmation. Et c'est vous, monsieur Boucheron, qui venez nous dire de ne pas en discuter maintenant, vous qui, en commission, dénonciez les inconvénients d'une telle lacune en faisant référence à un projet de loi établi par un de mes prédécesseurs et j'aurais voté ?...

Monsieur Lefort, vous avez évoqué le lien entre l'armée et la nation qui se crée grâce à un service national égalitaire et universel. Mais enfin vous n'ignorez pas le caractère inégalitaire, malheureusement, que revêt le service national,...

**M. Jean-Claude Lefort.** Il faut le rénover !

**M. le ministre de la défense.** ... ainsi que son caractère non universel et vous savez bien qu'il faut engager une réflexion et une rénovation !

Mais aujourd'hui le problème n'est pas là. Il s'agit de discuter sur un projet de loi de programmation, sur une armée professionnelle. C'est ce que nous vous proposons. Nous en avons débattu et il convient de continuer à en débattre pour que l'Assemblée puisse voter. Le Président de la République a décidé de proposer. A vous maintenant de décider vraiment ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la motion de renvoi en commission. (*La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. le ministre de la défense.** Monsieur le président, monsieur le président de la commission de la défense, mesdames, messieurs les députés, nous voici arrivés au terme de la discussion générale et des motions de procédure. Laissez-moi d'abord dire ma gratitude à tous ceux qui ont participé ici à ce débat et me féliciter de la qualité des échanges.

Certains d'entre vous ont soulevé des problèmes de fond concernant les motivations de la démarche du Gouvernement, les raisons de ce projet de loi de programmation, les justifications de l'armée professionnelle. Je pense en particulier à MM. Olivier Darrason, Georges Durand, Jean-Michel Boucheron, à Mme Christine Boutin, à M. Jean-Claude Lefort. A tous, je donnerai une réponse demain, en fin de débat en revenant sur tous ces points que j'ai d'ailleurs déjà exposés dans ma première intervention d'hier après-midi. C'est à ce moment que j'apporterai certains éclairages à M. Didier Bariani, qui m'a interrogé sur le risque de conflit conventionnel.

Le débat d'orientation sur la politique de défense du 20 mars dernier, celui ouvert dans le pays sur l'avenir du service national, celui qui vient de se dérouler dans cet hémicycle ont permis d'aller au fond des choses, et tous ceux qui étaient insatisfaits et qui jugeaient que ce débat aurait dû avoir lieu plus tôt y ont, sans doute, trouvé matière à réflexion – sauf ceux, évidemment, qu'aucun débat d'aucune sorte ne peut jamais contenter! ...

Pour ma part, je me réjouis de la richesse de la discussion générale. Tous ceux qui se sont exprimés l'ont fait avec un sens aigu de leurs responsabilités, nationales et locales, à un moment crucial pour l'avenir de nos armées. Je voudrais les en remercier. Je suis persuadé que ce débat fera date dans l'histoire de la défense, car c'est vrai, que nous vivons, et je le dis à M. Lefort, une mutation importante que le directeur de la délégation aux affaires stratégiques a appelé « révolution ». C'est une révolution en effet que de passer de l'armée de conscription à l'armée professionnelle.

Au président Boyon et à M. le rapporteur Arthur Paecht, je dirai que le Gouvernement tiendra le plus grand compte, comme il l'a fait à la suite du débat d'orientation, des observations contenues dans un rapport dont la très grande qualité n'aura échappé à personne. Mes remerciements vont aussi aux orateurs des groupes de la majorité, Daniel Colin et Pierre Lellouche, qui ont apporté leur soutien à la réforme proposée par le Gouvernement.

A tous ceux qui sont intervenus, je voudrais maintenant tenter d'apporter des éléments de réponse, me réservant de répondre par écrit à celles et à ceux qui m'ont posé des questions tout à fait particulières.

Je commencerai par revenir sur les caractéristiques de la programmation, parce qu'elles ont été évoquées par un grand nombre d'entre vous, avant de reprendre les grands axes de la réforme, professionnalisation de nos armées, équipement de nos forces, restructuration de notre industrie d'armement, ancrage européen de notre politique de défense et accompagnement économique et social.

Tout d'abord, les caractéristiques de la programmation. Je traiterai premièrement des innovations de la programmation sur le plan financier.

J'ai indiqué hier dans mon propos introductif qu'au cours des six prochaines années les ressources consacrées à l'équipement militaire seraient inférieures de 20 milliards de francs environ aux sommes qui figuraient dans la précédente loi de programmation et qui devraient assurer le financement de tous les programmes en cours.

Une telle diminution se conjugue avec la nécessité de réaliser la professionnalisation de nos armées à partir d'une enveloppe de crédits de rémunérations et de fonctionnement globalement maintenue sur toute la période. Cette situation imposera à nos forces et à notre industrie de défense des efforts et des sacrifices considérables. Elle place incontestablement le ministère de la défense au premier rang des administrations en matière de réductions des dépenses publiques. Toutefois, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait qu'il vaut mieux avoir des crédits connus et garantis à l'avance plutôt que des crédits affichés mais grignotés au fil des mois.

La contrepartie de ce niveau de ressources plus réalistes réside dans l'assurance que ces dernières seront effectivement allouées aux armées. De ce point de vue, le projet qui vous est soumis offre de sérieuses garanties. Et, bien que Daniel Colin et Jean-Luc Warsmann les ait excellemment décrites dans leurs interventions, ce dont je les remercie, je voudrais vous les rappeler.

C'est en effet la première fois que la totalité des crédits consacrés à la défense est programmée et répartie entre le titre III et les titres V et VI. A cet égard, je ne peux qu'approuver le président de votre commission de la défense qui a expliqué que cette situation était tout à fait normale puisqu'on ne pouvait pas faire de professionnalisation sans un titre III garanti. Il est donc normal que le titre III soit désormais intégré dans la programmation. Je m'en félicite. Pour assurer le succès de la réforme, tout le budget du ministère de la défense, à l'exception des pensions, fait donc désormais l'objet d'une prévision financière sur la durée de la programmation.

C'est la première fois également que l'évolution annuelle des différentes catégories d'effectifs du ministère de la défense figure dans le texte même de la loi. Là encore, l'objectif est de donner à la réforme sa pleine efficacité en organisant clairement la transition vers une armée professionnelle, puisque le cœur de cette loi est effectivement le passage de l'armée de conscription à l'armée professionnelle.

C'est la première fois aussi que les dépenses d'investissement sont exprimées en autorisations de programme et en crédits de paiement. On ne l'a peut-être pas assez souligné au cours du débat. Le souci est, ici, de restaurer les instruments de la pluriannualité des dépenses d'équipements et, partant, de développer les commandes couvrant plusieurs années. Vous le savez, c'était une requête présentée depuis des années par les industries de la défense afin de disposer de la visibilité nécessaire pour réaliser des réductions de coûts et des augmentations de productivité. C'était aussi une requête des états-majors qui pourront ainsi programmer leurs équipements et présenter à l'industrie d'armement des commandes sur le moyen et sur le long termes.

Enfin, comme en 1994, les ressources destinées aux armées seront actualisées chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac, qui sert à l'élaboration du budget de l'Etat. Dans les circonstances actuelles, chacun mesure l'importance de cet engagement.

Après les innovations, j'en viens aux contours de la programmation. Beaucoup d'entre vous ont souhaité recevoir sur ce point de nouvelles assurances ou des précisions.

Au président Boyon et à Jean-Michel Boucheron, qui ont préconisé que la compensation versée au territoire de la Polynésie soit imputée sur un autre budget que celui des armées, j'indique que le Gouvernement considère

cette dépense comme la contrepartie normale de la perte que représentera pour l'économie polynésienne, dont vous connaissez la fragilité, la fin de l'activité liée aux essais nucléaires.

S'agissant des opérations extérieures, dont le financement a suscité de nombreuses interrogations, notamment de la part de Michel Voisin, je vous précise qu'elles seront désormais classées en deux catégories qui relèveront de modalités de financement différentes : les opérations extérieures courantes, qui seront prises en charge par le budget du ministère de la défense, et les opérations extérieures exceptionnelles, qui feront, quant à elles, l'objet d'un financement extérieur au budget de la défense. Le partage entre ces deux catégories d'opérations sera effectué au cas par cas par le Gouvernement avec l'accord du Président de la République.

Le respect de la programmation est le troisième point sur lequel je voudrais insister. La programmation ainsi conçue sera-t-elle respectée ? C'est une question qu'on est en droit de se poser compte tenu du sort qu'ont subi les précédentes lois de programmation. Plusieurs facteurs devraient y contribuer.

D'abord, le fait qu'elle soit exprimée en crédits budgétaires et non plus en termes de moyens disponibles, comme la précédente loi de programmation. Nous connaissons tous les dérives auxquelles l'utilisation des fonds de concours et des crédits de report a donné lieu. Le président Boyon les a exposées avec détail, je n'insiste donc pas sur ce point. Je note seulement que, dans le contexte actuel, une telle présentation n'allait pas de soi.

Le mécanisme de suivi de la loi proposé par le Gouvernement, qui prévoit le dépôt au Parlement d'un rapport d'exécution précédé d'un examen par le conseil de défense, va également dans ce sens.

Enfin, et surtout, l'engagement réitéré du Président de la République de veiller personnellement à ce que le projet qu'il a approuvé ne soit pas remis en cause constitue certainement la meilleure garantie du respect de la loi pendant la durée du septennat. N'en déplaise à Paul Quilès, notre discussion a montré que nombre d'intervenants partageaient cet avis, à commencer, et je les en remercie, par le président Boyon, Arthur Paecht, Daniel Colin et Pierre Lellouche.

J'en arrive au quatrième point, l'amélioration de la gestion des crédits militaires.

Bien qu'elles soient antérieures à la décision du chef de l'Etat de demander au Gouvernement de préparer un nouveau projet de loi de programmation, les perturbations qui marquent la gestion des crédits militaires constituent un sujet de préoccupation évoqué par de nombreux orateurs et particulièrement par le président Boyon.

Comme vous le savez, les armées et l'industrie de défense sont les premières victimes de cette situation. Les régulations, les gels, les reports de crédits et les annulations de ces dernières années ont profondément désorganisé les circuits financiers du ministère de la défense. Au surplus, toutes ces mesures ont un coût dont le montant des intérêts moratoires ne constitue qu'un des paramètres et j'en donne bien volontiers acte à Pierre Favre, auquel j'indique que, dans le cadre de la régulation actuelle, je viens d'obtenir de mon collègue des finances un assouplissement qui devrait permettre de remédier aux difficultés exceptionnelles qu'il a soulignées à juste titre.

**M. Pierre Favre et M. Michel Meylan.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** La mise en œuvre de la nouvelle programmation doit donc être l'occasion pour le ministère de la défense, et plus largement pour le Gou-

vernement, d'améliorer la gestion des crédits militaires. De ce point de vue, la stabilité des dotations allouées aux armées constitue une condition essentielle. Sans cette stabilité, tout effort de modernisation est en effet illusoire. Les garanties qui entourent la loi dont nous débattons permettent d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

J'espère donc être en mesure de présenter l'année prochaine à votre commission de la défense les éléments de la modernisation que son président a appelée de ses vœux : restauration de la notion d'autorisations de programme et commandes pluriannuelles, notamment.

Je voudrais maintenant aborder la question de la professionnalisation en tant que telle. Vous avez été nombreux à traiter cette question, tous d'ailleurs avec une touche personnelle, et c'est sans doute toute la richesse de ce débat. Nous avons entendu Mme Thérèse Aillaud parler avec passion du lien armée-nation. Nous avons écouté M. Jacques Baumel nous expliquer qu'il était d'accord avec le volontariat. Nous avons bien noté que M. Michel Grandpierre plaidait, lui, pour le service national.

Je retiens aussi de ce débat le soutien que la plupart d'entre vous ont apporté à la professionnalisation de nos forces. Le rapport rédigé par M. Olivier Darrason au terme des travaux de la mission d'information commune sur le service national, présidée par votre président, M. Philippe Séguin, portait déjà clairement la marque de cette adhésion. En cela, il rejoignait parfaitement les enseignements de la consultation locale conduite dans le cadre de la réforme du service national. Dois-je rappeler qu'à cette occasion plus de 75 p. 100 des maires qui ont répondu à cette consultation ont indiqué que la population de leur commune était très favorable ou favorable à cette réforme issue de la décision de professionnaliser nos forces ?

Je n'aurai pas l'outrecuidance de vous citer les résultats des différents sondages d'opinion effectués sur ce thème. Vous connaissez tous mon opinion à propos des sondages : je ne fais confiance qu'aux votes ou aux consultations directes. C'est la raison pour laquelle je n'ai fait allusion qu'à la réponse des maires.

Une chose est donc claire : sur la question de la professionnalisation, une très large majorité se dégage tant du pays que de votre assemblée pour approuver cette réforme qui marque, pour les armées mais aussi pour la nation tout entière, un changement d'époque, une nouvelle approche de la défense nationale, profondément ancrée dans la modernité.

Mais plusieurs questions méritent d'être abordées, et d'abord celle des réserves. Les réserves seront-elles maintenues dans le cadre d'une armée professionnelle ? On m'a souvent interrogé sur ce point tant ici, dans le cadre de la mission d'information commune, qu'au Sénat ou dans les associations d'officiers de réserve et les associations de réservistes.

M. Mariani a parfaitement mis en exergue le nouveau rôle des réserves dans le modèle d'armée professionnelle. Car il y aura des réserves dans le nouveau modèle d'armée professionnelle. Les réserves, au nombre aujourd'hui de 50 000 actifs sur 500 000 enregistrés, compteront 100 000 actifs, 50 000 pour la gendarmerie, 50 000 pour les armées. Moins nombreuses que les réserves théoriques, elles seront en fait davantage sollicitées dans le futur.

Les missions que vous avez identifiées à cet égard me paraissent très largement conformes aux objectifs du ministère de la défense. Les missions militaires que vous avez envisagées – et je remercie M. Guy Tessier – devraient pouvoir inclure la projection. Les réserves y

contribueront de toute façon indirectement en suppléant autant que de besoin aux fonctions métropolitaines de troupes professionnelles envoyées en opérations extérieures.

J'ajoute que ces réserves seront un des piliers du lien armée-nation auquel nous sommes tous ici fortement attachés. Comme l'a rappelé M. Guy Tessier, et pour répondre en cela à nombre d'entre vous dont M. Georges Durand, un projet de loi leur sera consacré à l'automne. A cette occasion, au cours des travaux préparatoires, puis dans la discussion et grâce aux amendements, vous pourrez permettre à la France, dans le cadre de cette armée professionnelle, d'avoir une conception des réserves adaptée aux nouvelles missions ou aux missions traditionnelles de nos armées.

Pour ce qui est de l'équipement de nos forces armées, dans mon propos liminaire, j'ai mis l'accent sur les équipements nouveaux dont nos forces seront dotées au cours de la période de programmation. En effet, le choix a été fait de les maintenir, fût-ce au prix de certains décalages.

En revanche, nombre de programmes ont fait l'objet d'interrogations particulières auxquelles je voudrais d'abord apporter quelques éléments de réponse.

Il s'agit du sous-marin nucléaire lanceur d'engins, et j'ai bien noté que M. Yves Bonnet souhaitait qu'on se préoccupe du lancement d'un SNLE en 2005. Je lui précise que la loi de programmation que nous vous présentons et que vous allez voter s'interrompt en 2002. Il appartiendra donc au gouvernement qui sera en place dans les années 2000-2002 de réfléchir aux équipements à inscrire dans la deuxième loi de programmation de cette planification.

Il s'agit aussi du second porte-avions. MM. Jacques Boyon, Arthur Paecht, Michel Voisin, Charles Cova m'ont interpellé à ce propos. Comme l'a indiqué le Président de la République, le 23 février dernier, la marine disposera d'un groupe aéronaval qui, dans un premier temps, ne pourra pas être permanent. Mais la construction d'un deuxième porte-avions est un objectif que la France doit inscrire dans sa planification dès que la situation économique le permet.

Dans ce contexte, le projet de loi de programmation précise que le *Charles-de-Gaulle* sera mis en service opérationnel en 1999, en remplacement du *Clemenceau* qui aura été désarmé à partir de 1997. Entre ces deux dates, le *Foch* sera disponible, puis mis en sommeil à l'arrivée du *Charles-de-Gaulle*, avec un équipage réduit pour être réactivé à la première grande période d'entretien du porte-avions nucléaire prévu en 2004.

En 2005, le *Charles-de-Gaulle* assurera seul la permanence avec un potentiel des cœurs nucléaires de six à sept ans. Le *Foch* sera alors désarmé et l'objectif reste de disposer d'un second porte-avions en 2010-2011, ce qui suppose une commande peu après la fin de l'actuelle loi de programmation. Cet objectif est réalisable en particulier si la démarche de gain de productivité de la Direction des constructions navales et de réduction des coûts globaux de programme d'armement aboutit.

La meilleure preuve de notre bonne foi est l'inscription dans la loi de programmation de crédits d'étude pour la propulsion. Cela montre bien que nous ne souhaitons pas que la décision du prochain gouvernement se trouve hypothéquée par une absence d'étude. Cela signifie aussi que le gouvernement d'aujourd'hui ne préjuge pas la décision qui sera prise par celui de 2000-2002.

Le *Foch* continuera de mettre en œuvre exclusivement des Super-Etendard pour les missions d'assaut et des intercepteurs Crusader. Ces derniers seront retirés du service en 1999 et remplacés progressivement par les premiers Rafale mis en œuvre par le *Charles-de-Gaulle*. A partir de 2005, les Rafale version assaut viendront à leur tour prendre la relève des Super-Etendard.

La capacité de défense aérienne du groupe aéronaval sera donc amoindrie entre 1999 et 2002, toutefois compensée par la présence des Hawkeye, puis pendant la période d'intérim du *Foch*, en 2004. Cela ne compromet pas la capacité de projection de puissance du groupe aéronaval, mais constitue un paramètre supplémentaire à prendre en compte dans l'appréciation de situation et la manœuvre tactique du groupe.

J'en viens maintenant au deuxième programme qui a été abordé par nombre d'entre vous, en particulier par le président Boyon, Olivier Darrason et Arthur Paecht : le Rafale.

Ce programme est celui qui mobilise le plus de crédits sur la période de programmation : plus de 35 milliards de francs – dont 25 milliards de francs en production – lui seront consacrés.

La première flottille de douze Rafale marine entrera en service en 2001, alors qu'il est prévu de constituer le premier escadron de l'armée de l'air en 2005. Toutefois, trente-trois Rafale air seront commandés sur la période et les premiers appareils biplaces seront livrés dès 1999 pour favoriser l'exportation.

Le troisième programme sur lequel vous avez attiré mon attention est le programme Apache. Un avion d'armes moderne, dans le nouveau contexte qui est le nôtre, doit disposer d'armements à longue portée et précis. C'est pour cette raison que la programmation prévoit la poursuite de la réalisation de la famille de missiles Apache dans ses différentes versions.

Le président Boyon m'a interrogé sur le devenir du Scalp, missile à longue portée de cette famille, capable d'emporter avec une grande précision une charge unitaire. Je lui confirme que ce développement se poursuit. La seule évolution par rapport aux projets initiaux est la remise en cohérence de ce programme avec celui, très voisin en termes de performances, de missiles Apache anti-infrastructures. L'ensemble, rebaptisé Scalp d'emploi général, conserve le niveau d'efficacité souhaité pour des coûts compatibles avec nos ressources et avec les projets allemands et britanniques dans le même domaine.

**M. Patrice Martin-Lalande.** C'est important !

**M. le ministre de la défense.** A l'intention de M. Berthol qui m'a interrogé sur le programme de l'ANF – anti-navire futur, je précise qu'afin de satisfaire un besoin commun aux marines française et allemande formalisée en 1995 et au terme d'une phase de définition qui devrait s'achever en 1997, le développement du missile anti-navire futur est prévu à partir de 1998, pour une mise en service en 2005. A cet effet, environ un milliard de francs en 1995 a été réservé dans la programmation.

Concernant l'ATF, je croyais avoir été très clair, mais je m'aperçois que des questions se posent encore, auxquelles je tiens à répondre. Arthur Paecht et Jean Diebold m'ont interrogé à ce sujet.

La loi de programmation 1995-2000 prévoyait l'étude de faisabilité d'un avion de transport futur européen destiné à équiper les armées de l'air à partir de 2004. Bâti selon les méthodes usuelles de réalisation des programmes

militaires, ce projet comportait un financement intégral, par les Etats, des frais fixes de développement et d'industrialisation.

Le financement de la part française du développement était d'ailleurs compris dans la partie optionnelle de la loi qui correspondait à une situation économique favorable à partir de 1998.

Le projet de programme d'avion de transport futur, tel qu'il était prévu, est abandonné. Mais nous connaissons évidemment le besoin de transport des armées françaises, et nous avons pris l'engagement que leur capacité de transport serait maintenue. Pour répondre à ce besoin, nous avons donc prévu d'acquérir des avions de transport de nouvelle génération. Le débat porte sur le financement des frais fixes, sur le coût total de production, sur un engagement ferme des Etats quant au nombre d'appareils à commander.

Le Gouvernement ne se défausse pas sur ses partenaires industriels, comme certains l'ont laissé suggérer. Il s'agit pour chacun d'assumer pleinement ses responsabilités. L'engagement ferme des Etats est de nature à favoriser des initiatives industrielles analogues à celles pratiquées dans le domaine civil.

L'accord auquel nous sommes parvenus avec mon homologue allemand, au sommet de Dijon, me conforte dans l'orientation prise. Dois-je rappeler que notre souhait est d'avoir une offre européenne à travers un consortium industriel européen et une demande européenne à travers des commandes harmonisées et groupées des pays européens ?

Dois-je rappeler aussi, pour reprendre l'expression incriminée par M. le député Béteille, que nous voulons qu'une collaboration duale s'instaure et que les efforts de développement faits par l'aviation civile servent à l'aviation militaire ?

Nous souhaitons enfin qu'à cette occasion l'on renonce à des programmes sophistiqués, simplement pour le plaisir de la technologie ou de la performance extrême que l'on mette au point des programmes qui servent effectivement à remplir les missions sans pour autant tomber dans la poursuite d'une œuvre d'art. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ai toute confiance en l'aboutissement d'un tel projet. C'est la raison pour laquelle je demande que la représentation nationale soutienne le Gouvernement dans cette initiative.

**M. Pierre Lellouche.** Absolument !

**M. le ministre de la défense.** Quand le Président de la République a annoncé qu'il renonçait au financement de l'ATF tel qu'il était inscrit optionnellement dans la précédente loi de programmation, certains esprits chagrins ont ironisé sur la capacité de la France à faire émerger une nouvelle solution. L'accord auquel je suis parvenu hier avec mon homologue allemand est la démonstration même que la démarche engagée par le Président de la République était la bonne. Cette démarche doit non seulement nous inspirer pour l'avion de transport futur, mais sans doute aussi pour d'autres équipements et d'autres bâtiments. C'est la raison pour laquelle je souhaite le soutien de la représentation nationale pour mettre au point ce type de procédure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Lellouche.** Bien sûr ! Cela va coûter moins cher.

**M. le ministre de la défense.** Jacques Boyon, Olivier Darrason, Thérèse Aillaud, Raoul Béteille, au nom des parlementaires RPR des Bouches-du-Rhône et beaucoup d'autres ont attiré mon attention sur deux autres programmes : les hélicoptères NH 90 et Tigre.

C'est vrai, et je vais vous faire un aveu, lorsque l'on a vu voler le NH 90 et le Tigre, on a envie d'en équiper l'armée française et d'en faire des objets d'exportation pour la France et pour l'industrie aéronautique française. C'est vrai que quand on a vu voler le NH 90 et le Tigre, on a envie de voir se développer la coopération européenne, telle qu'elle est engagée sur ce type d'appareils. C'est vrai que lorsqu'on a vu voler le NH 90 ou le Tigre, on souhaite la mise en place de procédures susceptibles de faciliter l'exportation des équipements français et européens et de faire face ainsi à la concurrence exacerbée qui nous vient d'outre-Atlantique.

Mais la programmation 1997-2002 conduit à une révision du calendrier de livraison du Tigre et ce, parce qu'il existe des contraintes que vous connaissez aussi bien que moi. Le premier exemplaire opérationnel pour l'armée de terre française est prévu en 2003, ce qui correspond à un décalage de deux ans par rapport aux prévisions de la loi de programmation précédente. Vingt-cinq exemplaires seront commandés entre 1997 et 2002.

Concernant les cibles, la réduction de cadence des livraisons se traduit par une diminution du nombre d'appareils livrés à l'horizon 2015. Au-delà, la cible est inchangée.

Le nombre d'appareils affichés dans la planification à long terme, soit environ 180, ne comprend pas les hélicoptères de manœuvre.

Cela nous ramène, avec un décalage dans le temps, à un nombre d'appareils équivalent aux engagements initiaux de la France.

Enfin, l'ajustement du calendrier – consistant à avancer la livraison de quelques appareils ou même d'un appareil en 1999 – réclamé par Jacques Boyon, Raoul Béteille, Olivier Darrason, ne pourra pas être envisagé sans que des gains de productivité fixés comme objectif au DGA n'auraient pas permis de dégager des marges financières. Il pourra donner lieu à une révision des échéanciers du programme, qui sera présenté au Parlement au titre du rapport d'exécution de la loi de programmation militaire, établi chaque année.

Sachez que je mettrai tout en œuvre pour que ces gains de productivité soient effectivement atteints. Comme vous, je souhaite que ces gains de productivité permettent la livraison d'appareils en 1999. Comme vous, je souhaite qu'Eurocopter, entreprise tout à fait exemplaire, ait la possibilité de produire ce type d'appareils pour les marchés français et international.

Quant au NH 90, c'est une démarche volontariste du Gouvernement vers l'industrie aéronautique et le souci du respect des engagements internationaux qui ont présidé à son maintien. Les premiers appareils seront livrés à la marine en 2005.

Le NH 90 fait partie des programmes que nous avons révisés avec nos partenaires allemands. Le calendrier établi entre les Allemands et les Français, et qui doit faire l'objet d'un protocole d'accord durant les semaines à venir, sera bien respecté.

Venons-en aux restructurations de l'industrie de défense.

Premier point : les commandes pluriannuelles. Plusieurs orateurs en ont souligné toute l'importance. Mesdames, messieurs les députés, je partage entièrement leur analyse.

Les marchés pluriannuels fermes sont actuellement peu utilisés, trop peu utilisés si ce n'est pour l'entretien du personnel. Pourtant, je le sais, ces contrats présentent de nombreux avantages. Ils donnent aux entreprises une meilleure visibilité de leurs plans de charges – je l'ai déjà dit – permettant ainsi une meilleure organisation de la production, des commandes groupées auprès des fournisseurs et des sous-traitants. Ils autorisent des réductions significatives des coûts facturés à l'Etat.

Aussi, la délégation générale pour l'armement demandera-t-elle désormais systématiquement aux entreprises, lorsque l'objet s'y prête, des propositions de prix dans les deux hypothèses, de commande normale ou de commande pluriannuelle ferme.

**M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Cela rejoint l'analyse que j'ai faite tout à l'heure sur les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Deuxième point : l'objectif de réduire de 30 p. 100 le coût des programmes, sur lequel s'interrogeait le président Boyon.

Il s'agit d'un objectif tout à fait comparable à celui qui a été réalisé dans d'autres secteurs industriels, y compris dans l'aéronautique civile. Ce sera le fruit d'un effort partagé entre tous les acteurs concernés : DGA, états-majors, entreprises de la défense. Nous avons d'ailleurs déjà réalisé, dans le cadre de la préparation de cette loi, un effort de ce type qui pourrait servir de référence. C'est le programme M51.

La construction de la loi n'a pas tenu compte de cet objectif et les effets progressifs de sa réalisation seront mis à profit pour dégager des marges permettant d'avancer certains programmes et d'accélérer la transition d'un modèle d'armée à l'autre, notamment en préparant dans de bonnes conditions la programmation suivante. Je partage totalement l'avis d'Arthur Paecht qui a souligné l'importance de ces gains de productivité, qui conditionnent pour une large part le succès de la réforme de notre défense au-delà de l'an 2002.

La direction des constructions navales, ou DCN bénéficie, quant à elle, d'atouts majeurs qui lui ont permis de réaliser des produits navals de qualité, comme en atteste leur succès à l'exportation. Mais la DCN, tout le monde le sait, doit aujourd'hui préparer son avenir.

Le diagnostic établi par le groupe de travail qu'a présidé, à ma demande, le délégué général pour l'armement, a dressé une liste de chantiers pour lesquels la DCN doit améliorer ses performances. La concertation nationale et locale avec les représentants des personnels l'a confirmé : la DCN doit se renforcer pour remporter de nouveaux marchés à l'exportation et améliorer sa compétitivité pour conserver sa place dans le monde parmi les tout premiers mondiaux de la construction navale.

A ce propos, je tiens à saluer les débats et les études qui ont été menés dans tous les établissements de la DCN. A la suite d'un questionnaire auquel la plupart des personnels de la DCN ont répondu, plus de deux mille salariés ont participé activement à des groupes de travail. C'est important si l'on veut envisager les transformations à mettre en œuvre dans la DCN.

Le délégué général pour l'armement est en train d'élaborer une série de propositions qui permettront à la DCN d'aborder avec les meilleurs atouts le XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit notamment de pousser à son terme la séparation déjà engagée entre les activités étatiques – ceux qui commandent – et industrielles – ceux qui fabriquent et qui vendent –, d'améliorer les capacités d'achat, de renforcer l'action commerciale sur les marchés extérieurs – et l'on en revient à la question du président Boyon : comment développer l'exportation française en matière d'armement ? Il s'agit enfin d'adapter les effectifs à l'activité prévisionnelle. Le DGA me rendra ses conclusions dans le courant du mois de juin ou début du mois de juillet. J'aurai alors l'occasion de vous rencontrer dans le cadre de la commission, si le président Boyon veut bien m'y inviter.

Le projet de loi de programmation militaire que j'ai l'honneur de vous présenter prévoit d'ailleurs un fonds d'adaptation industrielle de 4,8 milliards de francs, dont 4,100 milliards de francs seront consacrés à la DCN, les 700 millions de francs restants l'étant au CEA-DAM.

Personnellement, j'ai grande confiance dans l'avenir de la DCN. Je le dis tel que je l'ai ressenti à travers les travaux que le ministère a menés, mais aussi à travers les multiples contacts qui ont pu être exploités depuis plusieurs mois. Je suis convaincu que, sous réserve de certaines transformations, elle deviendra une entreprise qui dominera son marché dans le monde. On le voit déjà aujourd'hui, à travers certaines de ses productions.

D'autres orateurs ont abordé, bien évidemment, la question de GIAT, que je connais non seulement en tant que ministre de la défense, mais aussi en tant que président du conseil régional Rhône-Alpes. Cette question est douloureuse et j'ai bien compris que Pierre Forgues, Jean-Pierre Philibert, François Rochebloine, Franck Thomas-Richard et Yves Nicolin aient tenu à appeler mon attention sur ce point.

Je voudrais simplement leur dire que ce n'est pas moi qui ai inventé les 12 milliards de francs de pertes qu'on a pu constater et qu'il est bien nécessaire de mettre en œuvre un plan de redressement, de redéploiement et de reconversion. Mais si je parle de redressement, de redéploiement et de reconversion et non de liquidation, de démantèlement ou d'apurement, c'est que je suis bien convaincu que GIAT, comme la DCN, peut être assuré d'avoir devant lui un avenir.

Yves Nicolin m'interroge sur le plan social de GIAT. Il s'agit d'un des volets du plan de retour à l'équilibre de l'entreprise. Ce plan, rendu nécessaire par la grave situation que je viens de décrire, comprend une réorganisation en profondeur et des actions d'amélioration de la compétitivité dont le but est de permettre à GIAT d'emporter de nouveaux marchés que la qualité exceptionnelle de ses produits lui permet d'espérer.

Pour le ministère de la défense, mais surtout pour la direction de GIAT, l'objectif est de redéployer GIAT Industries et non pas d'accompagner son démantèlement.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Personnellement, je ferai tout – je dis bien tout – pour que le plan soit couronné de succès. Et je suis sûr que, si l'on met en œuvre de nouvelles procédures d'exportation – on aura l'occasion d'y revenir –, GIAT pourra conquérir des marchés qui permettront de faciliter son redressement et son redéploiement.

Je précise pour Jean-Pierre Philibert que le projet de plan prévoit 784 mesures d'âge, qui contribuent à la réduction des effectifs d'ici à 1998. Aucune mesure dont la mise en œuvre interviendrait après cette date n'est évidemment prise en compte à ce stade. Ce pourra être le cas après 1998, lorsque le bilan de la première période aura été effectué. Et je m'adresse aussi au personnel qui semblait s'inquiéter : aujourd'hui, nous avons un plan de redressement pour 1998 ; il est évident que nous pourrions le prolonger au-delà de cette date afin d'assainir définitivement cette entreprise pour en faire une entreprise conquérante.

Quant au rythme retenu par la programmation pour les livraisons de chars Leclerc, il correspond aux capacités industrielles de GIAT compte tenu de ses marchés en cours. D'ailleurs, dans la même période, le rythme des commandes est maintenu à quarante-quatre chars par an jusqu'en 1999. C'est là une première application, modeste il est vrai, des commandes pluriannuelles instaurées par la programmation. A ceux qui s'étonnaient du volume des commandes des Emirats arabes unis par rapport à celles de l'Etat français, je veux dire que, personnellement, je souhaite que les commandes à l'exportation soient dix fois, cent fois, mille fois supérieures aux commandes de l'Etat français, car cela signifiera que nous avons un produit susceptible d'être exporté, qui nous rapportera des devises pour nous permettre de renforcer notre rayonnement technique et notre politique d'aide et de coopération militaire.

**M. Jean-Claude Lefort.** En Irak !

**M. le ministre de la défense.** Monsieur Lefort ne dites pas cela ou je serai contraint d'expliquer au syndicat CGT de GIAT que vous n'êtes pas du tout favorable à l'exportation des chars Leclerc !

**M. Jean-Claude Lefort.** Je n'ai pas dit cela !

**M. le ministre de la défense.** Je n'aime pas beaucoup qu'on fasse ce genre de réflexions dans mon dos !

Pour l'acquisition de dépanneurs pour l'armée de terre, je le dis à M. Nicolin, ainsi qu'à M. Clément qui ne s'est pas exprimé aujourd'hui mais qui m'avait interrogé à ce sujet à plusieurs reprises, une consultation est en cours, qui met en concurrence – c'est vrai, mais il faudra bien qu'il y ait émulation car ce sont les situations de monopole qui sont responsables la plupart du temps de la faible compétitivité – GIAT-Industries et l'allemand Mak. Mais j'ai demandé à la direction de GIAT de mettre tout en œuvre pour être à la hauteur de cette compétition. J'ai confiance, et j'ai dit à la direction de GIAT que je suis prêt à étudier avec elle la modernisation de ses équipements et l'accélération de ses investissements pour qu'elle puisse emporter ce marché.

S'agissant de Dassault et Aérospatiale, la volonté du Gouvernement pour l'industrie de défense est de la voir prendre un nouveau départ et afficher des ambitions à la hauteur des défis qu'elle a su relever dans les trente dernières années.

C'est le sens de la décision de constituer un grand pôle aéronautique par fusion des activités de Dassault et d'Aérospatiale. La mise au point entre les actionnaires et les dirigeants des deux entreprises des modalités conduisant à un groupe unique avant deux ans se poursuit activement et devrait aboutir, comme prévu, le 30 juin prochain.

De même, le processus de privatisation de Thomson se poursuit sans perturbations. Je tiens à le redire à cette tribune, l'objectif du Gouvernement est de permettre à l'électronique française d'être un pôle d'excellence dans

notre pays et en Europe. Je ne parlerai pas davantage de Thomson puisqu'il n'appartient pas au Gouvernement de s'exprimer sur le processus de privatisation en cours.

Je ne saurais achever mon propos sur l'industrie de l'armement sans souligner le rôle du tissu des PME-PMI du secteur, dont Pierre Favre et Georges Mothron ont rappelé toute l'importance. Elles feront l'objet d'une attention particulière – je l'ai déjà dit dans mon propos introductif – puisque j'ai demandé au ministère de l'économie et des finances de bien vouloir revoir la réglementation en matière budgétaire afin que ces entreprises, la plupart du temps sous-traitantes, soient payées des travaux qu'elles ont effectués et facturés. Elles portent une grande partie de la capacité d'adaptation et d'innovation de notre outil industriel.

Les propositions formulées par Bernard Leroy à la demande du Premier ministre sont en cours d'examen au ministère. Certaines d'entre elles seront mises en application dès l'année prochaine. Je citerai, par exemple, le fait de réserver une part de l'effort de recherche et d'études au tissu des PME.

J'ai déjà parlé moult fois des exportations d'armement. De nombreux orateurs – Arthur Paecht, Jacques Boyon et bien d'autres – ont rappelé que la conquête des nouveaux marchés revêt la plus grande importance pour notre industrie de défense. Aussi serai-je amené à préparer dans les semaines qui viennent un plan structuré de soutien des exportations de défense.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** La qualité de nos produits ne suffit plus à leur garantir le gain des marchés potentiels. Nos offres doivent être complètes et compétitives – j'ai bien noté à cet égard qu'il fallait user, non pas des procédures habituelles mais, comme nos concurrents, en particulier américains, de procédures adaptées.

**M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Nos offres doivent être complètes et compétitives sur le plan technique où nous devons être en mesure d'offrir des solutions clés en main incluant le soutien et le service après-vente. Elle doivent l'être sur le plan industriel, et plus particulièrement en matière de transfert de technologie, de coopération et de compensation. Elles doivent l'être, enfin, sur le plan financier, par l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises, mais aussi par le soutien économique et financier.

J'en viens maintenant aux mesures d'accompagnement économique et social. Nombre d'entre vous, mesdames et messieurs les députés, y attachent une légitime importance. Je pense en particulier à Patrice Martin-Lalande que je voudrais remercier pour ses contributions et qui a joué un rôle actif dans la mise au point du dispositif que le Gouvernement vous a présenté.

Je l'ai dit, je le redis, la réforme ne réussira pas sans une adhésion de toutes les femmes et de tous les hommes concernés, sans la participation des collectivités territoriales, sans l'engagement de l'Union européenne à travers des procédures telle que la procédure Konver, sans que toutes les synergies aient été mises à profit.

C'est pourquoi je m'étais engagé devant vous à présenter, avant même le dépôt du projet de loi de programmation militaire, l'ensemble des mesures.

Le dispositif que vous a présenté le Gouvernement, c'est d'abord une très forte augmentation des moyens consacrés aux mesures d'accompagnement des restructurations.

Jusqu'à présent, vous le savez, les moyens étaient limités aux crédits du FRED. Ils ont non seulement été augmentés, mais abondés par d'autres crédits.

Ces actions seront complétées par une recapitalisation des sociétés de conversion. Au total, c'est à un triplement – je dis bien un triplement – des moyens financiers consacrés aux mesures d'accompagnement que nous allons assister.

Dans ses efforts, l'Etat sera naturellement accompagné, je l'ai dit il y a quelques instants, par les entreprises industrielles concernées, les collectivités locales et l'Union européenne.

Je confirme à Patrice Martin-Lalande qu'en cas de fermeture de sites, des mesures exceptionnelles pourront être mises en œuvre après examen, en liaison avec mon collègue, Jacques Barrot. Je lui indique également que les ouvriers et fonctionnaires de GIAT-Industries pourront être accueillis sur les emplois civils du ministère. Les syndicats du GIAT le savent puisque je le leur ai déjà précisé, les salariés du GIAT en ont été informés.

Je précise aussi, puisque la question a été soulevée par plusieurs d'entre vous que, dès à présent, la direction de GIAT a recours aux mesures réorganisant le temps de travail pour garantir les emplois existants et que, dans le plan social qui a été présenté, il est fait référence à cette réorganisation du temps de travail. Et si nous pouvons avoir recours, d'une manière plus générale, à de telles procédures, avec l'accord des salariés, nous le ferons, car il s'agit là aussi de préserver l'emploi.

A Paul Mercieca qui a évoqué l'avenir du plateau d'Albion, je voudrais dire que la concertation va s'engager dans les meilleurs délais puisque le délégué interministériel aux restructurations de défense s'est déjà saisi du dossier et qu'il se rendra sur place dans les prochains jours.

A Denis Jacquat qui a évoqué la question des emprises militaires, j'indique que le ministère de la défense est prêt à considérer, au cas par cas, les termes d'une aliénation et à les inscrire dans une négociation globale, incluant la destination future des terrains. Je reconnais que, dans ce domaine, le ministère de la défense doit faire des efforts car les aliénations prennent parfois beaucoup de temps. Sachez bien que j'y veillerai personnellement.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les quelques réflexions, bien imparfaites, que je voulais faire en conclusion de cette discussion générale. J'aurai l'occasion demain, en fin de débat, de reprendre la parole et d'aborder des questions d'ordre plus général.

Que vous approuviez ou que vous contestiez ce projet de loi de programmation militaire, vous pouvez, vous accorder sur un point : la portée historique de la réforme proposée par le Président de la République. En souhaitant engager le renouveau de notre défense, il réconcilie l'Etat avec l'idée que s'en faisait le général de Gaulle : « une institution de décision, d'action, d'ambition n'exprimant et ne servant que l'intérêt national ».

Qu'est-ce qui a inspiré cette réforme ? La même analyse, la même attitude, la même ambition qui ont motivé la décision de reprendre une ultime série d'essais nucléaires, la consigne de riposte à Verbanja, la démarche européenne volontariste poursuivie du sommet franco-allemand de Baden-Baden à celui de Dijon, la volonté de renover l'Alliance exprimée de la réunion ministérielle du

5 décembre au Conseil atlantique de Berlin : c'est le respect intransigeant de l'impératif de sécurité, de l'indépendance nationale, de la souveraineté, de la protection de l'intégrité territoriale ; c'est le refus du fatalisme et de la démission politique ; c'est la conscience que le rang et le rayonnement de la France sont liés au rôle central qu'elle jouera dans une Europe politiquement et militairement affirmée et dans une Alliance atlantique profondément transformée.

Comment cette programmation répond-elle à l'objectif de réforme de l'Etat voulue par le Président de la République et le Premier ministre ?

D'abord, par la volonté de subordonner clairement les moyens, les traditions et les habitudes des armées aux missions de notre défense.

Ensuite, par l'ambition de construire un outil de défense plus efficace et moins coûteux, de faire de l'obstacle budgétaire un tremplin pour mener à bien l'adaptation de notre défense aux nouveaux défis stratégiques.

Enfin, par la priorité accordée à la dimension humaine de la réforme, à travers l'accompagnement économique et social qui permettra aux personnels civils et militaires de réussir l'immense pari de la professionnalisation et qui limitera les conséquences des restructurations militaires et industrielles.

Si vous en décidez ainsi, mesdames et messieurs les députés, nous allons construire, grâce à cette réforme de renouveau, de conviction et d'audace, une défense plus forte, plus apte à servir la France, ses intérêts et ses responsabilités. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'approuver le projet de loi de programmation 1997-2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous venons de vivre près de quatorze heures de discussion générale tout à fait passionnante. Il nous reste maintenant à examiner une centaine d'amendements ; nous le ferons demain matin.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

## DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOIS

**M. le président.** J'ai reçu, le 6 juin 1996 :

– de M. Alain Madalle, une proposition de loi protégeant le terme « jeux Olympiques » ainsi que la devise olympique :

Cette proposition de loi, n° 2851, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

– de M. Patrick Labaune, une proposition de loi relative aux zones protégées pour l'implantation des débits de boissons.

Cette proposition de loi, n° 2852, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

– de M. Pierre Pascallon, une proposition de loi visant à instituer une taxe locale sur les chiens et à créer des canisettes.

Cette proposition de loi, n° 2853, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République en application de l'article 83 du règlement.

– de M. Joël Sarlot, une proposition de loi faisant bénéficier les chômeurs de moins de soixante ans qui totalisent les quarante années de cotisations à l'assurance vieillesse, de la retraite à taux plein.

Cette proposition de loi, n° 2854, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Bernard Murat, une proposition de loi créant un ordre national des infirmiers et des infirmières.

Cette proposition de loi, n° 2855, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Alain Ferry, une proposition de loi permettant aux directeurs d'écoles d'exercer pleinement leur fonction.

Cette proposition de loi, n° 2856, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Christian Cabal, une proposition de loi tendant à réglementer l'exercice de la chirurgie esthétique.

Cette proposition de loi, n° 2857, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Léonce Deprez, une proposition de loi favorisant l'embauche de sportifs dans les entreprises et leur insertion dans la vie économique.

Cette proposition de loi, n° 2858, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Jean-Luc Prél, une proposition de loi encadrant les relations contractuelles entre les PME-PMI et les banques.

Cette proposition de loi, n° 2859, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Christian Dupuy, une proposition de loi facilitant la création d'établissements publics locaux.

Cette proposition de loi, n° 2860, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Alain Marleix, une proposition de loi modifiant l'article L. 2411-10 du code général des collectivités territoriales relatif aux biens de section.

Cette proposition de loi, n° 2861, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Jean-Pierre Chevènement et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi renforçant la protection de l'emploi dans les procédures collectives.

Cette proposition de loi, n° 2862, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Jacques Masdeu-Arus une proposition de loi tendant à faciliter l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) et de contrats emploi-solidarité (CES) dans le secteur marchand.

Cette proposition de loi, n° 2863, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Michel Fanget, une proposition de loi modifiant la loi du 6 juillet 1989 (loi n° 89-462) sur les rapports locatifs, afin de permettre au bailleur de retrouver la jouissance de son bien en cas de chômage ou en pré-retraite afin d'y résider.

Cette proposition de loi, n° 2864, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Jean-Louis Masson, une proposition de loi permettant aux personnes ayant un nombre de trimestres suffisant pour bénéficier du taux plein de prendre leur retraite avant l'âge de soixante ans.

Cette proposition de loi, n° 2865, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Patrice Martin-Lalande, une proposition de loi favorisant le développement en France de services d'information en ligne.

Cette proposition de loi, n° 2866, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Daniel Arata, une proposition de loi relative au maintien en activité des établissements industriels.

Cette proposition de loi, n° 2867, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Pierre Mazeaud, une proposition de loi modifiant le code de procédure pénale et relative à l'internement psychiatrique des personnes pénalement non punissables.

Cette proposition de loi, n° 2868, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Claude Gaillard, une proposition de loi imposant la rédaction manuscrite du mandat établi par chaque candidat à une élection municipale et qui est confié au responsable de liste aux fins d'effectuer les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de la liste.

Cette proposition de loi, n° 2869, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Bruno Retailleau, une proposition de loi autorisant la vente et la distribution des boissons du deuxième groupe à l'occasion de manifestations sportives amateurs.

Cette proposition de loi, n° 2870, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement ;

– de M. Bernard Carayon, une proposition de loi améliorant le financement des comités des fêtes locaux en milieu rural.

Cette proposition de loi, n° 2871, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

4

**DÉPÔT D'UN RAPPORT**

**M. le président.** J'ai reçu, le 6 juin 1996, de M. Willy Diméglio, un rapport, n° 2850, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi (n° 2767) autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part.

5

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Vendredi 7 juin 1996, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 2766, relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 ;

M. Jacques Boyon, rapporteur au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (rapport n° 2827) ;

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 2826).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt et une heures cinquante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

**ANNEXE****Questions écrites**

M. le président a pris acte que des réponses ont été apportées aux questions écrites, ci-après, signalées le 24 mai 1996 :

N° 29373 de M. Jean-Louis Masson à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation (Communes – personnel – secrétaires de mairie instituteurs – statut) ;

N° 32079 de M. Bernard de Froment à M. le ministre de l'intérieur (Etrangers – conditions d'entrée et de séjour – révérend Moon) ;

N° 32523 de M. Jean-Pierre Chevènement à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (Lait et produits laitiers – fromages – AOC – politique et réglementation) ;

N° 33387 de M. Arthur Dehaine à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation (Communes – budget – adoption – délais – réglementation) ;

N° 33926 de M. Alain Madalle à M. le ministre de l'économie et des finances (Plus-values : imposition – politique fiscale – placements de trésorerie des syndicats de copropriété) ;

N° 34142 de Mme Muguette Jacquaint à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale (Retraites : généralités – pensions de réversion – répartition entre la veuve et les enfants naturels reconnus – réglementation) ;

N° 34371 de M. Jérôme Bignon à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale (Logement : aides et prêts – conditions d'attribution – handicapés – adaptation du logement) ;

N° 34407 de M. Henri Lalanne à M. le ministre de l'économie et des finances (Voirie – routes – goulets d'étranglement – suppression – financement) ;

N° 34637 de M. Pierre Bernard à M. le ministre du travail et des affaires sociales (Santé publique – sida – lutte et prévention) ;

N° 34650 de M. Arnaud Cazin d'Honinchtun à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration (Aménagement du territoire – politique et réglementation – loi n° 95-115 du 4 février 1995 – application – bilan et perspectives) ;

N° 34792 de M. Pierre Cardo à M. le ministre du travail et des affaires sociales (Politique sociale – politique et réglementation – prestations sociales – conditions d'attribution – travail à temps partiel) ;

N° 34849 de M. Maurice Depaix à M. le garde des sceaux, ministre de la justice (Juridictions administratives – fonctionnement – effectifs de personnel) ;

N° 35030 de M. Denis Jacquat à M. le ministre délégué au budget (Impôt sur le revenu – quotient familial – anciens combattants – octroi d'une demi-part supplémentaire – cumul) ;

N° 35082 de M. Renaud Muselier à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation (Fonction publique territoriale – filière administrative – attachés – carrière) ;

N° 35408 de M. Michel Meylan à M. le ministre du travail et des affaires sociales (Handicapés – soins et maintien à domicile – réglementation – bénéficiaires d'une allocation pour tierce personne) ;

N° 35677 de M. Denis Jacquat à Mme le ministre de l'environnement (Environnement – politique de l'environnement – lignes électriques – enfouissement) ;

N° 36305 de M. Gabriel Deblock à M. le ministre délégué au budget (impôt sur le revenu – quotient familial – anciens combattants – octroi d'une demi-part supplémentaire) ;

N° 36629 de M. Alain Rodet à M. le ministre de l'intérieur (Urbanisme – immeubles recevant du public – sécurité – réglementation – simplification) ;

N° 36655 de M. Jacques Floch à M. le ministre du travail et des affaires sociales (Baux d'habitation – HLM – surloyers – appartements gérés par les centres d'hébergement) ;

N° 36702 de Mme Martine David à M. le ministre délégué aux affaires européennes (Heure légale – heure d'été et heure d'hiver – suppression) ;

N° 36721 de M. Remy Auedé à M. le ministre du travail et des affaires sociales (Organes humains – prélèvements d'organes – cornées – politique et réglementation).

**Ces réponses seront publiées au Journal officiel, questions écrites du lundi 10 juin 1996.**

**ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE**

COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC  
prévues par la loi relative au renforcement  
de la protection de l'environnement  
(1 poste à pourvoir)

La commission de la production et des échanges a désigné M. Ambroise Guellec comme candidat.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 7 juin 1996.

**CONVOCATION  
DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 11 juin 1996**, à *neuf heures trente*, dans les salons de la présidence.



